

**Université de Bretagne Occidentale - Brest
UFR de Droit et Sciences Economiques**

Youenn Lohéac

LES IMPACTS ECONOMIQUES DES MARCHES DES DROGUES

**Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques
Rédigé sous la direction de M. Hervé Thouément**

Année 1997-1998

**OFDT
Documentation**

Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques

Youenn Lohéac

**LES IMPACTS ECONOMIQUES
DES MARCHES DES
DROGUES**

Années 1997-1998



Comme un travail ne se fait jamais seul, il convient de reconnaître la part prise par chacun.

Je voudrais avant tout remercier M. Hervé Thouément qui a accepté de me suivre dans le sujet que je lui proposais et m'a soutenu dans ce travail qui n'aurait pu prendre forme sans lui.

Je souhaite également remercier M. Pierre Kopp pour son intérêt et son aide.

Mes remerciements s'adressent enfin à Mme Lise Rochaix, à la documentation de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies, au secrétariat et à la documentation de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, à la documentation du centre DIDRO, au secrétariat du Groupe de Recherche « Psychotropes, Politique et Société » du CNRS, à M. François Beck de l'OFTD et à tous ceux, notamment dans la Maîtrise de Sciences Economiques, qui m'ont soutenu et aidé.

INTRODUCTION GENERALE

La rareté des ressources et les désirs des êtres humains ne sont compatibles que dans la mesure où ces individus peuvent échanger. C'est la raison pour laquelle les hommes vivent en société, ce mode d'organisation leur permet de produire des biens et de les échanger dans un objectif de consommation et de satisfaction des besoins et des désirs. Ce système est complexe et a pour objectif d'allouer au mieux les ressources entre les individus composants une même société.

L'économie est la science de ces comportements au sein d'une société. Elle étudie toutes les activités liées aux échanges. Selon certains auteurs tel que l'américain Gary Becker, l'économie est la science universelle du comportement humain. Peut-on considérer que tout peut être traité par les sciences économiques ou doit-elle se focaliser uniquement sur une maximisation sous contrainte ?

Il est des produits particuliers dont les échanges sont conditionnés par des contraintes spécifiques. Celles-ci sont d'une autre nature que les contraintes budgétaires que ce soit dans le système de production ou dans les modes de consommation. Ces produits évoluent dans un cadre différent de celui de l'économie légale. Les drogues ont des caractéristiques qui empêchent de les analyser comme tout autre produit industriel ou agricole.

Les drogues tiennent une place particulière dans les sociétés humaines. Elles sont l'objet d'échanges marchands et également non marchands entre les individus. Les spécificités des drogues résident dans leurs propriétés particulières et dans les comportements qu'elles génèrent, tant au niveau individuel, qu'au niveau des groupes d'individus ou des institutions.

Divers domaines d'études des individus et des sociétés humaines proposent des éléments de réponses quant aux problèmes posés par les drogues. Certains tels que la toxicologie, l'épidémiologie, la psychiatrie, la neurologie et, de manière générale, les sciences exactes tentent d'identifier la nature physique des effets des drogues sur le corps humain. D'autres domaines comme l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie, l'histoire, le droit ou l'économie, proposent des approches en terme de relation, de confrontation ou d'exclusion entre les individus ou au sein des sociétés.

Les sciences économiques proposent des éléments permettant d'étudier des problèmes posés par les drogues. Par conséquent, l'économiste peut se poser la question des relations existant entre les drogues, les individus et les institutions. Trois problèmes peuvent être soulevé. Tout d'abord, l'Etat semble occuper une place particulière par rapport au phénomène des drogues, elles évoluent sur son territoire et ont des conséquences en termes sociaux, politiques, économiques et financiers. Ainsi, faut-il se poser la question de la relation qu'entretient l'institution de décision qu'est l'Etat avec les produits que sont les drogues. Ensuite, les drogues sont sujettes à l'échange entre les individus, tout comme n'importe quel autre bien

ou service. Le problème est donc de savoir si ces échanges constituent un marché avec une offre, une demande et un prix, et, si c'est effectivement le cas, dans quelles mesures et avec quelles restrictions les drogues forment-elles des marchés. Enfin, les drogues, comme les autres biens, ont des effets sur les individus, cependant ils sont particuliers et engendrent des comportements spécifiques pour ceux qui en usent. Ainsi, faut-il chercher à comprendre comment le consommateur réagit face à ce type de produits particuliers. En conséquence, en raison des liens qu'elles établissent avec les individus, le marché et l'Etat, les drogues ont des effets sur l'économie qu'il convient d'analyser.

L'étude économique des drogues nécessite dans un premier temps de comprendre en quoi elles forment un marché. Celui-ci évolue dans le cadre spécifique de son interdiction. L'offre et la demande s'organisent en fonction de cette contrainte et leurs structures sont donc différentes de celles prévalant dans l'économie des biens licites. Il convient donc de spécifier les conditions d'offre, de demande et d'organisation au sein d'une économie de produits illicites. Dans un second temps, il s'agit de comprendre les relations qu'entretiennent les éléments structurants entre eux. Les marchés des drogues ont des conséquences sur les économies et sur les individus que l'Etat a à charge de minimiser. Il est ainsi nécessaire de comprendre les effets et relations complexes entre les marchés des drogues et les sociétés. La compréhension du phénomène et de ses conséquences constitue un préambule à l'étude des politiques dont l'objet est de lutter contre les drogues.

Ces produits sont fortement liés aux sociétés humaines, il nous semble donc nécessaire d'aborder au cours de leur étude les aspects historiques, socio-culturels et géopolitiques. Dès lors, l'analyse des drogues en terme d'économie s'inscrit dans un champ plus vaste et multidimensionnel de l'étude de ce phénomène.

Première partie

LES MARCHES DES DROGUES

Chapitre 1 - Les drogues, l'Etat et l'interdit

Le cadre d'évolution du phénomène observé est tout à fait particulier. Les produits dont nous allons parler sont interdits et cela que ce soit au niveau de la consommation, de la commercialisation ou de la production. C'est ce cadre que nous allons spécifier à travers les produits, le rôle de l'Etat, les régimes de prohibition et la notion d'illégalité.

Section 1 - La spécificité des marchandises concernées

Pour des raisons intrinsèques à leur nature, les produits traités ici sont prohibés. Il convient de les définir afin de comprendre dès lors une partie des comportements dont ils font l'objet.

Une drogue est, par définition, une substance pouvant modifier l'état de conscience. Le terme utilisé dans le langage pharmaceutique est celui de psychotrope, il se dit d'une substance chimique naturelle ou artificielle dont l'effet essentiel s'exerce sur le psychisme. C'est le consommateur même qui est par là concerné.

Il existe une très grande diversité de drogues et un large éventail d'utilisation de chacune d'elle. Elles semblent liées à l'homme depuis quasiment ses origines. En effet, les recherches historiques et archéologiques font la lumière sur leur utilisation en quantités importantes dans des civilisations telles que celles de l'Egypte des Pharaons, de la Grèce Antique, de l'Empire Romain ou encore de l'Empire Inca¹. Il s'agissait à ces époques, mais aussi avant elles, de la consommation d'opium, de cannabis, de vin ou de coca et également de nombreuses plantes médicinales. Leurs utilisations se basaient sur le dosage ou les mélanges, ainsi pouvaient-elles être aussi bien récréatives que mortelles, médicales que religieuses. Les drogues vont suivre les hommes à travers les temps et dans l'espace. On en découvre de nouvelles régulièrement. Elles ont été alternativement rejetées et acceptées par les sociétés humaines et cela bien qu'elles aient toujours été utilisées, que ce soit ouvertement ou de façon cachée.

Dans un large éventail de drogues, celles qui nous intéressent tout particulièrement se trouvent en nombre restreint. En effet, les drogues dont il est question dans ce travail sont tout à fait particulières dans la mesure où elles participent à un grand mouvement d'échanges interrégionaux sur l'ensemble de la planète. Il s'agit des produits d'origine naturelle : les dérivés du cannabis (marijuana et haschich), du pavot (opium, morphine et héroïne) et de la coca (cocaïne et crack), des produits chimiques comme les barbituriques, les amphétamines, LSD et des

¹ - ESCOHOTADO A [1995]; Observatoire Géopolitiques des Drogues (O.G.D.) [1996] et NADELMANN A. [1992].

designer drugs comme les *ecstasy* qui ont fait une apparition récente dans nos sociétés.

La particularité associée à ces produits, outre d'altérer la conscience, est d'entraîner, à divers degrés selon les produits, des dépendances psychiques ou physiques. Les effets varient suivant les produits, leur composition, leur qualité et les quantités consommées. Il en va ainsi pour le vin qui peut être de bonne ou de mauvaise qualité suivant les techniques appliquées à la culture de la vigne, à leur emplacement, etc, et dont on peut faire divers usages. Les effets des produits traités varient, ceux-ci vont de la sensation de bien-être aux hallucinations visuelles ou sonores, d'un surpassement de soi à des sensations de prise de conscience ou de compréhension des choses. De nombreux produits furent utilisés pour communiquer avec l'au-delà dans certaines pratiques religieuses. Les effets sont multiples et paradoxaux, les sensations agréables sont liées à des maux pouvant dans certains cas relever de la psychiatrie. On parle de *bad trip* (mauvais voyage), de *descente* (caractérise la baisse d'effet du produit absorbé) qui va à l'encontre d'un *voyage*, mais aussi de *paranoïa*, de sentiment de persécution ou au contraire d'un excès de confiance en soi qui sont bien souvent néfastes pour les individus.

La dépendance est le fait qu'un individu est lié à un produit et qu'il ne peut pas ou difficilement s'en séparer. Elle est douloureuse et conditionne des comportements que nous jugeons en dehors de la norme, déviants. Nous aborderons ces problèmes ultérieurement.

Nous avons inséré ces produits dans un grand mouvement d'échanges interrégionaux. Ils font l'objet d'un commerce, le terme de trafic étant conditionné par ce que nous mettrons en lumière par la suite, ils sont insérés dans un marché. L'origine géographique des produits et leur identité déterminent les filières¹ par lesquels ils sont distribués. Par conséquent, ils ne font pas partie d'un seul marché mais de marchés distincts même si, en un certain sens, leur utilisation relève de comportements comparables. Il en est ainsi sur les marché de la nourriture, les ananas et les pommes font partie de deux marchés distincts, pourtant ils sont consommés tous les deux en dessert et ils se vendent chez les mêmes fournisseurs. Il est donc possible de parler des marchés des drogues plutôt que du marché des drogues, en n'oubliant pas encore une fois qu'il existe de nombreux points communs entre eux.

Le commerce de ces produits n'est pas libre, au sens classique du terme, une contrainte le limite de façon globale. Cette contrainte, dont nous avons aperçu une partie des causes, est établie par une instance suprême dont nous allons analyser les raisons.

¹ - SCHIRAY M. [1994].

Section 2 - La base de la prohibition : une décision institutionnelle

Le cadre d'analyse de l'influence d'une décision institutionnelle sur les marchés est spécifique. Selon Xavier Greffe¹, l'objectif de départ de l'économie des politiques publiques est de savoir dans quelles conditions l'Etat peut intervenir dans une économie de marché. Quel est le dosage optimal entre Etat et marché face aux demandes sociales à satisfaire ? Cette question se pose pour les marchés des drogues dans la mesure où l'Etat intervient sur eux. Il convient dans un premier temps de déterminer ce qui peut justifier l'intervention ou la non-intervention de l'Etat, puis de comprendre pour quelles raisons l'Etat intervient sur ces marchés spécifiques.

21 - Le bien-être et l'intervention de l'Etat

L'intervention ou non de l'Etat sur les marchés est justifiée par plusieurs théories. Certaines correspondent au sujet considéré, d'autres non, mais il paraît intéressant de les passer en revue.

L'économie du bien-être se fonde sur la recherche de ce qui conduit au mieux les individus au bien-être. Elle se base sur l'allocation optimale des ressources, mais peut également s'élargir au bien-être global de l'individu. Le problème réside dans l'identification de ce qui est le meilleur pour l'individu et de comparer les individus entre eux afin de mettre en place la politique la plus juste possible. Seulement, faut-il faire un jugement de valeur entre les utilités des individus ou non ? Là réside le débat entre l'ancienne et la nouvelle économie du bien-être. La première répond oui et la seconde non, car les jugements moraux n'ont pas leur place dans une analyse scientifique. Notons que cela va à l'encontre de la pensée de Schumpeter qui affirme que ce qui conditionne la démarche scientifique, c'est la vision, l'idéologie du chercheur, sans que cela ne remette en cause la rigueur du travail. Rappelons que nous considérons ici l'individu et non pas des groupes de personnes qui auraient des objectifs communs, l'individu est seul juge de ce qui lui convient sous un certain nombre de contraintes objectives.

L'optimum de bien-être au sein d'une société est atteint, selon Pareto, lorsqu'un individu est le plus satisfait possible sans que cela n'empêche la satisfaction la plus élevée possible des autres individus. Il définit ainsi les différents choix que peut faire la société entre une multitude de combinaisons optimales. Seulement, en choisir une plutôt qu'une autre revient à les juger. Ce jugement met en avant la morale de nature politique de l'économie du bien-être, celle-ci souligne le rôle que doit jouer l'Etat dans la réalisation de la combinaison idéale pour la société².

¹ - GREFFE X. [1997], p51.

² - KOPP P. [1997], p62.

Selon l'économie du bien-être¹, l'intervention publique n'est justifiée que lorsque le marché ne conduit pas à l'optimum de Pareto, c'est le cas des situations de monopole, de la considération de biens collectifs ou d'effets externes. Dans notre cas, il convient de parler d'effets externes négatifs de la consommation de drogues. Selon la nouvelle économie publique, par l'intervention, on ne fait que remplacer les effets externes du marché par d'autres effets externes dus à l'intervention publique. Selon cette théorie, même si le marché n'est pas parfait, au moins en son sein, les individus décident dans leur propre intérêt et ne peuvent imposer leur volonté aux autres, c'est que fait l'Etat lorsqu'il intervient, il impose sa vision des choses aux individus.

Hayek² pousse à l'extrême la justification de la non-intervention de l'Etat. Son analyse repose sur trois fondements : tout d'abord, la liberté individuelle est primordiale, elle ne doit pas faire l'objet de contraintes ou de coercition sauf dans l'objectif de la protection de la liberté des autres ; ensuite, le marché est le meilleur système car il protège au mieux la liberté individuelle et il conduit à l'efficacité ; enfin, l'objectif de justice sociale n'est pas pertinent, l'Etat n'a pas à intervenir, sinon pour protéger le marché. L'Etat doit se cantonner ici aux fonctions régaliennes de protection de l'individu au sein de son territoire et aux frontières, il ne doit donc intervenir en aucun cas sur les comportements privés des individus.

Une approche plus anthropologique³ s'attache à reconstruire les institutions (théorie néo-institutionnelle de l'Etat). Elle a pour principe qu'aucune société n'est viable si elle ne contrôle pas l'utilisation des ressources humaines et naturelles. Or concernant les drogues, le consommateur « attaché »⁴ au produit n'est plus une force productive, il s'efface des ressources humaines de la société. Quatre systèmes sont alors concevables : le recours à la force, l'adhésion aux mêmes valeurs, la coutume et les rites, et des règles. Les institutions ont de l'importance car elles établissent les « règles du jeu » de la vie en communauté et qu'elles sont à même de les faire respecter.

Le paradigme le plus récent est celui des politiques publiques⁵. Il consiste à comprendre de façon plus pragmatique toute l'organisation et le déroulement du processus de décision publique. Il distingue les objectifs politiques des enjeux et des forces en présence, il prend en compte des aspects juridiques et sociologiques. Cette pratique s'attache à considérer l'Etat comme une organisation où toutes les composantes n'auraient pas forcément les mêmes intérêts. Les problèmes à résoudre débouchent sur la production par les autorités de trois types d'informations : les valeurs à respecter, les faits à prendre en considération et les actions à entreprendre. C'est en quelque sorte l'objet de ce travail : nous établissons le cadre des valeurs à

¹ - GREFFE X. [1997], p70.

² - GREFFE X. [1997], p90.

³ - ibid, p91.

⁴ - Le terme « attaché » est utiliser pour remplacer le terme anglais « addicted », il reflète la dépendance à un produit mais est plus justifié dans l'analyse économique comme nous le verrons au chapitre 3.

⁵ - GREFFE X. [1997], p108.

respecter, puis, à travers l'analyse de l'offre et de la demande sur les marchés des drogues, nous considérons les faits, enfin nous analysons les actions de lutte contre les drogues à la suite d'un détour sur leurs impacts économiques. Un des modèles que propose cette approche est celui de la politique publique comme une maximisation du gain social¹. Nous retrouvons ici l'objectif de bien-être global abordé précédemment, même si l'on bute sur les calculs des bénéfices et coûts sociaux.

A partir de ces différentes théories il est possible de justifier l'intervention de l'Etat sur un marché spécifique dans le cadre d'une amélioration du bien-être global. L'objet n'est pas de savoir si cette décision publique est bonne ou mauvaise, ni de l'évaluer mais de comprendre le cadre contraignant dans lequel évoluent les marchés des drogues.

22 - L'intervention de l'Etat sur les marchés des drogues

L'Etat, compte tenu de ses fonctions régaliennes, se pose en protecteur de l'intégrité physique de sa population et de son territoire. C'est cette population qui est intéressante. Par bien-être nous pouvons entendre entre autres la bonne santé, la tranquilité, etc., des individus. Pour garantir ce bien-être, l'Etat est amené à établir des règles de vie entre les individus peuplant son territoire. C'est la raison pour laquelle il se munit d'un appareil législatif puissant. Ainsi, les lois conditionnent les droits et les devoirs qu'ont les individus, groupes d'individus ou personnalités morales entre eux. Il est, par exemple, interdit de tuer, de voler, etc.

Le choix des lois (elles constituent les « règles du jeu ») est influencé par l'expérience et l'histoire, la culture, les modes de vie, la morale et la vision de la vie. Depuis la fin du XIXème siècle, une certaine morale puritaire prenant sa source aux Etats-Unis d'Amérique influence la vision et par conséquent la politique des pays par rapport aux drogues². Au fond, c'est une certaine branche du plaisir qui est par là combattue. Les Etats-Unis lancent dès le début du XXème siècle de grandes conférences internationales dont le but est de lutter contre les drogues et les toxicomanies. Des lois qui vont donc contraindre les marchés des drogues.

Ainsi, pour préserver le bien-être de sa population, l'Etat a mis en place un ensemble de lois lui interdisant de consommer certaines substances psychoactives (en fait tous les produits qui ne sont pas de l'alcool, du tabac, du café, du thé ou des médicaments qui n'ont pas été prescrits par des médecins). Dans ce cas, le bien-être réside dans la santé individuelle (préserver l'homme contre lui-même puisqu'il n'est plus à même d'être raisonnable sous l'emprise de certains produits³), mais également dans la santé publique (préserver la cohésion de la société des déviations qui s'établissent en son sein). En résumé, l'Etat fait peser un interdit sur une catégorie de biens de consommation.

¹ - GREFFE X. [1997], p119.

² - ESCOHOTADO A. [1995], p105 et suite.

³ - Il s'agit ici d'interpréter l'objet de la loi et non de la juger.

L'objet n'est pas de savoir si cet interdit est bon ou mauvais, il sert de postulat, il est là et suggère toute la suite de l'analyse : impact sur les comportements, impact des comportements sur les économies et impact des politiques de lutte, puisqu'il est de règle de lutter contre ceux qui défient les interdits.

En France, la loi sur les stupéfiants en vigueur actuellement date du 31 Décembre 1970. Elle s'appuie sur le caractère illicite de certains produits classés par les instances internationales (ONU et les agences spécialisées : OMS et PNUCID). Elle interdit l'usage des stupéfiants¹ dans un objectif de santé individuelle et publique, comme nous venons de l'évoquer. Elle implique une gestion sur deux plans : celui de l'interdit (répression, information) et celui de la santé (prévention, réduction du risque et prise en charge). L'usager est par conséquent considéré comme un délinquant qu'il faut punir et comme un malade qu'il faut soigner.

Le cadre n'est pas le même dans tous les pays, chaque Etat étant souverain sur son territoire, les lois sont différentes suivant les régions. Mais au niveau international, il est un fait que règne un état de prohibition globale sur les drogues.

Pour répondre à la question de Xavier Greffe, le dosage choisi ici (qu'il soit optimal ou non, c'est celui choisi par la société) est celui d'un marché totalement interdit par l'Etat, même si l'existence d'une demande de drogues est évidente. Il est cependant nécessaire de comprendre comment l'Etat gère cet interdit et quels sont les accords qui le fondent au niveau international.

Section 3- les régimes de prohibition : origine et application

Aujourd'hui, la « guerre à la drogue » fait partie d'un mouvement global. Dans pratiquement tous les pays, la production, la vente, la possession et donc la consommation de cannabis, de cocaïne et de la plupart des opiacés, hallucinogènes, barbituriques, amphétamines et tranquillisants, en dehors des canaux strictement réglementés de la médecine et des sciences, sont passibles de sanctions pénales². Après avoir décrit l'évolution des régimes de prohibition, nous aborderons le thème de leur mise en application.

31 - Un court historique des régimes de prohibition

Sur les bases de concepts religieux, les consommateurs de drogues ont été durement réprimées durant le Moyen-Age et avec la Sainte Inquisition. Tout ce qui

¹ - substances psychotropes provoquant l'accoutumance et un état de besoin pouvant conduire à une toxicomanie (Larousse Illustré - 1995).

² - NADELMANN A. [1992], p538.

n'était pas reconnu par la religion (chrétienne mais aussi musulmane dans les pays arabes) était systématiquement associé au diable¹.

Aux XVIIIème et XIXème siècles, les drogues font l'objet d'une grande consommation. Elles sont notamment utilisées dans la médecine (opium) où elles correspondent à une recherche de traitements contre la douleur et en chimie. Elles font également l'objet d'un grand commerce lié à celui des épices et aux comptoirs occidentaux en Asie. Les intérêts financiers y sont très importants, notamment pour les britanniques.

La Chine est le premier pays à interdire l'introduction de l'opium britannique sur son territoire en 1839. Cette interdiction déclenche la « première guerre de l'opium » contre les britanniques qui l'emportent en 1842. L'opium reste interdit mais la contrebande s'organise et une seconde guerre de l'opium a lieu en 1856-1858 entre les deux mêmes armées. Encore une fois les britanniques sont vainqueurs, ils en profitent pour obtenir l'ouverture de nouveaux ports et la libre circulation des missionnaires² sur le territoire chinois.

Sur le sol britannique, les Quakers, après des campagnes anti-esclavagistes, se concentrent sur les campagnes anti-drogues, avec dès 1874 la Société anglo-orientale pour la Suppression du Commerce de l'Opium³. Ces ligues font pression pour que la Grande-Bretagne n'exporte plus d'opium vers la Chine. Elles sont victorieuses, mais la baisse des revenus procurés par ce commerce ont aidé le gouvernement dans son choix.

Les plus virulents dans cette lutte sont les Américains. Les idées prohibitionnistes sont liées à la xénophobie des puritains américains envers les nouveaux immigrants, tous décadents et consommateurs de drogues à leurs yeux⁴. Cette attitude s'inspire d'un renouveau des valeurs chrétiennes⁵. Des ligues prohibitionnistes se forment avec en 1869 le Prohibition Party appuyé par les propriétaires terriens et des sénateurs, et en 1873 la Société pour la suppression du vice d'Anthony Comstock qui influence beaucoup l'Anti-Saloon League fondée en 1895. Celle-ci regroupe vite un grand nombre de sympathisants sur tout le territoire américain. Son action est dirigée contre l'alcool et la prostitution mais aussi, avec le soutien des pharmaciens et médecins, contre toute substance non prescrite par un professionnel ou vendue en pharmacie. Les américains cherchent dès lors à influencer le monde entier en ce qui concerne les drogues.

La volonté américaine d'étendre la prohibition à la planète apparaît dès le début du XXIème siècle. Dès 1909, une conférence sur l'opium est organisée à

¹ - ESCOHOTADO A. [1995], p53 et suite.

² - ibid., p 90 et OGD [1996], p 25 et suite.

³ - NADELMANN A. [1992], p 539.

⁴ - ibid, p543.

⁵ - ESCOHOTADO A. [1995], p 105 et suite.

Shanghai sur une proposition de Théodore Roosevelt¹. L'idée est de lancer une croisade contre l'utilisation extra-médicale de la drogue, mais la délégation américaine n'obtient que des recommandations en la matière. La convention de La Haye, signée en 1914 et annexée au traité de Versailles en 1919, propose aux nations de « contrôler la préparation et la distribution d'opium, de morphine et de cocaïne »².

Avec l'influence des Etats-Unis, on considère de plus en plus que l'Etat est de plus en plus considéré comme ayant un rôle à jouer dans la régulation des drogues. Les américains veulent aller plus loin lorsqu'en 1925 ils organisent la conférence de Genève. Ils souhaitent que soient fixés des quotas de production pour l'opium brut et la coca. Ils n'y parviennent pas et quittent la conférence. Les autres participants redéfinissent certains textes de la précédente convention en y ajoutant de nouveaux produits comme le chanvre (cannabis) et l'héroïne. Le texte prévoit aussi des restrictions quant au commerce des drogues. Dès lors apparaissent des marchés noirs de drogues frelatées.

La nouvelle norme internationale de Genève est signée, en 1931, sous les auspices de la Société des Nations. Elle comprend un contrôle et des quotas à la production ainsi que la nécessité de la lutte contre la toxicomanie. En 1936, ce texte est renforcé par l'engagement des pays signataires de lutter pénallement contre le trafic et la consommation. Entre 1931 et 1953 le contrôle est renforcé par six conventions³.

En 1961, les Etats-Unis acceptent le préambule de la Convention unique des Nations Unis déclarant que « l'utilisation médicale des stupéfiants continuera à être indispensable pour soulager la douleur , et on garantira leur disponibilité »⁴, cela établit un contrôle strict de l'usage licite des drogues. Cette convention organise l'interdiction mondiale de plus de cents produits psychoactifs de toutes sortes. Elle est le cadre juridique actuellement en vigueur⁵. Dans une logique critique, l'OMS déclare en 1963 que les mesures légales prises précédemment n'ont pas de fondements biologiques.

En 1971, la Convention de Vienne élargit le champ de celle de 1961 au contrôle des hallucinogènes, dérivés amphétaminiques, barbituriques et tranquillisants.

L'apogée de ces conventions est atteint en 1988 à Vienne, cette nouvelle convention met en place l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants qui y siège. L'OICS est un organe de l'ONU dont la mission est de mettre en application les accords pris lors de cette convention, c'est à dire : la coopération internationale

¹ - O.G.D. [1996], p49.

² - ESCOHOTADO A. [1995], p110.

³ - O.G.D. [1996], p49.

⁴ - ESCOHOTADO A. [1995], p149.

⁵ - O.G.D. [1996], p49.

en matière de répression, d'extradition, d'intervention dans les eaux internationales, de livraisons surveillées de drogue, de lutte contre le blanchiment et également en matière de contrôle des précurseurs et produits chimiques nécessaires à la fabrication des drogues¹.

Les pays occidentaux se rassemblent, en 1991, au sein d'un organisme officieux : le Groupe de Dublin. Son but est d'exercer des pressions sur les pays « à risque » en matière de drogues afin d'obtenir des résultats plus concrets que ceux de l'ONU².

En 1996, à l'issue du sommet de Madrid, les Etats-Unis et l'Union Européenne signent un « agenda transatlantique » qui répertorie divers domaines de coopération concernant, entre autres, les « défis globaux » tels que la lutte contre le trafic de drogues. Les Etats-Unis mettent l'accent sur la dimension multilatérale de cette lutte³.

Il semble que la motivation des américains à travers un régime global de prohibition soit l'instauration de leurs normes (morales et autres) au niveau international⁴. Quelles sont, alors, les actions mises en place pour parvenir à l'établissement d'une norme concernant les produits psychoactifs ?

32 - La mise en application de la prohibition

Par définition la prohibition est une interdiction légale. Par conséquent, tout ce qui concerne l'objet de la prohibition est interdit, qu'il s'agisse de sa production, de son commerce ou de sa consommation. Il en va ainsi de l'utilisation de parties de certains animaux rares (ivoire, peaux, etc), de l'esclavage et des drogues.

La période de prohibition la plus connue est celle de l'alcool aux Etats-Unis de 1920 à 1933. Elle est étudiée dans la mesure où l'on dispose de tous les éléments la concernant : sa mise en application, son déroulement et sa fin⁵. Elle consiste en une répression contre tout ce qui concerne le produit. La police lutte contre les trafiquants et la consommation, les dénonciations constituent une participation en quelque sorte passive à la lutte.

Concernant les drogues établies comme telles dans la législation internationale, la prohibition connaît trois phases. Avant tout, il s'agit de la répression pure et simple de toute chose touchant de près ou de loin aux drogues, les lois sont strictement définies là-dessus, les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) vont de la détention de petites quantités au trafic international ; dans ces cas, la personne concernée est conduite devant un tribunal afin d'y être

¹ - O.G.D. [1996], p49.

² - KOUTOUZIS M. et LABROUSSE A. [1996], p71.

³ - Ramses 1997 [1996], p239 et 321.

⁴ - NADELMANN A. [1992], p550.

⁵ - KOPP P. [1997-b], p66 ; KOPP P. [1994], p1343 et ESCOHOTADO A. [1995], p114 et suite.

condamnée à une peine définie par la loi. La prise en charge n'existe pas partout mais elle constitue l'aspect santé de la prohibition, il s'agit de faire en sorte que les usagers ne consomment plus ce type de produits, même s'il faut pour cela les substituer par d'autres produits cette fois-ci légaux. Enfin, il s'agit d'informer les personnes concernées ou non, et plus particulièrement les jeunes, sur les drogues, leurs effets et les risques encourus lors de leur utilisation.

Les politiques de lutte feront l'objet d'une section entière mais nous pouvons d'ors et déjà en dénombrer quelques unes. Il s'agit de lutter contre la production en proposant des alternatives, en aidant militairement ou en sanctionnant les pays producteurs, c'est la politique de certification / décertification des Etats-Unis¹. Contre le trafic, il s'agit de suivre les filières et de lutter contre les organisations criminelles², mais également contre le blanchiment de l'argent issu du trafic³. Enfin, la lutte contre la consommation relève des lois sur les territoires, elles sont très diverses suivant les produits et les quantités, il s'agit d'appliquer ce qui a été évoqué au paragraphe précédent.

Cette approche relativement descriptive nous amène à évoquer la nature du monde de l'illégalité en économie, quels liens ce monde a-t-il avec l'Etat et quelles sont ses implications.

Section 4 - L'intervention de l'Etat, l'illégalité et ses conséquences en économie

Dans un cadre de prohibition globale où une demande existe, si un produit est interdit c'est sa consommation qui est visée, le seul système existant pour ce procurer le bien prohibé est l'illégalité. Est-ce un marché parallèle, informel ou un système d'une autre nature ?

41 - Une approche de l'illégalité

Avant tout, attachons-nous à définir certains termes caractérisant le type d'économie concerné. Ce qui est illégal est contraire à une loi, aux lois alors que ce qui est légal leur est conforme, défini par celles-ci. Dans un même ordre d'idée, ce qui est illicite est banni par la morale ou par la loi et ce qui est licite est permis par celles-ci. Le cadre d'analyse se rapproche donc de celui de la contrebande, de ce qui est souterrain, informel en économie, c'est à dire ce qui n'est pas pris en compte par les statistiques officielles.

¹ - Ramses 1998 [1997], p69.

² - O.G.D. [1996], partie IV.

³ - ibid, partie VIII.

La contrebande se caractérise par le commerce de produits prohibés ou de produits dont les distributeurs ne se sont pas acquittés des taxes instaurées par les institutions nationales (douanes, institutions fiscales). Selon Vito Tanzi¹, il existe quatre facteurs explicatifs de l'émergence de marchés parallèles : les taxes, les réglementations, la prohibition et la bureaucratie ; cependant, il admet lui-même qu'il est peu évident de distinguer si ces facteurs en sont la cause ou non, par conséquent il est difficile de faire un lien formel entre l'Etat et l'apparition de marchés parallèles. La contrebande porte sur deux types de produits, les biens légaux et ceux qui ne le sont pas. Concernant ces derniers, l'influence de l'Etat semble plus évidente, il ne s'agit plus de contourner les lois mais de les transgresser.

Dans le cadre de l'économie souterraine, Bernard Morel et Frédéric Rychen² distinguent deux activités : les activités marchandes et les activités non-marchandes. En se focalisant sur les activités illégales, le non-marchand est ce que Pierre Kopp³ appelle les « activités criminelles parasitaires » telles que le racket, les enlèvements qui ne relèvent que de transferts de revenus. Les activités marchandes sont, elles, productives, qu'il s'agisse de drogue, de prostitution, etc.

Enfin, selon Bevan, Collier et Gunning⁴, il convient bien de distinguer la contrebande traditionnelle (« *black parallel market* ») de la contrebande de produits prohibés (« *black goods* »). La première renvoie à la notion de marché parallèle qui répond aux situations où existe une possibilité de s'approvisionner en produits identiques, soit sur le marché officiel, soit sur le marché illégal. La deuxième relève de produits dont la possession, l'usage et la production sont illégaux, il s'agit de production marchande illégale.

42 - les drogues, des marchandises illégales

Les drogues s'inscrivent dans le cadre de l'illégalité et relèvent plus particulièrement des « *black goods* » évoqués précédemment.

Dans un certain sens, les drogues s'insèrent dans le cadre de l'économie parallèle⁵. En effet, ces produits sont généralement fabriqués par l'industrie pharmaceutique et sont disponibles sur prescription médicale dans des cas spécifiques, ils sont donc disponibles sur deux marchés, l'un légal (celui de la médecine), l'autre illégal. Mais, ni l'utilisation, ni les modes de fabrication des produits ne sont identiques dans ces deux secteurs, leur aspect chimique est le même mais on peut les considérer comme radicalement différents. Le cadre de l'économie parallèle ne convient donc pas réellement.

¹ - TANZI V. [1983] *The underground economy : the cause and consequences of this worldwide phenomenon* in Finance and Development, vol. 20, n°4, Décembre (p10-13), cité dans KOPP P. [1992], p566.

² - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p105.

³ - KOPP P. [1995], p22.

⁴ - GEVAN D., COLLIER P. et GUNNING J. [1988] *Black markets and black goods*, miméo, Oxford University Institute of Economics and Statistics, Décembre, cité dans KOPP P. [1995], p22.

⁵ - KOPP P. [1992], p565.

Le caractère marchand du commerce des drogues semble évident, le but du trafic n'est autre que les revenus qu'il peut procurer. Il est donc nécessaire de considérer les drogues comme un cas spécifique de l'économie informelle en ce sens qu'il s'agit de production marchande illégale.

Les conséquences de l'illégalité en économie sont diverses. Tout d'abord les agents concernés par l'activité sont dès lors considérés comme des délinquants ou des criminels. De ce fait, leur activité est risquée et très intéressante en terme de profit. Le caractère particulier de la marchandise échangée et du cadre dans lequel elle évolue fait que son prix est très élevé, elle attire par conséquent dans ses rouages des personnes à la recherche de revenus importants et rapides. L'illégalité est créatrice de comportements qui n'existent pas dans l'analyse économique des échanges légaux. L'homme est ainsi fait pour ne pas entrer dans un cadre où l'analyse de ses comportements relèverait de principes simples et universels.

Conclusion du Chapitre

Les marchés des drogues sont sous l'emprise de la prohibition, ainsi les acteurs et activités de ce secteur s'inscrivent dans le monde de l'illégalité, voire de la criminalité. Ce cadre de prohibition global et la nature des produits considérés engendre des comportements spécifiques de la part des acteurs et a des impacts sur les sphères économique et financière légales.

Chapitre 2 - L'offre sur les marchés des drogues

L'analyse économique d'un marché se base sur l'étude de sa structure et de son organisation. En d'autres termes, il convient d'identifier l'offre et la demande en jeu sur ce marché. Nous aborderons le thème de la consommation au chapitre suivant.

Il convient tout d'abord de situer historiquement et géographiquement l'offre de drogues, quelles ont été ses évolutions et où se situent les zones de production, de transformation et de transit. Puis, à travers les différentes techniques existantes, il s'agit d'estimer quelle peut être la production mondiale pour chacun des produits. Ensuite, nous analyserons les raisons autres que traditionnelles qui poussent à la production de drogues. La partie la plus importante est, semble-t-il, celle concernant la compréhension de l'organisation du marché où les thèmes de l'économie industrielle entrent en jeu. Enfin, tout au long de la filière d'offre, il s'agit de comprendre quels phénomènes participent à la formation des prix.

Section 1 - L'origine des produits et leur géographie

La culture et la consommation de drogues sont très anciennes, mais le commerce de ces substances apparaît et se développe avec les campagnes de colonisation occidentales en Asie, en Afrique et en Amérique¹.

11 - Brève approche historique sur l'origine et l'évolution des produits

Il ne semble pas abusif de dire que les drogues ont toujours été utilisées pour quelque usage que ce soit. Selon Lewin, historien des drogues psychoactives, « dès qu'apparaissent les hommes dans l'histoire, nous les voyons s'adonner à l'usage de certaines substances dont la destination n'était pas de les nourrir, mais de leur procurer un état passager d'agréable euphorie et de confort, une impression de bien-être subjectif »².

111 - Des origines à la découverte de l'Amérique

Les produits concernés (dérivés du pavot, de la coca et du cannabis) sont d'origine végétale, ainsi les archéologues ont pu en déterminer les origines.

Nous trouvons des empreintes de fibres de cannabis dans des matériaux textiles datant du IVème millénaire avant notre ère, notamment dans les steppes

¹ - Ramsès 1996 [1995], p142.

² - O.G.D. [1996], p17.

d'Asie Centrale¹. Cette plante a été utilisée très tôt pour ces fibres. Il semble que les propriétés psychoactives de sa résine n'ont été découvertes que par la suite. C'est dans la pharmacopée de l'empereur chinois Chen-nong (2700 av. J.-C.) que nous trouvons la plus ancienne référence à l'utilisation du chanvre comme psychotrope². Il est aussi présent dans la civilisation védique, celle-ci le fait connaître à l'hindouisme dont la caste des brahmanes se sert pour la méditation. Le cannabis suit les hommes et les civilisations dans leurs déplacements et évolutions, du Moyen-Orient à l'Extrême-Orient, puis sur le continent africain. Sa diffusion se fait notamment à travers les échanges qui se sont établis entre les peuples.

Le pavot³, lui, est originaire de l'Europe du Centre-Ouest, on retrouve des graines dans des grottes en Suisse, en Italie et en Allemagne. Les premiers objets, datant de 4200 av. J.-C., ayant servi à brûler de l'opium ont été trouvés en Espagne. Le premier témoignage écrit est situé en Mésopotamie chez les Sumériens (3000 av. J.-C.). Leurs héritiers, les Babyloniens, sont sûrement à l'origine de la diffusion de l'opium jusqu'en Perse.

Les premières utilisations de la coca⁴ sont estimées à 3000 av. J.-C., elles se situent sur la côte de l'océan Pacifique, au Nord de l'Amérique du Sud, où sa fonction sociale et économique n'est pas négligeable. L'empire Inca est le premier à développer l'utilisation de cette plante à des fins économiques et politiques, il en tire des recettes fiscales au profit des nobles et de la classe religieuse.

L'utilisation des drogues se développe sur le continent Eurasiatique, même si avec la découverte de l'Amérique, les européens découvrent que les peuples de ce continent sont de grands consommateurs de psychotropes.

Passant sur l'utilisation des drogues durant l'Antiquité et après les périodes obscures du Moyen-Age, les drogues font leur réapparition, notamment dans le domaine de la médecine. L'opium est réutilisé dès le XIIème siècle dans des solutions anesthésiantes, son usage n'est recommandé qu'en dernier recours et l'Inquisition est toujours prête à poursuivre ceux qui en usent. Malgré tout, Gêne et Venise en développent le commerce⁵.

Avec la découverte de l'Amérique, le tabac, après avoir été prohibé, fait l'objet d'un intense commerce. De plus, après en avoir taxé les importations, la plupart des royaumes créent de fructueux monopoles chargés de son commerce. La culture de coca est développée par les colons espagnols. Ceux-ci en contrôle la production pour les impôts qu'elle permet de récolter et pour les travailleurs indiens des mines afin qu'ils supportent les conditions de travail⁶.

¹ - O.G.D. [1996], p9.

² - ibid., p9.

³ - ibid., p17.

⁴ - ibid., p29.

⁵ - ESCOHOTADO A. [1995], p65-66.

⁶ - O.G.D. [1996], p33.

112 - Le commerce de l'opium

Avec l'ère des grandes découvertes, de nouvelles routes commerciales voient le jour, il est ainsi plus aisément de commerçer avec les Indes. Les européens s'accaparent le commerce de l'opium qui devient pour eux une source de profits immenses. Les portugais sont les premiers à prendre en main les commerces des épices et de l'opium, et sèment tout au long de leur route un nombre important de comptoirs maritimes entre l'Afrique et la Chine. Ils sont ensuite écartés par les hollandais. La Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, créée en 1602, fonctionne alors comme un Etat dont le seul but est le profit. Ils détiennent le monopole du commerce de l'opium en fournissant la Chine. Puis en 1713, la couronne britannique, en position de suprématie maritime, prend le monopole du commerce de l'opium¹.

Nous l'avons vu dans le premier chapitre, les chinois interdisent l'entrée de l'opium sur leur territoire. En fait, cet interdit remonte à 1729, lorsque les chinois se rendent compte du nombre croissant d'opiomanes recensés parmi les habitants des comptoirs et de leurs alentours. Cette interdiction a pour conséquence de développer le marché noir, marché qui a la caractéristique de faire augmenter les prix et donc de stimuler la concurrence entre les principaux marchands. Selon l'O.G.D.², « pour la première fois l'opium est considéré comme une source de profit, un stupéfiant créateur de dépendance et non, comme c'était le cas jusqu'alors, comme un simple médicament ». Ceci est très important dans la mesure où nous apercevons dès lors ce que vont pouvoir devenir les drogues dans le monde moderne où la prohibition est globale et où les connaissances sur ces produits sont beaucoup plus développées.

Le pavot est principalement cultivé et transformé en Inde. Son rôle est important pour tous ceux qui, désireux d'acheter des produits chinois (soieries, thé, laques, etc.), recherchent les devises de ce pays. Celui-ci, relativement fermé, vend plus qu'il n'achète et crée donc un manque de devises chinoises sur le marché. Ainsi l'opium vendu aux chinois, légalement ou non, rapporte beaucoup aux commerçants. Ces derniers sont soutenus militairement par les Etats dont ils dépendent³.

L'East India Company britannique établit, petit à petit au cours du XVIIIème siècle, un monopole sur le commerce de l'opium. L'économie indienne est transformée pour fournir aux ateliers textiles du monde occidental les matières premières dont ils ont besoin et l'opium aux consommateurs asiatiques. L'interdit sur l'entrée de l'opium en Chine est renouvelé à deux reprises, en 1796 et en 1800, ce qui, par conséquent, fait accroître son prix au marché noir et fait le bonheur des commerçants britanniques. Le tonnage des importations chinoises ne cesse d'augmenter et l'opium procure, en 1838, à la couronne britannique aux Indes pas

¹ - O.G.D. [1996], p22-23.

² - ibid., p23.

³ - ibid., p25

moins de 34% de ses revenus¹. Nous avons vu au chapitre précédent ce qu'il en adviendra.

Le siècle le plus intéressant, celui qui préfigure de la forme que vont prendre les drogues par la suite, est le XIXème siècle.

113 - Le XIXème siècle

C'est le siècle de la naissance de l'industrie pharmaceutique, la chimie et la médecine font de grands bonds en avant. C'est aussi le siècle de la grande consommation et de la banalisation de ses produits.

La morphine est le premier alcaloïde isolé de l'opium, en 1803, par un pharmacien de Paris, Louis-Charles Derosne². Son utilisation est très étendue, tant dans le milieu médical que dans la bourgeoisie et la classe moyenne. Elle révolutionne également le traitement de la douleur dans les hôpitaux, notamment au moment des guerres.

De la morphine, les chimistes ont extrait un produit cinq fois plus puissant : la diacétylmorphine ou héroïne en 1883³. Sa commercialisation fait le succès, avec l'aspirine, de l'entreprise F. Bayer. L'héroïne est préférée à la morphine dans le milieu médical et notamment dans le traitement de l'opiomanie. Cette drogue est commercialisée partout dans le monde et beaucoup de publicité en est faite. Il ne faut pas négliger que dès lors on est bien conscient des phénomènes de dépendance que la consommation des drogues entraîne.

La cocaïne est isolée en 1860 par l'allemand Albert Nieman⁴. De nombreuses boissons contenant de la coca ou de la cocaïne apparaissent comme les vins et liqueurs Mariani ou la fameuse boisson Coca-Cola commercialisée en 1885. Elle contient à l'origine de la cocaïne mélangée dans de l'alcool, mais ce dernier est remplacé par de la noix de cola et des essences d'agrumes, ses propriétés (« remède souverain » et « boisson désaltérante »⁵) en font un produit célèbre même si, depuis, il ne contient plus de substances psychoactives. C'est aussi vers 1885, selon l'O.G.D.⁶, que le débat est clos parmi les scientifiques : « la cocaïne n'est pas la nouvelle panacée annoncée mais une drogue dont l'abus provoque de graves intoxications, en particulier lorsqu'elle est inhalée ou injectée ».

Le chanvre est utilisé tout particulièrement pour ses fibres avec lesquelles sont fabriqués des cordages. La Russie, au début du XIXème siècle, fournit 80% des

¹ - O.G.D. [1996], p25.

² - ibid., p39.

³ - ESCOHOTADO A. [1995], p96.

⁴ - O.G.D. [1996], p42.

⁵ - ESCOHOTADO A. [1995], p100.

⁶ - O.G.D. [1996], p43.

ressources européennes en fibres¹. Son utilisation n'est que peu développée en médecine, son principe actif restant inconnu. Le cannabis s'implante en Amérique via les anglais et les esclaves africains. Le chanvre est cultivé pour ses fibres (surtout en Jamaïque) jusqu'au jour où, sous l'influence des coolies indiens, ses propriétés psychoactives sont redécouvertes.

Le XIXème siècle est également celui de l'utilisation du chloroforme et de l'éther comme drogues ludiques, ainsi que de l'apparition des premiers somnifères, des barbituriques. Des drogues créatrices d'accoutumance dont les utilisateurs immodérés sont voués à la mort². La consommation de drogues explose tout au long de ce siècle, un grand commerce à renfort de publicité en est fait. Les phénomènes de dépendance, d'intoxication qui apparaissent sont reconnus, mais les morts violentes ne sont à observer que dans les cas de suicides par abus volontaire ou avec les derniers produits cités, contrairement à ce que l'on observe aujourd'hui.

114 - Le XXème siècle

Avec la prohibition d'un côté et le progrès de l'autre, le XXème siècle est très riche concernant le commerce des drogues, les techniques utilisées et les découvertes de nouveaux produits. Nous développerons uniquement ces derniers.

Les amphétamines, dexamphétamines, métamphétamines sont découvertes dans les années 1930. Ce sont des stimulants beaucoup plus puissants que la cocaïne et bien moins chers³. Leur utilisation se fait dans les armées du monde entier avant d'inonder toutes les couches de la société. Leur vente est quasiment libre alors même que leurs effets secondaires sont parfaitement connus.

Les barbituriques sont des médicaments dont l'effet est un mélange d'ébriété alcoolique et de sommeil. Ils ne sont pas considérés comme des stupéfiants et leur consommation est massive. Pourtant, dans les années 1960, il est admis que de nombreuses personnes en sont dépendantes. De plus, les médecins savent depuis les années 1940 que rien n'est plus destructeur pour la personnalité que l'abus de ces produits⁴.

Durant l'entre deux guerres, de nombreux opiacés synthétiques sont découverts. La pétidine est commercialisée par les laboratoires Hoechst. La méthadone est découverte par les chimistes de l'armée allemande, elle est sept fois plus puissante que la pétidine. La cétobémidone, neuf fois plus active que la méthadone, a été classée comme « drogue extrêmement dangereuse » en 1963. La dextromoramide est un euphorisant trois fois plus actif que l'héroïne. Il existe en

¹ - O.G.D. [1996], p16.

² - ESCOHOTADO A. [1995], p103.

³ - ibid., p127.

⁴ - ibid., p131.

tout une liste de 70 narcotiques synthétiques qui ont été commercialisés sous de nombreux noms. Ils vont être au fur et à mesure classés au tableau des stupéfiants¹.

De nombreux autres produits comme le méprobamate ou les benzodiazépines, des hypnotiques, des sédatifs, des anxiolitiques sont commercialisés dans les années 1950 avant que les médecins ne soulignent tous les problèmes qu'ils engendrent².

Le LSD 25 (acide lysergique diéthylamide) a été synthétisé à partir de l'ergot de seigle par le chimiste suisse A. Hofmann en 1943³. Son utilisation est très étendue (psychothérapie, thérapie agonique, sevrage alcoolique) et il ne semble pas entraîner de dépendance. Ce produit intéresse de très près les services américains (OSS puis CIA, l'armée ...) qui financent des recherches sur ses effets et les possibilités d'application. La consommation de LSD se développe aux Etats-Unis et en Europe, il s'insère dans la vision psychédélique avec des écrivains comme Aldous Huxley et n'est interdit qu'en 1967, dès lors ils se diffusent à travers le marché noir.

Les années 1980 voient se développer la recherche de produits chimiques (*designer drugs*) à travers la manipulation des atomes, molécules et des produits couramment utilisés dans l'industrie⁴. Leurs caractéristiques sont diverses : analgésiques, stimulants, visionnaires, etc. Leur point commun est, selon Escohotado, d'être nées de la prohibition⁵. Dès lors, le nombre de produits n'en fini plus d'augmenter : le fenantil dont certains dérivés sont 2000 fois plus actifs que l'héroïne, des dérivés de la catine et de la catinone (alcaloïdes du kat, plante consommée au Yémen et à l'Est de l'Afrique), la métamphétamine liquide (*ice*), le *crack* (il a été expérimenté dans les années 1970), lui, est tiré d'un mélange de PBC (pâte-base de cocaïne) et de bicarbonate de soude, sa toxicité est élevée. De nombreux produits sont composés de molécules contenant un anneau de type benzénique, ces substances ont un caractère psychédélique. Il s'agit pour le plus célèbre du MDMA ou *ecstasy*, sa diffusion est rapide et étendue. Il faut noter à côté de ces produits la « réapparition » sous une forme de consommation moderne de plantes (*peyote*, *yagé*, *iboga*) dont l'utilisation se faisait dans des tribus d'Amérique ou d'Afrique. Tous ces produits posent de nombreux problèmes de classement dans le tableau des stupéfiants, d'autant plus que de nouvelles combinaisons chimiques apparaissent régulièrement.

Pour finir, ce n'est qu'en 1985 que le principal élément psychoactif du cannabis est découvert. Il est isolé par deux chimistes de l'Université de Jérusalem sous le nom de trans-delta-9-tétrahydrocannabinol, il est dit THC comme le dernier mot de la formule chimique⁶.

¹ - ESCOHOTADO A. [1995], p133.

² - ibid., p134.

³ - ibid., p135.

⁴ - ibid., p187 et suite.

⁵ - ibid., p188.

⁶ - Collectif FTP [1997], p100.

12 - La géographie des drogues

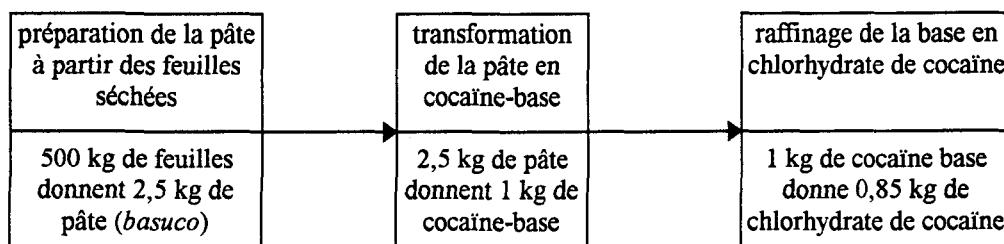
Les drogues ont suivi les peuples dans leurs déplacements et dans leurs échanges, elles ont et sont toujours l'objet d'un grand commerce. Il s'agit ici d'identifier les parties du monde où l'on trouve la matière première des drogues généralement consommées, c'est à dire le pavot, la coca et le cannabis. Nous profiterons de cette partie pour décrire les plantes et les processus de fabrication des dérivées psycho-actifs de ces plantes.

12.1 - De la coca à la cocaïne et au crack

La coca trouve son origine en Amérique latine et plus particulièrement dans la cordillère des Andes. Les productions sont dispersées sur six pays de cette région (cf annexe - carte), mais les trois principaux pays producteurs sont la Bolivie, la Colombie et le Pérou. Seulement deux variétés de coca permettent d'extraire suffisamment de cocaïne de leurs feuilles¹. La plante pousse sous divers climats et sur divers sols, ainsi, elle pousse sur des sols des plus pauvres aux plus fertiles que ce soit dans une atmosphère sèche ou tropicale humide. Le territoire de production s'étend des plaines aux plateaux montagneux qui atteignent 2000 mètres². Le plant arrive à maturité dans les meilleures conditions en deux ans et il est dès lors susceptible de produire trois à six récoltes annuelles durant une quinzaine d'années.

Des expériences ont été menées pour le produire dans d'autres régions du globe, notamment à Java au début de ce siècle³, cette expérience a échoué, les plants n'ont produit que des feuilles à faible teneur en alcaloïde. Selon Alain Labrousse⁴, des cultures de cocaïers ont été détectées au Brésil et en Equateur mais aussi au Venezuela, au Panama et en Guyane, et également dans d'autres parties du monde comme au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Kenya ou en Géorgie.

Figure 1 - Les trois étapes de la production de cocaïne⁵ :



¹ - O.G.D. [1996], p29.

² - DUPUIS M-C [1996], p41.

³ - O.G.D. [1996], p29.

⁴ - LABROUSSE A. [1997-b], p24.

⁵ - FONSECA G. [1992], p500.

Cette transformation demande l'intervention de produits chimiques tels que le kérostone, le carbonate de sodium, l'acide sulfurique, le permanganate de potassium, l'éther à l'acétone¹. Pour les producteurs, il s'agit de se les procurer et pour les gouvernements d'en contrôler le commerce ou du moins d'obliger les grands groupes chimiques à les surveiller, le problème de la lutte réside aussi dans ces produits. L'intervention de l'Etat a pour conséquence des changements de techniques, un effet d'apprentissage se réalise à cause de la pénurie d'un produit et aussi à travers l'utilisation de procédés plus efficaces².

Traditionnellement la première transformation se fait sur le lieu de production des feuilles, cela permet de bénéficier de rendements d'échelle. Il s'agit notamment de la Bolivie et du Pérou. Les dernières opérations, le conditionnement et les exportations, elles, se font en Colombie. Ce modèle tend à changer avec les nouveaux pays entrants, de plus en plus, les pays producteurs transforment directement.

Le crack se fait à partir de la pâte base de cocaïne, c'est l'une des formes fumables de la cocaïne. Sa transformation peut se faire dans n'importe quelle cuisine, elle consiste à mélanger le chlorhydrate avec de l'éther et de chauffer le mélange. Celle-ci est pratiquée soit directement par les trafiquants, soit dans les zones de transit, comme les îles des Caraïbes³.

122 - Du pavot à l'héroïne

Les principaux producteurs (cf annexe - carte) de pavots se situent dans deux régions dont les noms sont caractéristiques des revenus que procure la culture de cette plante :

- Le *Triangle d'or* qui regroupe le Myanmar (ex-Birmanie), le Laos et la Thaïlande, et s'étend au sud de la Chine et au Vietnam.
- Le *Croissant d'or* avec l'Afghanistan et le Pakistan.

Les autres pays dont certaines régions produisent du pavot sont l'Inde (où est aussi produit le pavot pour l'usage pharmaceutique), l'Iran, le Liban (la production y est éradiquée depuis 1991), les Républiques d'Asie Centrale (ex-URSS). On en trouve également au Mexique, en Colombie et au Guatemala où le pavot, même s'il est moins productif qu'en Asie, rapporte trois fois plus que la coca⁴. Des essais sont fait en Equateur, au Pérou et en Afrique : Tchad, Bénin, Togo et Nigeria⁵.

La transformation du pavot à l'héroïne relève d'un processus plus complexe que celle de la coca, elle comporte seize étapes. En moyenne, il faut 500000 fleurs de pavot pour produire les 10 kg d'opium nécessaires à la fabrication de 1 kg de

¹ - DUPUIS M-C [1996], p58.

² - FONSECA G. [1992], p500.

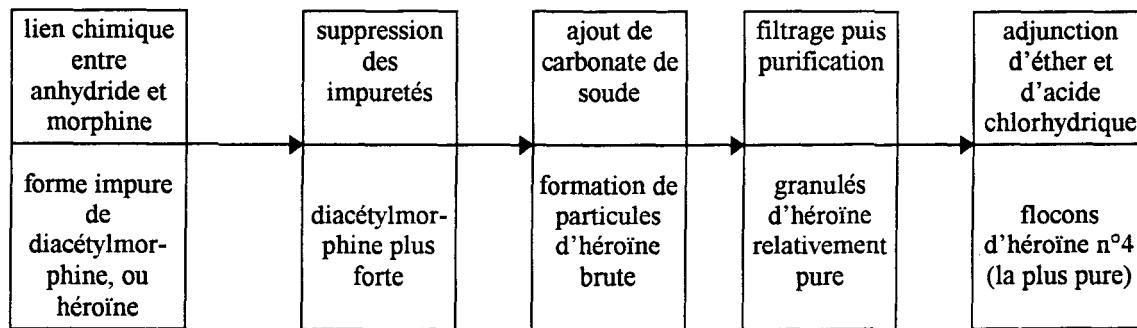
³ - O.G.D. [1996], p201.

⁴ - DUPUIS M-C [1996], p17.

⁵ - LABROUSSE A. [1997-b], p27.

morphine-base qui, une fois raffiné, donne 1 kg d'héroïne pure¹. Les cinq dernières phases de raffinage de l'héroïne sont intéressantes pour l'utilisation des précurseurs chimiques et les différentes formes que prend le produit² :

Figure 2 - Les dernières étapes de la production d'héroïne



Les effets d'apprentissages agissent aussi ici, le processus est plus complexe et demande de bonnes compétences.

123 - Le cannabis et ses dérivés

Cette plante est universelle, elle pousse sous toutes les latitudes (cf annexe - carte). Selon Alain Labrousse³, sa culture est plus déterminée par des facteurs socio-économiques et géopolitiques que par le climat ou la géomorphie du sol. Il existe trois dérivés de cette plante :

- les feuilles séchées, l'herbe de cannabis ou marijuana,
- la résine de cannabis (obtenue en tamisant les plants) ou haschisch,
- l'huile de cannabis, peu utilisée, produite en Jamaïque et au Moyen-Orient, elle a un rôle marginal dans le trafic international.

Le cannabis est actuellement cultivé dans 120 Etats, il serait vain de tous les énumérer, néanmoins, il en existe tout de même quelques-uns intéressants à citer. L'Afrique du Sud serait le premier producteur mondial de marijuana et le Maroc de haschisch. Les Etats-Unis en produisent en très grande quantité pour leur marché intérieur, le cannabis est la première production agricole en valeur du pays, devant le maïs et le soja⁴. Le Mexique se dispute la place de second producteur mondial avec les Etats-Unis. Citons ensuite l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie du Sud Est, le Croissant d'or, le Moyen Orient et un immense potentiel en ex-URSS.

La culture de cannabis peut se faire aussi bien en extérieur que dans des serres chauffées, sa teneur en THC (tétrahydrocannabinol) dépend des méthodes de culture

¹ - DUPUIS M-C [1996], p33.

² - Revue Psychotrope [1992-93], vol VII, n°182 , Montréal.

³ - LABROUSSE A. [1997-b], p28.

⁴ - ibid, p28.

appliquées et des variétés de plants. Ces produits sont comme les deux précédents très bien insérés dans les échanges internationaux.

Cette approche nous permet de situer les produits, elle constitue un préalable à l'estimation des quantités produites dans chaque région et pour chaque produit.

Section 2 - Les estimations et leur vraisemblance

Il existe plusieurs techniques d'estimation des productions de drogue dans le monde. Se situant dans le cadre de la prohibition, les quantités produites sont très difficiles à évaluer. Par conséquent, après avoir énuméré les différentes approches, nous proposerons une estimation des productions mondiales, ainsi qu'une critique de celles-ci.

21 - Les différentes approches de quantification

Bernard Morel et Frédéric Rychen relèvent trois méthodes d'évaluation¹. La première consiste à estimer les besoins des consommateurs, cette technique n'est pas très fiable, étant donné que l'usager s'insère dans l'infraction à la législation sur les stupéfiants, néanmoins elle nous intéressera plus dans le chapitre suivant. Une autre méthode se base sur les saisies faites par les services de répression (douanes et différents services de police). Des coefficients sont appliqués aux saisies pour estimer ce qui est réellement en circulation, le choix du coefficient est donc très important. Ces estimations peuvent prêter à confusion puisqu'elles sont directement liées à la volonté de l'Etat de lutter contre les drogues. Enfin, la dernière méthode consiste à évaluer les quantités produites et les prix de vente au détail, sachant qu'une partie des productions est consommée localement et que les sources d'informations pour ces évaluations sont multiples.

Deux organismes américains utilisent cette dernière méthode pour estimer la production mondiale de drogues, c'est à dire d'opium/héroïne, de feuille de coca/cocaïne et de marijuana/haschisch, il s'agit du BINM (Bureau of International Narcotics Matters) et du NNICC (National Narcotics Intelligence Consumers Committee).

Une estimation des surfaces cultivées se fait à partir des données obtenues grâce aux satellites qui peuvent prendre des photos relativement précises de la surface de la terre. Les données fournies par le PNUCID des Nations Unis se basent sur ce que les pays membres leur fournissent.

Dans son livre, Marie-Christine Dupuis² part de l'estimation des surfaces cultivées et de la productivité des différentes variétés de chaque plante. Ensuite, Elle

¹ - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p20.

² - DUPUIS M-C [1996], elle ne traite que de l'héroïne et de la cocaïne dans cet ouvrage.

estime, pour les déduire, les consommations locales et les saisies à tous les niveaux de la filière dans les régions productrices puis dans les régions de transit et enfin dans les pays de consommation finale. Cette technique lui permet d'avoir une idée des quantités disponibles à la consommation même si les biais sont importants.

Nous présenterons des tableaux des estimations de productions dans la sous-section suivante.

22 - Les estimations de production

La source du tableau qui suit est le Département d'Etat Américain (DEA) qui à travers le BINM publie le *International Narcotic Control Strategy Report* (NCIS). Il s'agit de leurs estimations (cf page suivante).

Le but est d'avoir une idée des productions de drogues de par le monde, sachant que les chiffres exprimés dans ce tableau traitent des drogues qui sont vouées au trafic international. Ainsi ne vérifie-t-on pas le classement des pays décrits dans la sous-section précédente.

Dans un article récent, Alain Labrousse¹ donne, suivant les sources de l'Observatoire Géopolitique des Drogues, des informations concernant les quantités produites pour l'année 1997. La production de chlorhydrate de cocaïne se situerait entre 1000 et 1500 tonnes. La Birmanie produit toujours 2500 tonnes annuelles d'opium (ce qui théoriquement fait 250 tonnes d'héroïne), cependant il semblerait que sa place de leader lui soit maintenant disputée par l'Afghanistan. Concernant la marijuana, l'Afrique du Sud en produirait 180000 tonnes sur 80000 hectares, l'absorption se fait par le marché intérieur. Au Maroc, près de 70000 hectares en expansion donnent de 1500 à 2000 tonnes de résine de cannabis.

S'il y a production, encore faut-il qu'il y ait de la consommation pour justifier de ces quantités. Il semblerait qu'une partie des productions soit sur-estimer.

23 - Limites et critique des estimations

De part la nature même des méthodes de quantification, il semble pour certains auteurs que la production mondiale soit globalement sur-estimée. Selon Pierre Kopp², une inconnue demeure : qui consomme toute cette drogue ?

Les Etats-Unis et l'Europe sont de gros consommateurs mais il ne semble pas qu'ils puissent absorber toute cette drogue. Ainsi selon le PNUCID (Programme des Nations Unies de Contrôle International des Drogues), la consommation se développerait de plus en plus dans les pays producteurs ou de transit. Le Pakistan aurait 1,5 million de consommateurs d'héroïne³, ils consommeraient 80 tonnes

¹ - LABROUSSE A. [1997-b].

² - KOPP P. [1997], p9.

³ - O.G.D. [1996], p154.

Tableau 1 - Une estimation des productions mondiales par produit et par pays

pays	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Opium										
Afghanistan	450	600	750	585	415	570	1000	1000	950	1250
Iran	300	300	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	160	200	200	130	165	180	175	140	160	155
total	910	1100	950	715	580	750	1175	1140	1110	1405
Birmanie	800	1000	1280	2430	2255	2350	2280	2575	2030	2340
Laos	200	250	255	380	275	265	230	180	85	180
Thaïlande	22	30	25	50	40	35	24	42	17	25
total	1022	1280	1560	2860	2570	2650	2534	2797	2132	2545
Colombie	-	-	-	-	-	27	20	20	-	65
Guatemala	-	-	8	12	13	17	-	4	0	0
Liban	-	-	-	45	32	34	-	4	-	1,5
Mexique	40	50	66	66	62	41	40	49	60	53
total divers	40	50	74	123	107	119	60	77	60	119,5
total opium	1972	2430	2584	3698	3257	3519	3769	4014	3302	4069,
total héroïne pure	197	243	258	370	326	352	377	401	330	497
Coca										
Bolivie	52920	67000	78400	77600	76800	78400	80300	84400	89800	85000
Colombie	13600	23000	27200	33900	32100	30000	29600	31700	36000	40800
Pérou	12000 0	12100 0	18770 0	18630 0	19690 0	22270 0	223900	155500	165300	18360 0
Equateur	1000	400	400	270	170	40	100	100	-	-
total coca	18752	21140	29370	29807	30597	33114	333900	271700	291100	30940
total cocaïne	0	0	822	826	898	990	934	760	845	1108
Marijuana										
Mexique	6000	7130	5655	30200	19715	7775	7795	6280		
Colombie	3630	7760	7775	2800	1500	1500	1500	4125		
Jamaïque	2025	535	405	190	825	825	263	502		
Belize	550	200	120	65	60	60	0	0		
Autres	1000	2000	3500	3500	3500	3500	3500	3500		
total marijuana	13205	17625	17455	36755	25600	13660	13058	14407		
Haschisch										
Liban	720	600	700	905	100	545	-	565		
Pakistan	200	200	200	200	200	200	200	200		
Afghanistan	400	400	300	300	300	300	300	300		
Maroc	60	60	85	85	85	85	85	85		
total haschisch	1380	1260	1285	1490	685	1130	585	1150		

* Les quantités de ce tableau sont exprimées en tonne.

Note : s'agissant des productions d'héroïne et de cocaïne, il faut considérer ces quantités comme théoriques, il n'est pas tenu compte de la consommation locale ni des saisies.

Source : NCIS [1994] International Narcotic Control Strategy Report, Avril et [1996], Mars.

d'héroïne pure. Mais selon Pierre Kopp, cela n'est pas suffisant pour justifier les estimations, l'erreur est autre part.

Il cite Peter Reuter¹ qui fut directeur du Center for Drug Policy de la Rand Corporation durant les années 1980. Selon lui, les analystes du NCIS n'ont aucune raison d'améliorer leurs résultats puisque de toute façon les autorités américaines n'en tiennent pas compte dans leurs relations de politique étrangère. De plus, les variations qu'ils proposent dans les quantités, que ce soit pour la production ou la consommation, apparaissent parfois bien peu réalistes. Le problème de l'estimation relèverait donc peut-être autant de biais statistiques que de la motivation des autorités nationales et internationales à faire la plus brillante lumière sur le phénomène.

Le PNUCID, lui, se base sur ce que lui fournissent les pays comme chiffres. La revue française Interdépendances² parle du Rapport mondial sur les drogues (World Drug Report 1997, Pnucid) comme d'un outil précieux, mais dont les données sont à recouper avec d'autres sources. En effet, comment se fier aux données fournies par des pays dont l'économie vie en partie grâce à la production de drogues. Cependant, deux comportements interviennent, d'un côté, des pays sous-estiment leur production afin de faire preuve de leur volonté à lutter contre le phénomène et, de l'autre, certains la sur-estiment pour justifier un appel à l'aide internationale pour lutter contre ce fléau.

Les saisies sont, elles aussi, très influencées par les politiques des pays mais elles dépendent surtout du bon fonctionnement des différents services et de leur efficacité. Nous remarquerons juste qu'il suffit de saisir un cargo transportant une grande quantité de drogue pour que l'on puisse tout à coup dire que, cette année, les services des douanes ont fourni un meilleur travail. Sans remettre en cause ce travail, il faut savoir que le démantèlement d'un réseau nécessite parfois plusieurs années de recherches.

Les quantités sont intéressantes, notamment quand, comme sur un marché classique, elles ont une influence sur les prix. Mais dans ces marchés très spécifiques, nous le verrons, les prix n'ont pas beaucoup de rapport avec les quantités. Ainsi, il nous semble primordial et sûrement plus intéressant de traiter de façon relativement détaillée, tout d'abord, des comportements des producteurs et de la structure des marchés, puis, du mode de formation des prix et des revenus.

¹ - KOPP P. [1997], p11.

² - Interdépendances [1998], n°30, Mars-Avril, p42.

Section 3 - Les causes de la production et de la commercialisation

Pourquoi la production pour usage traditionnel des drogues s'est-elle transformée en une production de forme industrielle ? Les producteurs ont adopté un comportement particulier, celui de rentrer dans l'illégalité à travers la participation à un secteur prohibé. Le problème est de savoir pour quelles raisons produit-on des plantes à drogues ?

Si les drogues font mourir dans les pays industrialisés, elles font vivre dans les pays en développement ou Tiers-Nations. Elles sont aussi la cause et la conséquence de conflits. Enfin, leur trafic est mené par de grandes organisations transfrontières dont l'origine criminelle est un lieu commun.

31 - L'argent, nerf de la production moderne

Le caractère illégal de la production et de la commercialisation des drogues a pour conséquence le haut niveau de leurs prix, le risque d'être condamné pour ce type d'activité en est une explication. Ces marchandises sont produites parce qu'elles constituent une ressource très importante. Cependant, qu'est-ce qui poussent les paysans à produire ces plantes plutôt que d'autres sachant qu'avec les drogues, ils se situent dans l'illégalité.

311 - Les drogues pour survivre

Au XIXème siècle, les drogues étaient gérées par des monopoles d'Etat. Selon Yann Bisiou¹, à propos des Régies françaises d'opium et de *kif* (cannabis marocain), l'approvisionnement des monopoles se faisait par importation pour l'opium et par le développement des cultures locales au Maroc et en Tunisie où les paysans vendaient leur production de cannabis au monopole. Aujourd'hui, le cadre est tout autre, la pauvreté des Tiers-Nations a le rôle incitateur que les monopoles d'Etat avaient dans le passé.

Tout d'abord, le fait est que les plantes à drogues poussent principalement dans les pays dits du Sud, pays faisant généralement partie des nations les plus pauvres. Leur production a connu une impulsion dans les années 1970 en raison du développement de leur consommation dans les pays dits du Nord². Dès lors les cultures illicites sont apparues comme un moyen de contrecarrer le déséquilibre croissant entre les prix agricoles et les prix des produits manufacturés sur les marché nationaux³. Depuis cette époque, et grandissante tous les ans, la dette des Tiers-Nations est un lourd handicap pour leur développement et par conséquent

¹ - Colloque CNRS [1998], Mars.

² - LABROUSSE A. [1996], p13.

³ - O.G.D. [1996], p107.

pour la croissance de leur richesse. Il faut rembourser cette dette et cela ruine les pays et leurs populations. Devant cette situation, le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale proposent une alternative.

Les plans d'ajustement structurels du F.M.I. proposent un ensemble de mesures telles que l'élimination du contrôle du taux de change, la liberté d'entrée et de sortie des capitaux, la réduction du train de vie de l'Etat, l'orientation de l'économie vers l'exportation, etc¹. Il s'agit d'ouvrir les économies nationales sur l'économie mondiale et ses bas prix. Les prix des productions nationales (leur nature diffère suivant les pays) ont chuté à cause de cette confrontation brutale à la concurrence mondiale.

En Afrique, le cannabis est devenu une véritable culture de rente. En Côte d'Ivoire², le kilo de marijuana est vendu entre 20 000 et 40 000 francs CFA, alors que le kilo de cacao ne rapporte que 205 francs CFA à son producteur. Dans la même région, un dixième d'hectare de cannabis rapporte autant à un paysan que 30 hectares de cacao (16 tonnes) pour un travail bien moins fatigant³. Dans le Chapare, en Bolivie, un paysan touche l'équivalent de 18 000 francs par an pour un hectare de coca, c'est à dire dix fois ce que tire un paysan traditionnel du même hectare en travaillant plus et plus péniblement⁴.

La Banque Mondiale a instauré une privatisation des terres en 1991. En Bolivie (pays qui connaît les indices de pauvreté les plus élevés du continent en 1990⁵), cette politique a déstructuré l'économie locale et a conduit à une crise agricole. Les paysans appauvris et les chômeurs urbains ont alors pris le chemin des zones de production de coca.

Selon Alvarez⁶, entre deux maux : les cultures illicites d'un côté et les cultures licites plus la famine de l'autre, les agriculteurs des Tiers-Nations ont fait le choix de la survie. Face à la chute des prix des cultures licites comme le café, le maïs, le riz mais également de matières premières comme l'étain en Bolivie, le seul moyen de rembourser la dette est de cultiver les plantes à drogue.

Ce n'est pas l'Etat qui décide de produire les drogues mais il bénéficie de l'argent laissé par les trafiquants sur son territoire, même si globalement cet argent ne représente qu'une petite partie des recettes du trafic. Dans sa grande pauvreté, la Bolivie est néanmoins un « bon élève » du F.M.I.. Cependant, sa stabilité économique repose en grande partie sur les 500 millions de dollars laissés par les narco-trafiquants dans l'économie nationale. En Colombie, les devises sont rapportées par le café et la cocaïne, quand le prix du café diminue, celui de la

¹ - PIRO P. [1994], p8.

² - TRIAY-KONE P. [1998], p7.

³ - LABROUSSE A [1997-b], p30.

⁴ - THEVENIN C. et INCIANE E. [1996].

⁵ - L'état du monde 1992 [1991], p427.

⁶ - ALVAREZ M [1992].

cocaïne augmente, le calcul est rapide. Seuls les profits générés par le trafic permettent à des pays comme la Colombie d'alléger leur dette. La moitié des 4 milliards de dollars drainés par la mafia locale est réinvestie dans l'économie du pays¹.

Le développement du secteur informel est dû en grande partie à la réduction des dépenses de l'Etat dans des secteurs comme l'éducation, la santé, le logement. Ce secteur est vu comme un élément positif par le F.M.I., mais, selon Alain Labrousse², le secteur le plus rentable de l'économie informelle est celui des activités illicites ou criminelles comme le trafic de drogues.

En fait, la recherche de devises a rendu « vertueuse » les productions illicites. Elles sont dans de nombreux pays la seule ouverture pour sortir de leur sous-développement ou du moins pour survivre. Pour Eric Fottorino³, dans un article de 1989, c'est sur les ruines du sous-développement que prospère la mauvaise herbe, cannabis ou coca.

Les plantes à drogues demandent peu d'investissements et s'accordent des sols les plus médiocres. Ainsi, sans vouloir créer d'anachronisme, la production de drogues peut être vue comme une spécialisation internationale, c'est à dire que le pays produit ce pour quoi il détient les meilleurs avantages comparatifs.

312 - Etude d'un cas : le Maroc

La culture de cannabis (appelé *kif*) ne fait son apparition dans ce pays qu'au XVIème siècle, dans la chaîne du Rif au Nord du Royaume⁴. En 1912, le pays est placé sous la tutelle de la France au Sud et de l'Espagne au Nord. La culture n'est limitée qu'à partir de 1925 dans la région Sud. A l'indépendance en 1954, la culture est interdite, exception faite pour les hameaux berbères de Ketama et de Beni Khaled où elle est tolérée⁵. Dans les années 1970, Ketama se développe comme un Katmandou (Népal) plus accessible aux occidentaux et moins marqué par les drogues dures. En 1980, le cannabis y couvre une surface évaluée entre 5 000 et 10 000 hectares.

D'après Ansaf Ouazzani⁶, cette région est l'une des plus peuplées mais aussi l'une des plus pauvres. L'agriculture traditionnelle en constitue la principale ressource et la population est essentiellement composée de petits paysans, ainsi, selon elle, le Rif s'enfonce dans le sous-développement. Au début, la culture du cannabis était mêlée aux autres cultures traditionnelles et la production était

¹ - - GRIMAL J.C. et MAZEL O. [1990].

² - LABROUSSE A. [1997-b], p31.

³ - in GRIMAL J-C et MAZEL O. [1990], p7.

⁴ - O.G.D. [1996] *Maroc : le kif en son royaume*, p113.

⁵ - ibid.

⁶ - OUAZZANI A. [1996], p116

assurée par le noyau familial. Devenant très rémunératrice, les terres et les forces se sont concentrées sur cette culture qui s'étend sur toute la région.

Un des facteurs de cette « conversion » à la culture du kif est la mise en domaine des forêts et des parcours collectifs qui faisaient office de zone de pâturage. La conséquence est une chute des ressources tirées de l'élevage. L'agriculture traditionnelle étant en crise, le seul salut réside dans la culture du kif si l'on veut éviter l'exode vers les villes déjà saturées. En 1994, dans le Rif, le chômage officiel est de 20 % et l'économie souterraine représente un tiers de l'économie¹. Pour reprendre un calcul de l'O.G.D.², en 1993 un propriétaire de 1,5 hectare en terres non irriguées pouvait, en cultivant du kif, tirer un bénéfice net de 24 300 à 49 500 francs, et de 50 % supérieur en terre irriguée. Alors que le salaire minimum garanti à un ouvrier agricole est de 6 300 francs par an. Par conséquent, pourquoi les paysans choisiraient-ils la misère ?

La situation s'est aggravée avec la mise en place d'un plan d'ajustement structurel dont les règles ont été suivies à la lettre par le gouvernement marocain. Les paysans n'ont pas eu d'autre alternative. Pour Mohamed Benlahcen Themgani³, il existe un parallèle entre l'application des politiques néo-libérales, l'appauvrissement des paysans et le développement de la culture de cannabis. La création de richesse fait fonctionner l'économie et attire de nombreux travailleurs à chaque période de récolte, de nombreux « métiers » en découlent comme les batteurs de kif ou les passeurs qui touchent aussi leur pourcentage. En tout, ce sont 5 millions de rifains qui vivent du kif⁴.

Les différents niveaux du réseau de trafic concernent une population plus étendue, englobant des fonctionnaires et des hommes d'affaires dont l'influence politique et économique est importante. Les plus grandes parties des profits générés par le commerce de haschisch sont récupérées par ces individus. Le Maroc est également en passe de devenir une plaque tournante du trafic international pour l'ensemble des drogues. Le haschisch représente au Maroc environs 5,75 milliards de dollars, c'est à dire près d'un cinquième du PNB⁵. Cette masse monétaire permet la survie des paysans et surtout, elle s'injecte comme de l'huile dans une économie rouillée.

La situation du Maroc n'a rien d'exceptionnel, la pauvreté, les politiques restrictives et les Etats myopes parce que corrompus entraînent des pans entiers des économies des Tiers-Nations vers les cultures de rente. Cependant, la logique de survie n'est pas la seule à influencer la décision de produire des plantes à drogues, il convient aussi de considérer la place qu'elles prennent dans les conflits locaux.

¹ - Pascual Moreno Torregrosa dans PIRO P. [1994], p22.

² - O.G.D. [1996], p114.

³ - cité dans OUAZZANI A. [1996], p118.

⁴ - O.G.D. [1996], p114.

⁵ - OUAZZANI A. [1996], p122.

32 - L'approche géopolitique

Aux logiques de survie viennent s'ajouter les logiques de guerre. Une grande partie du travail de l'Observatoire Géopolitique des Drogues consiste à retracer la place que prennent les drogues dans les conflits régionaux et dans leur financement.

321 - Les guerres et les drogues

Il existe tout d'abord un lien physique entre le guerrier et la drogue, celle-ci lui permet d'être vaillant au combat et inconscient face au danger. On ne compte plus les soldats revenus de guerre avec « en poche » une toxicomanie à toute épreuve (dans toutes les armées, notamment celle des Etats-Unis durant la guerre du Viêt-nam). Cependant, nous souhaitons souligner, ici, l'importance des drogues dans le financement de certains conflits.

Les Tiers-Nations, en plus d'être touchées par la pauvreté et la corruption de l'Etat, sont le lieu d'affrontements entre guérillas et fractions armées régulières. Les guérillas repliées dans les forêts et les lieux hostiles s'appuient généralement sur les paysans, par affinité politique ou par la force.

C'est un lieu commun, entretenir une force armée, même si elle est motivée par des idéaux, coûte très cher. Ces forces ont donc un fort besoin de financement. Certaines l'ont trouvé auprès des grandes puissances comme les Contras du Nicaragua aidées par les Etats-Unis ou les vietnamiens aidés par la Chine au moment de la guerre contre les américains. Mais tout le monde ne peut s'appuyer sur les mêmes fournisseurs et, de plus, le contexte international a changé. Le salut se trouve donc dans une valeur sûre : les plantes à drogues, leur production et leur trafic.

Tout groupe armé se doit donc de contrôler tout ou une partie d'une filière des drogues. Les Talibans (« étudiants » islamistes) d'Afghanistan ont gagné leur indépendance financière grâce aux taxes qu'ils appliquent à la production de pavot. Selon les spécialistes de l'ONU, 80% de l'héroïne du marché européen vient des champs qu'ils contrôlent¹. C'est donc souvent sous forme de taxe sur les cultures de plantes à drogue que les organisations armées (armées régulières ou non) se financent, cette taxe est généralement liée à une taxe sur la circulation et/ou la transformation (Colombie, Pérou, Casamance, Birmanie, Pakistan, Afghanistan, Indonésie, etc.), d'autres s'impliquent directement dans le commerce international (Nicaragua, Bosnie, Turquie, Liban-Syrie, Somalie, etc.)².

Les drogues sont tellement vitales pour la guerre que dans certaines situations il est difficile de savoir si elles en sont le nerf ou l'enjeu. Le Liban est envahi en 1982 par l'armée israélienne. Dès lors, l'Etat perd toute légitimité et les différents

¹ - in Le Nouvel Observateur [1998], n°174, du 23 au 29 Avril, p66.

² - O.G.D. [1996], p124-125 (carte du rôle des drogues dans les conflits).

groupes armés entrent en conflit¹. Tous se finançant avec les drogues, certains conflits sont plutôt des luttes pour l'acquisition de zones de production ou de transport que pour n'importe quoi d'autre. Les groupes armés incitent donc à la production et sont prêts à défendre cette source de revenus considérables.

322 - Etude d'un cas : le Myanmar (Birmanie)

Ce pays du Sud-Est asiatique est classé parmi les 44 pays les moins avancés par le Programme des Nations Unis pour le Développement. Outre les critères attribuant ce titre, cela montre la situation du pays. C'est aussi un des plus grands producteurs de pavot et d'héroïne au monde.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'histoire de ce pays est un conflit continual entre différentes fractions armées à géographie et dénomination variable. La situation est très complexe et chaque organisation a ses propres zones de taxes, ces propres parcours de caravanes et ses propres laboratoires d'héroïne. Le pays est mené par une junte militaire dont l'organisation se base sur le trafic. Le pays tout entier est concerné par les luttes intestines et le trafic de drogues.

L'Etat birman a conclu un accord avec une fraction armée, la SLORC, pour préserver et se partager la production d'opium. Le « roi de l'opium », Khun Sa, après de nombreuses années à la tête du trafic se retire et l'Etat le laisse investir dans les activités « honorables » du pays². Pour Francis Christophe³, les généraux de Rangoon ont inventé un Etat de type nouveau : la narco-dictature.

Notons que les intérêts économiques sont grands pour qui veut bien se voiler la face sur ces faits. La France par exemple ne condamne pas la junte, cependant, Total a signé un contrat en 1992 avec le pétrolier local Moge pour l'exploitation de gaz offshore. Ce contrat débouche sur la construction d'un gigantesque gazoduc en direction de la Thaïlande. Le projet se doit d'être fructueux et le blanchiment de l'argent facilité⁴.

Ainsi, un nouveau facteur s'ajoute aux causes de la production de plantes dont le revenu tiré est important. Après la pauvreté, c'est la guerre qui incite à la production. Un dernier facteur se situe dans le rôle que tiennent les grandes organisations criminelles dans le trafic de stupéfiants.

33 - La place des grandes organisations

La prohibition de l'alcool se termine en 1933 aux Etats-Unis et, avec elle, les revenus que tiraient les différents gangs du trafic de spiritueux. Les chefs de gangs

¹ - O.G.D. [1996], p137.

² - ibid., p136.

³ - cité dans l'Evénement du Jeudi [1998], du 16 au 22 Avril, p30. Il vient de publier un livre *Birmanie, la dictature du pavot*.

⁴ - ibid.

étudièrent donc la possibilité de se lancer dans le trafic de morphine et de cocaïne, en profitant de la prohibition en vigueur sur les drogues et des réseaux qu'ils avaient pu mettre en place dans le passé¹.

Un aspect de la théorie économique avance que la croissance résulte d'investissements effectués par des agents motivés par le gain. C'est bien ce dernier pour lui-même (et non pour survivre ou pour s'armer) qui motive les organisations se chargeant du commerce des drogues. Michel Schiray en relève quelques unes qui sont traditionnellement liées au trafic de drogue : les mafias italiennes (sicilienne, la Camorra, la 'Ndranghetta et la Sacra Corona Unita), les Triades Chinoises, les Yakusas japonais et les Cartels colombiens².

La structure de ces organisations criminelles est spécifiquement organisée pour déjouer la prohibition. Pierre Kopp³ propose de comprendre comment cette structure est considérée par rapport à la structure de firmes traditionnelles. Les américains ont très tôt décrit la structure du « crime organisé » à travers les concepts de la micro-économie classique. Selon eux, cette organisation est comparable à un monopole qui fixe les prix à un niveau élevé du fait de ses coûts (coût du risque très élevé et corruption) et limite les quantités échangées. L'organisation criminelle détient un savoir-faire et une connaissance du terrain qui lui permet de mettre en place des barrières à l'entrée. Les risques sont très grands pour ceux qui ne savent pas avoir les bonnes protections. Cette position est avantageuse car elle permet de garder les prix élevés, les organisations gagnent beaucoup et les autorités considèrent que ces hauts prix sont une barrière à l'entrée dans la consommation.

Peter Reuter remet en doute cette position dans des travaux du début des années 1980. Sa vision irait plutôt vers un marché d'oligopole où les différents agents se mèneraient une guerre des prix. La barrière à l'entrée est constituée par un avantage de coût pour les grandes organisations car leur risque est réduit du fait qu'ils détiennent les ficelles (réseaux, connexion, corruption, etc.) du trafic. L'entrée de petits trafiquants ne peut se faire qu'en situation de hausse des prix due à la répression. Dès lors, ils peuvent véritablement concurrencer les grandes organisations. Seulement la concurrence fait baisser les prix si l'on suppose que la demande est relativement stable. Ainsi, il est à prévoir que les organisations qui ont choisi de prendre le plus de risques vont disparaître car leurs coûts sont trop élevés. En comparaison aux firmes traditionnelles, les organisations criminelles ont une vision à court terme du marché, ce qui les oblige aussi à augmenter leurs prix.

La motivation du gain serait donc la cause principale de la mise en culture et de la commercialisation des drogues. Que se soit pour survivre, pour se battre ou pour chercher le pouvoir et l'argent, elles sont toujours présentes et très rémunératrices par rapport aux activités licites. Cette structure sera intéressante dans le cadre de l'analyse des impacts des politiques de lutte contre le trafic de drogues.

¹ - ESCOHOTADO A. [1995], p115.

² - SHIRAY M. [1994], p34-35.

³ - KOPP P. [1997], p57 et suite.

Avant, il faut analyser la structure de ces marchés spécifiques et comprendre en quoi ils constituent un système se reproduisant par lui-même.

Section 4 - Des marchés, des réseaux, un système

Le cadre prohibitionniste englobant les marchés des drogues a la capacité de générer des comportements spécifiques. Ces marchés portent sur des biens agricoles et industriels que seule l'interdiction dont ils font l'objet distingue des biens agricoles et industriels traditionnels. Comment les drogues vont-elles du producteur au consommateur ? Ce schéma de production - distribution est-il différent de celui des firmes traditionnelles ? Pouvons-nous considérer les groupes d'agents participant au commerce de drogues comme rationnels en ce sens qu'ils valorisent tout au long d'une filière des biens dont la caractéristique est d'être interdits ?

41 - la structure des marchés

Plusieurs auteurs se sont posés la question de l'organisation des marchés des drogues. Parmi eux, un économiste français, chercheur au CNRS, Michel Schiray, propose une analyse en terme de « filières-stupéfiants »¹. Son analyse fait intervenir trois niveaux et cinq logiques fondant l'organisation des marchés des drogues de la production à la consommation et intégrant des acteurs différents (voir figure 3).

Plus récemment², il a mis en avant trois autres niveaux de trafic se basant sur d'autres critères : ceux du territoire. Il s'agit du local, du national et de l'international qu'il est possible d'insérer dans le raisonnement suivant. Selon cet auteur les connaissances sont plus précises sur le local et l'international que sur le national. Les renseignements dépendent de l'intensité de la répression et de l'information en découlant. Ainsi, il est possible de dire que la répression se fait dans la mesure du possible sur ce qui pourrait être le moins variable, supposant que les niveaux nationaux sont très mobiles et plus flexibles.

411 - Les logiques communes à toute la filière

Malgré l'hétérogénéité des produits et des acteurs dans les filières, il existe des comportements communs à tous. Ce secteur est une activité de l'économie informelle qui place les agents dans une dynamique d'exclusion-intégration³. Exclusion dans le sens que ces acteurs ne font pas partie de l'économie formelle, ils sont démunis de leurs droits, et intégration, car grâce aux revenus qu'ils se procurent, ils peuvent s'insérer dans la ville.

¹ - SCHIRAY M. [1994].

² - Colloque CNRS [1998].

³ - KOPP P. [1992], p536.

Figure 3 - Les logiques et les niveaux de la « filière stupéfiants »

Les Niveaux	Les logiques	Les acteurs
Production agricole	Survie économique	Une multitude de petits cultivateurs
Transformation et distribution intermédiaire	Economie criminelle Interpénétration avec l'économie officielle	Quelques grandes organisations criminelles Une multitude de trafiquants intermédiaires Une multitude d'offreurs spécialisés de services auxiliaires
Distribution finale	Consommation Insertion socio-économique	Une multitude de petits revendeurs finaux

Source : d'après SCHIRAY M. [1994], p30.

La règle principale que souligne Michel Schiray est l'invisibilité¹. En effet, face aux forces répressives guidées par la politique de prohibition, les acteurs doivent le plus possible être invisibles. Pour cela, il existe plusieurs stratégies. Elles diffèrent suivant la place occupée dans la filière. La production et la transformation peuvent se faire dans des endroits isolés. Par contre, le commerce à grande échelle se rend invisible aux yeux des autorités à travers la corruption. Les revendeurs finaux, eux, doivent être vigilants quant à leurs faits et gestes. Dès lors nous soulignons déjà des différences de comportements entre les acteurs du trafic.

La première logique, celle de la survie, a déjà été largement abordée dans ce chapitre. Précisons seulement que tous les paysans en difficultés dans le monde, que ce soit en Afrique ou en ex-URSS, sont attirés par ces cultures qui leur permettent de mieux vivre. La théorie du bien-être les place à une position optimale que seule la morale peut juger. Peut-on dire qu'une situation où ils cultivent des produits traditionnels soit préférable à celle-ci sur des critères purement économiques. En terme de revenu rien ne nous permet de l'affirmer.

¹ - SCHIRAY M. [1994], p25.

412 - Les logiques liées à la transformation et à la distribution intermédiaire

A cet endroit de la filière interviennent deux types d'organisation : les grandes organisations criminelles et les trafiquants indépendants. La transformation est généralement encadrée par les organisations dont l'origine se situe dans le pays de culture. Celles-ci gèrent les exportations en connexion avec les organisations importatrices implantées dans les pays consommateurs. Ces grandes organisations criminelles ont une structure comparable à celle des firmes transnationales. Certains auteurs avancent l'existence de stratégies ou d'une unicité de décision et de pratiques au sein de l'organisation. Une certaine hétérogénéité semble cependant apparaître, elle est peut-être due à la difficulté de connaître exactement le fonctionnement de ces groupes. Les grandes organisations criminelles sont entre elles relativement hétérogènes. Leur forme relève de la spécificité de la culture dans laquelle elles sont apparues, ainsi rien ne permet de comparer les mafias italiennes aux Yakusas japonais si ce n'est la forme criminelle de leur organisation. Par conséquent, il est difficile d'en modéliser les caractéristiques. Il s'agit de structures implantées au niveau international bénéficiant de relations aux quatre coins du monde. Ajoutons aux organisations citées dans la section 3, des groupes qui se sont fait connaître à travers leur engagement dans le trafic de stupéfiants : les trafiquants nigérians et les mafias russes.

Aux côtés de ces grandes organisations coexistent de petits groupes qui peuvent leur être plus ou moins liés suivant les modalités d'approvisionnement qu'ils emploient. Les spécialistes du sujet considèrent ces groupes comme des organisations en noyau ou en réseau. Il est possible de supposer que ces groupes sont plutôt implantés au niveau national. Dorn et South font au sein de cette catégorie une distinction intéressante¹. En effet, aux côtés des entreprises (un entrepreneur met en relation différents facteurs afin d'en tirer un profit, la définition convient à ce cas spécifique) criminelles coexistent d'autres formes telles que des entreprises légales participant à ces filières pour le seul profit, les entreprises communautaires fondées sur des motifs idéologiques ou simplement des relations d'amitié.

Au-delà de l'attraction pour la criminalité, ce qui pousse les agents à échanger ce type de marchandises c'est les possibilités qu'elles offrent de pénétrer l'économie officielle. En effet, l'argent acquit permet de mettre en place des relations avec les autorités mais également d'acquérir des biens (mobilier ou immobiliers) qui n'ont aucun lien avec les drogues.

413 - Les logiques liées à la distribution finale

Ces stratégies se situent au niveau local, elles sont directement liées aux consommateurs finaux. Deux logiques sont retenues :

¹ - cités dans SCHIRAY M. [1994], p36.

- Tout d'abord, celle de l'usager-revendeur qui assure sa consommation en revendant de la drogue. Il est généralement seul. Son objectif est de constituer une clientèle, cela dynamise le marché. Cette logique peut être vue comme un moyen de ne pas « éclabousser » son entourage et de ne pas s'engager dans la petite criminalité (vols et divers délits). La consommation de drogue étant déjà délictueuse, le fait d'en vendre n'est pas pire que de voler pour pouvoir consommer, les externalités sont même peut-être moins visibles.

- L'autre logique fait référence à une volonté d'insertion comparable à la logique de survie des paysans se situant à l'autre bout de la filière. Il s'agit de revendre de la drogue dans une logique d'accumulation, que ce soit pour « mieux-vivre » ou pour investir dans la sphère officielle (stratégie de réinsertion).

En France, Michel Shiray relève trois formes de distribution citées dans un ordre décroissant de fréquence¹ : l'usager-revendeur ; une multitude de petits groupes de dealers semi-professionnalisés ; et des groupes plus structurés, plus insérés dans les filières et usant de méthodes propres aux organisations criminelles (violence, corruption, etc.).

Cette structure se retrouve dans chaque filière-produit. L'intérêt de son étude est la mise en place d'une base de réflexion sur ses caractéristiques, sur l'évolution des prix et la distribution des revenus en son sein et enfin sur les politiques de lutte à appliquer.

42 - Les caractéristiques des marchés

Il s'agit, aux vues de la structure, de caractériser les marchés par rapport aux critères traditionnels de l'analyse des organisations.

421 - Concurrence ou monopole

Il semble qu'à certains stades de la filière, il y ait peu d'agents et qu'à d'autres il y en ait une multitude. Ces agents, ces organisations sont-ils en situation de concurrence ou font-ils partie d'oligopoles ? Existe-t-il des formes de coopération entre eux ?

Le paradigme classique établit pour cadre du marché la notion de concurrence pure et parfaite. Elle se détermine par cinq critères : trois liés à la pureté et deux à la perfection. Il s'agit d'examiner si les marchés des drogues correspondent à ce type de structure ou non.

- l'atomicité : la multitude, si on se réfère au schéma de Michel Schiray, semble respectée, excepté au niveau des grandes organisations criminelles. Il apparaît néanmoins que de petites organisations, parfois éphémère, se chargent également du trafic international. C'est donc la petite taille des offreurs et des demandeurs par rapport au marché qui n'est pas respectée.

¹ - SCHIRAY M. [1994], p39.

- l'homogénéité : les drogues sont multiples et ne présentent ni les mêmes caractéristiques, ni les mêmes performances, certaines sont bien plus fortes que d'autres et ne provoquent pas les mêmes effets sur les usagers.

- la libre entrée : les barrières à l'entrée sont, ici, constituées par la capacité à se défendre sur un marché caractérisé par la violence. On peut éventuellement dire qu'elle existe à travers l'existence à un même stade de la filière de grandes organisations et de petits trafiquants dont les objectifs et les risques ne sont pas les mêmes.

- la transparence du marché : c'est ici que le bas blesse, les bonnes informations dépendent du bon vouloir du fournisseur et de la relation de confiance que l'acquéreur a pu établir avec lui. Pour un prix fixé, les quantités peuvent varier, notamment au niveau de la distribution finale (en France par exemple, la barrette de haschisch s'est vendue en 1997 à 100 francs pour des quantités variant de 0,5 à 3 grammes¹). Du côté de la qualité, il n'existe aucune certitude, notamment au niveau des derniers stades de distribution. Quant à la constitution exacte de ce qui est acquis, il existe de nombreux produits de coupage (lactose, talc ou cellulose pour l'héroïne, henné, paraffine ou terre pour le haschisch) et leurs dosages sont très variables.

- la mobilité des facteurs de production : les marchés illégaux sont confrontés à un problème, l'argent qui y circule est « sale ». Il faut nécessairement blanchir les capitaux acquis avant de les réinvestir dans n'importe quel secteur de l'économie légale. Pour les « travailleurs » de ce secteur, il est difficile de trouver plus rémunérateur. Cependant, les risques encourus peuvent pousser à quitter le marché. Du moins, si cela est possible. En effet, s'il est difficile d'entrer sur le marché, il est également malaisé d'en sortir, ceci à cause du risque pour ceux qui y restent d'être dénoncés par les partants.

Comme pour la plupart des marchés, la concurrence pure et parfaite n'est pas de mise sur ces marchés, même si la seule intervention de l'Etat les concernant est leur interdiction. Lors du colloque du CNRS, Michel Shiray a posé la question de savoir s'il s'agit de marchés concurrentiels ouverts ou d'une monopolisation. Les deux positions coexistent.

La position la plus ancienne se base sur l'idée de monopoles et de la toute puissance des cartels les plus connus. Cela signifierait que les trafiquants sont en accord sur un certain nombre de paramètres comme les prix. L'autre position considère que ces marchés sont réglés par la concurrence. Michel Shiray² propose une position plus réaliste en parlant d'oligopoles, d'une coexistence de diverses entreprises en nombre limité, sans coordination complète mais disposant d'un pouvoir de contrôle sur les prix. Il ajoute que ces oligopoles sont instables face aux difficultés d'entente et en raison de la compétition souvent violente entre les agents.

¹ - Collectif FTP [1997], p16.

² - SHIRAY M. [1992], p161.

Tout dépend du stade auquel on se situe dans la filière. Selon Bernard Morel et Frédéric Rychen¹, les premières étapes de la transformation sont centralisées pour bénéficier d'économies d'échelle. Par contre, au fur et à mesure que l'on s'approche du consommateur final, les marchés et le nombre d'intermédiaires ont tendance à se multiplier de manière exponentielle. Jonathan Caulkins considère que la concurrence est faible entre les gros trafiquants. Pierre Kopp² conteste cette thèse de l'oligopole cartellisé, il pense que la concurrence est vive dans les pays producteurs et que les trafiquants ne maîtrisent pas autant qu'on peut le penser les prix. En ce sens, il rejoint les auteurs américains comme Peter Reuter.

Au niveau des grandes organisations criminelles, Pierre Kopp considère que les marchés sont organisés de façon oligopolistique. Ils sont constitués de bandes concurrentes conscientes qu'elles sont soumises à la pression des petits trafiquants désireux de profiter aussi des richesses qu'ils peuvent accumuler sur ces marchés³. Concernant l'aval de la chaîne, les auteurs s'accordent pour parler de concurrence, encore que cela diffère suivant la nature des produits distribués.

Selon Michel Shiray⁴, les marchés sont différenciés en fonction des produits et la concurrence est plus visible au niveau des producteurs des matières premières et des revendeurs finaux. Une originalité subsiste en bout de chaîne. Le revendeur final détient une position de monopoleur local sur ses clients. Pour ces derniers, le coût en information dû au changement de fournisseur serait trop élevé, une certaine relation de « confiance » s'étant établie entre eux. Ceci constitue une caractéristique des marchés cloisonnés par la prohibition. Charles-Henri de Choiseul Praslin fait, lui, l'hypothèse que l'organisation des marchés est conditionnée par les formes d'actions des polices⁵.

Pour conclure partiellement sur la concurrence, il est possible de dire qu'elle est constituée par les avantages comparatifs entre les producteurs. Traditionnellement il s'agit de la terre, du travail, des techniques, du capital ou de la proximité des marchés. Selon Michel Schiray⁶, dans le domaine des drogues, les avantages comparatifs sont constitués par les lois, leur applicabilité et leur application effective. Ainsi, il apparaît une autre caractéristique du marché à savoir le risque par rapport à la loi mais aussi par rapport à la violence.

422 - le risque et sa gestion

Le risque Fait l'objet de débats, certains en tiennent compte, d'autres non. Ceux qui en négligent le coût avancent que la prohibition est à l'origine des surprofits sur les marchés des drogues. Selon eux, seule la levée de l'interdit les

¹ - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p64.

² - KOPP P. [1997], p46.

³ - KOPP P. [1997], p47.

⁴ - SHIRAY M. [1992].

⁵ - CHOISEUL PRASLIN C-H [1991].

⁶ - SHIRAY M. [1992], p161.

effacera et, par conséquent, effacera l'attriance pour ce marché qui ne serait plus lucratif (Milton Friedman ou Charles-Henri de Choiseul-Praslin). Les autres ont plutôt tendance à penser que le risque est bien un coût pris en compte par les agents dans le prix des produits, même si comme l'avance Pierre Kopp¹, ce « coût imaginaire » imposé aux consommateurs est surestimé et permet d'augmenter les profits. La question se pose donc de savoir en quoi consiste ce risque et quelles en sont les conséquences.

Le risque est de deux natures. L'un d'eux est constitué par la pression de la loi, c'est le risque de se faire arrêter par les forces de répression des trafics de stupéfiants. Ce risque est celui d'être condamné à de lourdes amendes et à faire de la prison ou d'être, comme c'est le cas dans certains pays, condamné à mort, ce qui est, notons le, relativement marginal. L'autre est lié à la structure même du trafic et à la violence qu'elle engendre. Ce risque est celui de se faire tuer dans les cas où un agent n'aurait pas honoré ses engagements ou si, ayant quitté, le réseau l'individu constitue un risque pour celui-ci, notamment celui de le dénoncer.

L'analyse économique répond à cette question du risque en proposant des assurances, on s'insère dès lors dans le cadre de la gestion intertemporelle du risque. Le prix élevé du produit constitue cette assurance. Si le risque se produit les profits sont ceux d'un univers sans risque, s'il ne se produit pas il engendre un surprofit pour le trafiguant.

Selon Pierre Kopp², le « risque réel » est constitué par deux facteurs. Il s'agit, tout d'abord, du niveau de pression exercé par les pays consommateurs sur les pays producteurs, cette pression dépend plus de la sensibilité de la société aux effets des quantités de drogues en circulation qu'à ses dernières. L'autre facteur est déterminé par les quantités de drogues acheminées. Ce facteur se décompose en deux phases. Dans un premier temps, le risque unitaire par kilogramme est décroissant par rapport à l'augmentation des quantités (courbe convexe), ceci traduit l'existence d'un coût fixe (le risque). Dans un second temps, le risque bénéficie d'économies d'échelles à travers la possibilité de se prémunir contre lui en distribuant l'argent aux bons endroits (corruption).

La protection contre le risque prend forme, d'une part, dans le niveau élevé des prix et d'autre par dans la possibilité de corrompre les autorités. C'est ici que l'on retrouve les différents stades de la filière. En effet, tout le monde n'a pas les mêmes possibilités de ce prémunir contre le risque, tout dépend du pouvoir détenu dans l'achat de complicité. Ainsi, ceux qui connaissent les autorités et qui sont à même de leur distribuer de grandes sommes d'argent ou des « cadeaux » sont les plus aptes à ce prémunir contre le risque. Pierre Kopp³ parle dans ce cas de rendements décroissants, en ce sens que les gros trafiguants ont un accès plus facile à la corruption et peuvent par conséquent diminuer le risque unitaire.

¹ - KOPP P. [1995], p25.

² - ibid.

³ - KOPP P. [1992], p529.

Le risque dépend de plusieurs paramètres dont la chance n'est pas exclue, tout dépend de la forme que prennent les politiques de lutte. Il n'est pas non plus le même suivant les filières.

43 - la diversité des filières

Michel Shiray¹, dans sa construction d'un champ de recherche pour l'économie des drogues, évoque quatre types de marchés :

- 1) le marché de subsistance qui consiste en une extension à petite échelle de l'autoproduction (coca, opium, cannabis, alcool), il est habituellement peu contrôlé.
- 2) le marché libre classique à réglementation minimale (alcool).
- 3) les drogues illicites : marchés de la prohibition soumis à la répression des polices.
- 4) les drogues licites d'origine pharmaceutique : contrôlées par les institutions médicales et les médecins.

Le troisième type de marché nous intéresse plus particulièrement. Mais la question se pose de savoir si tous les produits sont distribués par les mêmes filières ou s'ils empruntent des canaux différents.

L'origine des produits est géographiquement située, même si les expériences de cultures en dehors du territoire d'origine sont nombreuses. Les chemins qu'empruntent les drogues sont très divers mais leur compréhension est nécessaire à la mise en place de politiques de lutte efficaces. La circulation des drogues se fait par tous les moyens possibles (terre, mer, air). Suivant le produit, son lieu de production et les organisateurs de la production, les filières diffèrent. Ainsi, même si les revendeurs finaux et les consommateurs connaissent une certaine régularité dans leurs fournitures, c'est aux niveaux supérieurs que varient les chemins. Encore qu'aux Etats-Unis, des bandes rivales luttent violemment pour élargir et défendre leur territoire de revente. Si l'origine et la destination des produits sont les mêmes, entre les deux, les chemins de circulations des drogues sont multiples.

Historiquement, les drogues ont suivi les mêmes routes que les autres marchandises, comme la route de la soie par exemple². Les grandes places traditionnelles des échanges entre peuples sont devenues des carrefours pour la circulation des drogues mais aussi d'un produit lié, les armes. Les déserts sont retraversés, non plus pour échapper aux brigands mais aux contrôles policiers et douaniers. La décomposition des grands ensembles politiques, comme celui de l'ex-bloc soviétique, ouvre de nouvelles voies pour les trafiquants en tout genre. Parallèlement aux grandes organisations, l'Observatoire Géopolitique des Drogues évoque l'existence de petits trafiquants qu'il qualifie de « réseaux courts » actifs essentiellement en Europe de l'Ouest³.

¹ - SHIRAY M. [1992].

² - O.G.D. [1996], p163.

³ - ibid.

La Turquie¹ semble être une plaque tournante stratégique à la frontière entre l'Asie et l'Europe concernant le trafic d'opium et sa transformation. L'émigration turque, très forte en direction de l'Allemagne, consolide les réseaux de distribution.

L'Afrique et la Russie émergent dans ce domaine et semblent tout à fait performants². L'Afrique est la plaque tournante de toutes les drogues : cocaïne, héroïne, cannabis, drogues de synthèse avec des villes phares telles que Lagos, Tanger, Nairobi, Le Cap, etc. Le réseau nigérian apparaît particulièrement développé.

Les filières se croisent, leurs acteurs échangent des drogues contre des armes ou contre d'autres drogues, ils blanchissent l'argent. La diversité des filières provient notamment du nombre de nationalités y participant et chacune relève de codes et de comportements spécifiques à la culture dans laquelle elles ont émergé. Toutes les relations établies renvoient à un mode d'organisation tacite au niveau des marchés des drogues mais pas dans l'économie formelle.

44 - Des réseaux ?

Les réseaux acheminent un bien de son lieu de production à celui de sa consommation. Le réseau constitue le mode de coordination d'individus disposant d'un objectif commun. Cette coordination est spécifique car conditionnée par la réglementation publique. selon Pierre Kopp³, les « réseaux mafieux » engendrent les marchés. L'environnement de la coordination est celui de l'incertitude, ainsi émergent de nouvelles règles d'organisation. Dans cet environnement opaque où l'illégalité et l'instabilité relative des filières engendrent une grande complexité, les agents ont des comportements de rationalité limitée. L'acquisition d'informations saines est relativement impossible, elles sont douteuses et découlent de comportements opportunistes de la part des agents.

Des réseaux émerge une dynamique. L'efficience selon Pierre Kopp⁴ est moins mesurée par l'efficacité de chaque agent dans l'accomplissement de sa tâche spécifique que par la capacité de tous à créer de nouveaux marchés. Il parle dans ce cas de l'effet d'offre des réseaux mafieux qui constitue la part de croissance endogène des marchés. Cependant, il souligne une autre caractéristique des réseaux, l'imprévisibilité de leurs réactions face à la contrainte extérieure. Ainsi, on ne comprend pas toujours leurs comportements et l'idée que leurs actions relèvent d'un calcul économique peut être largement remise en cause. Il est en effet peu probable que l'assassinat d'un juge chargé d'une affaire de narco-trafic conduise à étouffer l'affaire, bien au contraire.

¹ - O.G.D. [1996], p168.

² - ibid., p188 et 179.

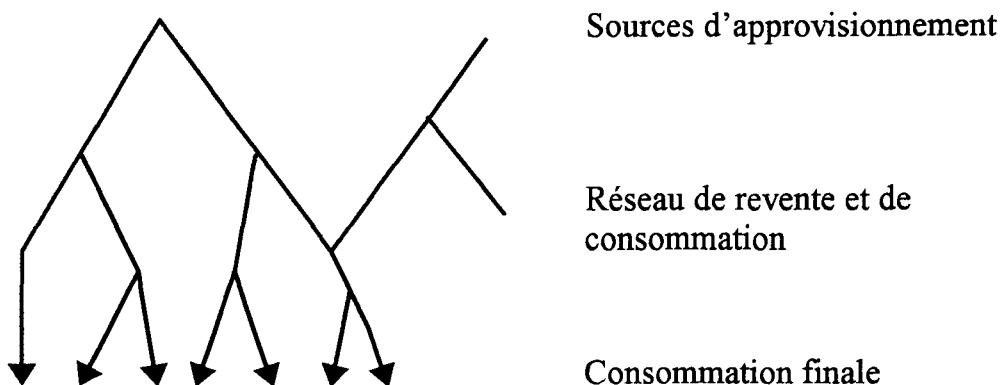
³ - KOPP P. [1992], p523.

⁴ - ibid., p524.

Le réseau est riche et permet aux agents de s'adapter à la conjoncture. De même, comme l'affirment Bernard Morel et Frédéric Rychen¹, sa structure est capable de supporter un nombre croissant d'intermédiaires. Ses auteurs résument le réseau de distribution à travers le schéma suivant.

Les réseaux sont le fruit d'une certaine coordination et d'une gestion des risques, ils sont plus flexibles et fluides que les grandes organisations. Ces dernières en font partie mais elles fonctionnent plutôt comme de grosses pompes propulsant les marchandises vers des canaux de plus en plus petits et de plus en plus souples. Cela pose la question de l'analyse des marchés des drogues comme d'un système.

Figure 4 - Les réseaux de distribution



Source : MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p78.

45 - un système ?

L'analyse systémique définit son sujet par cinq caractéristiques : un système est une totalité non réductible à la somme de ses parties où ont lieu des interactions (positives ou négatives). Cette totalité fait apparaître l'existence d'une organisation dont le produit est une multitude d'émergences qui en font elles-même transparaître la complexité (des éléments, de leur statut et de leurs relations).

Cette définition semble convenir à ce qu'il est possible d'appeler le « système drogues », système dont le cadre fondateur est celui de la politique de prohibition instaurée par les Etats. L'organisation est fondée sur des éléments constituant des interrelations formant, elles mêmes, un système². Les émergences sont des qualités nouvelles issues des mises en relations en un certain lieu. La complexité est due au nombre d'éléments et au nombre de relations liant ces éléments mais aussi à la nature de celles-ci. Le but ultime de tout système est sa reproduction.

¹ - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p78.

² - Cette analyse découle de celle d'Edgar MORIN [1977] *La nature de la nature*, Tome I de *La Méthode*, Ed. du Seuil.

Nous avons considéré jusqu'à maintenant la totalité du système des drogues, un élément nous manque pour en comprendre la complexité, c'est la formation des prix et la répartition des revenus. Les comportements de demande ont été ignorés au sein des interactions, justice leur sera rendue. Enfin, s'agissant des émergences, elles peuvent être considérées comme les impacts des marchés des drogues.

L'organisation des marchés des drogues s'organise autour du pôle non encore abordé, il s'agit de celui de la formation des prix et de la structure de la répartition.

Section 5 - La formation des prix et des revenus

Les prix sont très élevés pour le consommateur sur les marchés des drogues et les profits qu'ils génèrent sont immenses. L'écart entre le coût à la production et le prix de vente à l'usager est sans commune mesure. Le chiffre d'affaires mondial dû à la production et au commerce des stupéfiants représenterait environs 400 milliards de dollars par ans¹. A la vue de cette somme deux questions se posent : comment se forment les prix et comment sont redistribués les revenus au sein du « système drogues ».

51 - La formation des prix

Les prix sont issus de la confrontation entre les coûts et l'utilité sur un marché où l'information est relativement limpide. Sur les marchés des drogues, les comportements de consommation sont spécifiques. Ainsi, l'usager a-t-il un certain « attachement » au produit qui ne lui laisserait plus la liberté de faire des choix de substitution entre divers biens (les biens addictifs et les biens que nous dirons normaux). La formation des prix relève du caractère spécifique du bien échangé et des particularités de son marché. Le problème pourrait être divisé en deux avec d'un côté l'évolution des prix tout au long de la filière et de l'autre la nature de ce que contiennent les prix.

511 - L'évolution des prix dans la filière

Les prix suivent une évolution exponentielle. Entre la vente de la matière première par les paysans et l'achat dans la rue par l'usager américain ou européen, les prix sont multipliés par 700 pour les premiers, par 2000 pour les seconds, que ce soit pour l'héroïne ou la cocaïne². De plus, les taux de pureté sont tellement variables qu'il est difficile d'estimer le prix dans la rue d'un kilo de produit pur une fois qu'il est divisé en grammes et coupé.

Nous allons plus particulièrement nous poser la question du prix en Europe en tenant compte des prix aux Etats-Unis pour se faire une idée des écarts. Les

¹ - WOLF M. [1998], p10.

² - O.G.D. [1996], p209.

tableaux ci-après donnent une idée de l'évolution des prix et de leur grandeur. Notons dès à présent que la pureté des produits, notamment concernant l'héroïne, est variable suivant son origine. Dans le tableau traitant de ce produit, les prix à la rue sont indiqués à des taux de pureté plus faible que les quantités exportées.

Tableau 2 - Les prix de la marijuana

Marijuana (1990) (Prix de vente en US\$ pour l'équivalent d'une livre de marijuana)		
Pays d'origine		
Mexique	Colombie	Thaïlande
\$ 50-100 (prix intérieur) \$ 136-455 (frontière)	\$ 3 (site de culture) \$ 5 (point d'embarcation)	\$ 5-10 (producteur) \$ 28-38 (exportateur)
Etats-Unis		
Grossiste		
\$ 275-900	\$ 550-900	\$ 800-1800

Source : SHIRAY M. [1994], p29.

Tableau 3 - Les différents prix de l'héroïne de la transformation à la rue

Héroïne (1990) (Prix de vente en US \$ pour l'équivalent d'un kilogramme d'héroïne à haut niveau de pureté)			
Stade de transformation	Région d'origine		
	Asie du Sud Est	Asie du Sud Ouest	Mexique
Opium (10kg)	\$ 365 (Nord Myanmar) \$ 1920-2200 (Frontière Thaïlande / Myanmar)	\$ 230-600 (Frontière Pakistan / Afghanistan)	\$ 15000-80000
Morphine-base (1kg)	\$ 1100-1300 (Raffinerie frontalière)	\$ 2000-3500 (Raffinerie frontalière)	
Héroïne-base (1kg)	\$ 1320-1400 (Raffinerie frontalière)		
Héroïne (1kg)	\$ 2400-3200 (Chiang Mai, Thaïlande) \$ 7000-11000 (Bangkok)	\$ 4000-10000 (Pakistan) \$ 5000-16000 (Moyen-Orient)	
Stade de distribution	Etats-Unis		
Grossiste	\$ 60000-204000	\$ 45000-180000	\$ 70000-130000
A la rue	\$ 200000-500000	\$ 800000-4500000	\$ 400000-2700000

Source : SHIRAY M. [1994], p28.

Tableau 4 - L'évolution du prix du haschisch du Maroc à l'Europe

Le prix du haschisch du Maroc à l'Europe (En millions de francs par tonne)	
Ketama (<i>kif</i>) Tanger	0,024-0,045 1,8-4,5
Amsterdam	9
Londres	15
Scandinavie	15

Source : D'après une carte p212 in O.G.D. [1996] « les filières néerlandaises du haschisch ».

Tableau 5 - Les prix de la cocaïne aux Etats-Unis et en Europe

Les prix de la cocaïne aux Etats-Unis et en Europe		
Stade de transformation	Prix (US \$)	Coefficient multiplicateur
Feuilles de coca (250kg)	75	1
Pâte base de cocaïne (1kg)	150	2
Cocaïne - Colombie (1kg)	2250	30
Stade de distribution (import et dans la rue)		
Etats-Unis (1kg)	25000	333
- New York (1g)	70	933
- San Francisco (1g)	70	933
Europe de l'Ouest (1kg)	35000	466
- Allemagne (1g)	140	1866
- Espagne (1g)	100	1333
- France (1g)	140	1866
- Grèce (1g)	100	1333
- Italie (1g)	100	1333
- Pays-Bas (1g)	40	533
- Royaume-Uni (1g)	100	1333
- Suisse (1g)	100	1333

Source : D'après carte p210 in O.G.D. [1996].

512 - La nature des coûts

Selon Pierre Kopp¹, le prix de la cocaïne pour le consommateur final se décompose ainsi : 1% de coût d'exportation, 12% de coût d'importation, 8% de coût

¹ - Colloque CNRS [1998].

de saisie, 23% de compensation au risque d'emprisonnement et 33% de compensation au risque physique, il reste 23% du prix qui recouvre les autres coûts (marge, consommation du revendeur, etc). A lui seul le risque représente plus de 50% des coûts. S'il ne se réalise pas, ces coûts se transforment en profit.

En plus de ce coût du risque imposé par la répression, Germàn Fonsceca¹ identifie un autre facteur génératrice de coûts de transaction des drogues. L'information est imparfaite sur le marché étant données que la fluidité et la transparence n'apparaissent pas comme sur un marché légal.

Plus la quantité échangée est petite et plus les prix sont élevés car il faut pour le revendeur répartir son coût de risque sur une plus petite quantité qu'un gros trafiquant. Ce gros trafiquant a les moyens de passer des « contrats » avec les autorités afin de diminuer son risque. Ainsi, selon Pierre Kopp², plus on se rapproche du consommateur final et plus le coefficient de marge est important.

Ayant décrit la formation des prix d'amont en aval, il s'agit maintenant de comprendre comment sont redistribués les revenus d'aval en amont.

52 - La distribution des revenus

Les revenus sont traditionnellement de trois sortes et rémunèrent un actif particulier : la rente rémunère la terre, le salaire rémunère le travail et le profit rémunère le capital.

Dans cette branche particulière, les investissements matériels ne sont pas très élevés, l'investissement est placé dans les relations qui permettent de faire diminuer le risque. La part de la terre est très faible puisque moins de 1% du prix de vente final revient aux paysans producteurs. Les salaires sont très variés suivant les agents concernés. En allant du plus faible au plus élevé, on trouve de nombreux individus dont les rôles sont divers : paysans salariés, transformateurs, porteurs, gardes, pilotes, les agents chargés du blanchiment de l'argent, etc.

La part de chacun varie selon la logique de l'agent concerné. Le revendeur final gagne beaucoup et vite dans la mesure où le risque ne se réalise pas. Par la suite ceux qui gardent la plus grosse part des profits sont les trafiquants internationaux (les mafias) et nationaux. Les sommes d'argent qu'ils détiennent sont énormes et il est nécessaire de transformer cet argent avant de l'utiliser. Germàn Fonsceca note qu'une « fraction des profits des trafiquants est réinvestie dans la production, dans l'amélioration de la commercialisation et dans la modernisation des moyens pour contrecarrer la répression³ ». Cette part réinvestie dans la filière ne couvre pas la majorité des profits et l'autre partie tente de se fondre dans l'économie en général.

¹ - FONSCECA G. [1992], p492.

² - KOPP P. [1997], p47.

³ - FONSCECA G. [1992], p491.

Les prix ont un rôle important car c'est une des cibles des politiques de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Conclusion du chapitre

De l'offre sur les marchés des drogues transparaît une grande diversité. Elle constitue le domaine le plus vaste du système des drogues, son étude peut se faire sous différentes formes. L'organisation des filières est conditionnée par l'origine géographique des produits. La production est motivée par la pauvreté, les guerres et l'appât du gain de la part des organisations criminelles. Ce système, de part la structure de la formation et de la répartition des prix et profits, est impliqué dans un processus de croissance endogène, c'est à dire qu'il se reproduit et se développe par lui-même. Cependant, l'offre répond à une demande et l'analyse du système des drogues ne peut occulter cette partie des choses qui n'est pas moins stimulante que l'offre dans le développement du phénomène des drogues.

Chapitre 3 - Les phénomènes de demande

Dans le « système » drogue comme dans tout système commercial la demande est la condition sine qua non de l'offre. Selon Bernard Morel et Frédéric Rychen¹, « c'est dans la confrontation entre l'évaluation que font les consommateurs et la valeur que donnent les producteurs au produit que se noue véritablement le mécanisme de marché ». Y a-t-il consommation parce qu'il y a production ou l'inverse, le problème n'est pas pour l'instant dans cette relation.

L'analyse économique et plus particulièrement micro-économique considère les comportements des agents dans leur relation avec les biens et services qu'ils ont la possibilité d'utiliser. Traditionnellement on prend en compte l'utilité retirée par un individu de la consommation d'un produit. Les comportements de consommation ont des propriétés particulières comme l'élasticité de la demande par rapport aux prix, au revenu, l'utilité marginal décroissante, etc. Cependant les produits considérés sont particuliers. En dehors de la prohibition les concernant, ils provoquent des phénomènes d'accoutumance et de dépendance chez l'usager.

Le terme le plus adapté pour évoquer l'attachement d'un individu à un produit est un anglicisme, on parle d'« addiction » (en anglais *addicted* signifie littéralement : être attaché avec passion). Ce produit peut être de différentes natures. Il peut s'agir de stupéfiants, d'alcool, de tabac, de jeux d'argent, de médicaments. Il s'agit de produits entraînant des comportements a priori irrationnels comparés à la consommation de pommes ou de voitures, et encore. Nous allons dans un premier temps définir l'environnement de l'usage ainsi que d'en établir une estimation pour ensuite poser les questions concernant directement les comportements de consommation des drogues.

Section 1 - Estimation et définition de l'usage de drogues

Avant de d'aborder le problème des comportements il est nécessaire de se faire une idée de la population concernée et des calculs permettant les estimations.

11 - Situation et estimation de la demande

Cerner la demande est difficile dans le cas de produits illicites. Leur usage est mal vu par la société, considéré comme un échec, il peut aussi être banalisé au point d'en oublier son interdiction. De fait, les enquêtes en terme de consommation de drogues sont délicates à mener.

¹ - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p37.

Plusieurs techniques existent pour évaluer la consommation des produits psychoactifs illicites. Tout d'abord, la source policière, c'est à dire les interpellations et les condamnations pour motif d'usage. Entre 1993 et 1994, les arrestations pour usage-revente et consommation ont augmenté (respectivement de 3,73% et de 14,3%¹). Les interpellations pour consommation uniquement représentent plus de la moitié du total des arrestations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (entre 1993 et 1994, elles ont augmenté de 9,09% mais ne représentent que 1,8% du total des infractions en 1994).

Un autre moyen est la comptabilisation des toxicomanes fréquentant les centres de soins ou les lieux d'échange de seringues. Ce chiffre évolue positivement et reflète la meilleure prise en charge des conduites à risque et une certaine responsabilisation d'une partie des toxicomanes.

En dehors de ces moyens institutionnels, il existe des enquêtes plus ou moins développées suivant les pays. Les Etats-Unis sont dotés de sources d'informations relativement performantes et détaillées. La plus importante est le NHSDA (*National Household Survey on Drug Abuse*), il s'agit d'une enquête nationale sur l'abus de drogues auprès des ménages². C'est une étude transversale réalisée sur un échantillon de 30000 personnes de plus de 12 ans à partir d'entretiens individuels. Elle a lieu chaque année depuis 1980. Ce type d'enquête dont les questions et la méthodologie sont toujours les mêmes permet de suivre les tendances de consommation. Il existe d'autres sources comme l'enquête auprès des élèves du secondaire (16000 individus) ou les indicateurs sanitaires et sociaux repérés à travers le réseau d'alarme sur l'abus de drogues : DRAWN (*Drug Abuse Warning Network*)³.

En France, l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies) met en place une enquête en population générale⁴. Ces chercheurs ont retenu un échantillonnage aléatoire et l'interrogation par téléphone. Le questionnaire était en cours d'élaboration en mars 1998. Ils travaillent aussi sur les possibilités d'enquête auprès des jeunes durant la « Journée de sensibilisation à la défense » qui doit remplacer le service militaire et regrouper un grand nombre de jeunes, hommes et femmes confondus. Ces travaux vont être très importants dans la mesure où ils permettront de part leur étendue d'appliquer des calculs intéressants pour l'économiste. En France comme aux Etats-Unis, ce type d'enquête connaît des limites telles que les difficultés de pénétration des populations les plus concernées, le crédit que l'on peut accorder au déclaratif sur un comportement illicite, etc..

Les difficultés d'estimations sont renforcées par le fait qu'il est difficile d'identifier une partie de la population consommatrice. En effet il existe des

¹ - Direction centrale de la police judiciaire, Ministère de l'intérieur [1996].

² - KOPP P. [1997], p13.

³ - KOZEL N. et LAMBERT E. [1994], p59.

⁴ - Je tiens à remercier François BECK (chargé de mission « Enquête en population générale » à l'OFDT) pour ses informations.

« usagers invisibles » tels que les consommateurs totalement dessocialisés et les usagers, notamment de drogues « dures » (héroïne, cocaïne), qui sont intégrés et que donc on ne peut déceler.

L'estimation de la demande demeure un problème d'autant plus que les produits ne sont pas homogènes et qu'ils ne découlent pas de comportements identiques. La demande en terme d'héroïne n'est pas la même qu'en terme de dérivés de cannabis. D'une part, l'un est produit dans une région spécifique du monde et l'autre peut pousser à peu près partout (notamment en appartement), donc la demande ne s'exprime pas sur le même marché. D'autre part, l'héroïne entraîne une forte dépendance psychique et physique qui n'est pas ou peu présente chez les usagers de cannabis (même si sa consommation reste toxique).

Cependant il est possible d'établir une estimation des consommations de drogues. Nous nous penchons tout particulièrement sur le cas de la France et de l'Europe.

Tableau 6 - L'usage de drogue chez les français

Usage de drogue au cours de ...	la vie (en %)	l'année (en %)
Cannabis	15,2	4,4
Hallucinogènes	1,5	0,2
Médicaments	1,1	0
Cocaïne	1,1	0,1
Colle et solvants	0,8	0,1
Ecstasy, amphétamines	0,7	0,3
Héroïne	0,4	0
Autres drogues	0,5	0,1
Toutes drogues	15,8	4,4

Source : OFDT [1996], p21. La source statistique est constituée par le Baromètre santé (CFES) et la population de référence est celle des adultes de plus de 18 ans et de moins de 75 ans.

Un organisme est spécialisé au niveau européen sur le phénomène des drogues, il s'agit de l'OEDT (Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies). Il est chargé à travers les institutions de chaque nation membre (dont l'OFDT fait partie) de mettre en place les conditions et la coordination de l'observation du phénomène, de son évaluation et d'une évaluation des politiques publiques. Cet observatoire remet un rapport annuel dans lequel sont retracées les évolutions des différentes actions, notamment en terme de réduction du risque et de la morbidité. Il fait aussi état des comparaisons entre les enquêtes nationales et les législations de chaque pays. Cette institution européenne permet de part son objet

Tableau 7 - Les consommation de cannabis et d'héroïne en Europe suivant les législations

Pays	Politique publique	Population (en millions)	Consommateurs réguliers de cannabis (en millions)	% de la population	Consommateurs d'héroïne	Consommateurs d'héroïne pour 100 000 habitants
Danemark	Dépénalisation de la consommation de drogues	5,1	1,1	22	6-10 000	157
Autriche	Répression	7,6	1,5	15	6-7000	8,6
Espagne	Dépénalisation de la consommation de drogues	38,7	5	13	80 000	200
Pays-Bas	Dépénalisation de la consommation de drogues	14	1,5	11	15-20 000	120
Suède	Répression	8,3	0,6	8	10-14 000	145
Allemagne	Répression (avant 1994)	61	5	8	50-100 000	123
France	Répression	55,3	4	7	60-150 000	250
Grèce	Répression	9,7	0,6	6	25 000	258
Grande-Bretagne	Répression	54,2	2,7	5	80 000	150
Italie	Dépénalisation de la consommation de drogues	57,2	2	3,5	260 000	463

Note : les données portent sur la fin des années 1980 ou le début des années 1990.

Source : REUBAND K.H. [1992]; REUTER P. [1993] in KOPP P. [1997], p25-26.

d'avoir accès à de nombreuses banques de données, notamment statistiques, tant au niveau de l'Union Européenne qu'au niveau des Nations constituantes¹.

Pierre Kopp cite dans son ouvrage² deux études réalisées respectivement par Karl Heinz Reubaud [1992] et par Peter Reuter [1993] sur l'Europe. Nous en transcrivons les deux tableaux suivants (héroïne et cannabis). De fait, par l'observation des données on peut tirer plusieurs observations. Le seul pays à avoir une forte consommation pour les deux produits est l'Espagne, la faible consommation des deux produits concerne la Grande Bretagne, la Suède, l'Allemagne. La France, la Grèce et l'Italie qui ont une faible consommation de cannabis ont part contre une forte consommation d'héroïne par rapport aux autres pays européens. L'inverse est remarqué pour le Danemark, l'Autriche et les Pays-Bas. Ainsi il ne semble pas possible aux vues des politiques mises en oeuvre et des proportions de consommation de distinguer des faits stylisés. Pierre Kopp³ précise

¹ - OEDT [1996] et [1997].

² - KOPP P. [1997], p24-27.

³ - ibid., p27.

qu'à l'évidence, la consommation d'un pays s'explique par un grand nombre de variables dont la situation géographique, les traditions culturelles, l'existence ou non d'un passé colonial, la structuration de la criminalité organisée et l'offre de drogue. Il note que ces variables difficilement quantifiables ne laissent pas de place à des comparaisons internationales d'ordre économique.

Même très approfondies, les données disponibles ne nous permettent pas encore de recouvrir la multitude des comportements de la consommation de drogues. Ainsi il semble nécessaire de donner une définition de l'usager et de l'usage.

12- Une définition de l'usage et de l'usager

Un bien de consommation est un bien qui se consomme, se consume. L'individu en consommant sacrifie quelque chose qui a une valeur d'usage, d'échange. L'usage d'un bien est une jouissance. Celle-ci est différente selon les classes et les groupes. Le sujet de la jouissance et l'être jouissant sont divers selon les catégories. La recherche de la jouissance s'inscrit donc dans une certaine rationalité de la part de tout individu et dès lors on souligne la diversité des comportements.

Un individu agit au sein d'un environnement qui le conditionne et bénéficie d'une information incomplète qui ne lui permet pas d'anticiper parfaitement l'ensemble des conséquences possibles de ses actes. Cela suppose que l'individu ne détient pas toutes les ficelles de la rationalité puisque pour atteindre cette dernière il faut disposer de toutes les informations nécessaires à son libre arbitre.

La consommation de drogues relève d'une parfaite hétérogénéité des usages. Pour chaque produit il existe des consommateurs « occasionnels » ou récréatifs et des consommateurs « durs » avec entre ces deux pôles une grande diversité de comportements. Le contexte et l'environnement de consommation varient énormément aussi. La sociologie trouve des réponses là où l'économie, sans doute dans une recherche de modélisation, se pose toujours des questions face à un problème si particulier et hétérogène.

Différentes enquêtes sociologiques ou anthropologiques¹ donnent des informations recueillies sur le terrain, auprès des consommateurs. Ces travaux permettent de mettre le doigt sur la diversité des comportements, des logiques et des carrières de consommation. Pour le sociologue hollandais Peter Cohen², l'entrée dans l'usage de la drogue nécessite une étude de ces carrières de consommation. En fait la sociologie tente de répondre à l'interrogation qui concerne l'usager et les raisons de son usage. Selon Vincenzo Ruggiero³, on dit que la drogue remplit un rôle de manque de quelque chose dans la vie. Pour lui, il s'agit d'entrer dans un

¹ - INGOLD R. et TOUSSIRT M. [1998]; INGOLD R. [1997]; DELILE J-M. [1998] pour les plus récents.

² - Colloque CNRS [1998] (Université d'Amsterdam).

³ - ibid (Middlesex University, Londres).

mode de vie qui est plus « addicteur » que la drogue elle-même. La consommation de drogue engendre un véritable mode de vie avec des valeurs spécifiques (argent, drogue, violence, etc).

Les spécificités historiques, les facteurs sociaux, culturels et politiques façonnent de manière générale le fonctionnement de l'économie. L'étude économique des drogues est conditionnée par les mêmes facteurs environnementaux. Pour Philippe Bourgois¹, l'axe licite-illicite est un élément de construction sociale. C'est cet axe, nous l'avons vu, qui conditionne l'univers des drogues et les comportements qui y agissent. Nous considérons le travail sociologique comme se situant en amont de la réflexion économique, à partir de la diversité des comportements (chaque individu est unique et de ce fait à des comportements qui lui sont propres), nous devons tenter de les modéliser. Toute la difficulté réside dans le fait de savoir si le consommateur est rationnel ou non.

Section 2- Les comportements de demande

La théorie économique considère que l'individu est rationnel puisqu'il fait des choix dans un univers connu. L'incertitude et l'opacité des informations limitent cette rationalité. Pour certains auteurs, les consommateurs de drogues deviennent irrationnels de part leur usage, pour d'autres, les usagers de drogues, comme tout autre consommateur, sont rationnels et d'une certaine manière « calculent » leurs choix.

21 - Les choix de consommation

Qu'est-ce qui pousse un individu à consommer de la drogue ? A première vue on peut dire que c'est la recherche d'un certain plaisir. L'individu cherche à maximiser son utilité sous contrainte d'un revenu, sa poursuite se fait dans le sens d'une maximisation du plaisir et d'une minimisation des peines. Le philosophe britannique, Jeremy Bentham, proposait au XIXème siècle un calcul des plaisirs par rapport aux peines pour asséoir sa morale utilitariste. Tout consommateur serait donc confronté à des choix et à des comparaisons pour finalement consommer ce qui lui convient le mieux. Le jugement de valeur fait dire que les drogues auraient tendance à augmenter les peines tant du consommateur que de son entourage. Seulement il est possible que le plaisir retirer de l'usage soit si supérieur aux peines qui en découlent, cela seul le consommateur peut le savoir.

Initialement, la micro-économie repose sur l'hypothèse de « stabilité des goûts », c'est à dire qu'un individu n'est pas censé modifier ces préférences au cours de sa vie. Seulement il faut se rendre à l'évidence qu'avec l'expérience les goûts changent. Gary Becker et Georges Stigler² ont modifié cette position en

¹ - Colloque CNRS [1998] (Université de Berkeley).

² - BECKER G. et STIGLER G. [1977].

montrant que tous les changements de comportement des consommateurs s'expliquent par la variation du prix et du revenu des agents. Ainsi pour eux les choix vont évoluer en fonction des prix et des revenus. Mais la question peut se poser de savoir si seuls les prix et les revenus déterminent les changements des préférences de consommation, car si cela est vérifié, une augmentation des revenus et une baisse des prix augmenterait par exemple la consommation de drogues. L'environnement de l'individu nous semble primordial dans cette réflexion, c'est la formation de sa personnalité, en quelque sorte son capital humain, qui influe sur ses préférences et ses choix.

Dans un même ordre d'idée, Louis Lévy-Garboua¹ propose de dépasser les fondements de l'homo economicus qui ne permettent pas d'internaliser les interactions complexes de l'individu avec son environnement. Pour cet auteur français, « les choix de consommation sont typiquement multidimensionnels »². L'évidence des choix disparaît avec leur augmentation en nombre et en variété et dès lors la question de leur formation surgit. Il se réfère à l'hypothèse de rationalité des comportements dans la mesure où elle permet d'expliquer les décisions marchandes par des décisions non marchandes. Le but est de savoir si, une fois qu'ils sont effectués et que la décision est prise, les choix sont « rationnels » ou « déterminés »³. Il raisonne en terme d'utilité et base sa théorie de la formation des choix sur l'idée que les individus sont confrontés à une collection d'alternatives (les biens et services) et qu'ils tentent de faire le meilleur choix en basant l'évaluation de ces alternatives sur les objectifs perçus de celui-ci. Il utilise la méthode de sélection séquentielle, la recherche de la meilleure alternative s'arrête lorsque son coût marginal est égal ou excède le retour marginal attendu⁴.

La formation du choix consiste en la construction d'une fonction d'utilité qui atteint son maximum pour l'alternative préférée. Le temps est nécessaire pour visiter chaque marché et évaluer chaque bien, si bien que lorsque le prix augmente, les recherches menées pour prendre une décision sont moindres. Seulement le preneur de décision est confronté à une incertitude quant aux choix qu'il effectue. En effet, doit-il stopper ses recherches dès qu'il égalise ses taux marginaux ou peut-il espérer, en approfondissant ses connaissances, découvrir de nouveaux biens ou de nouveaux choix tels que ses préférences seront modifiées. Chaque étape successive de la recherche permet de révéler de nouvelles caractéristiques qui permettent de préciser les choix. A chaque étape, l'individu révise sa collection d'options. En fait, la révélation de nouveaux objets de choix est l'unique facteur capable de modifier les évaluations antérieures⁵.

A la fin de chaque étape, toutes les options sont classées par ordre décroissant des préférences. Ce rangement peut être revu tant que la perception des

¹ - LEVY-GARBOUA L. [1979].

² - ibid, p100.

³ - ibid., p99.

⁴ - ibid, p101.

⁵ - ibid, p103.

alternatives est imparfaite et que l'individu conserve certaines incertitudes quant à ses préférences intrinsèques. Si un choix se révèle mauvais, il existe un coût supplémentaire pour retrouver un meilleur choix. Ce qu'il faut c'est que l'individu ait confiance en son choix. Ainsi la confiance dépend du résultat des précédentes recherches et de la croyance de l'individu en une probable révélation issue de ses recherches futures. L'espoir attendu des événements futurs est lui-même lié aux expériences passées. Le gain de confiance que la personne attend pour continuer sa recherche sera diminué progressivement dès qu'elle commencera à afficher un degré de stabilité parmi les alternatives les mieux classées.

Par conséquent, on peut considérer qu'un individu dont les choix conviennent parfaitement à ses préférences, dispose de toutes les informations nécessaires à la formulation et à la justification de son choix. Le consommateur de drogue n'échapperait pas à la règle. Seulement c'est encore une fois l'environnement et l'expérience qui forgent les préférences des individus, ainsi chaque individu ayant parfaitement confiance en ses choix se situe sur un optimum que seules des paramètres extérieurs peuvent venir modifier. Dès lors tout comportement apparaît comme rationnel.

Cependant certaines thèses avancent le fait que l'acte de consommer est anéanti par l'« attachement » au produit. Dès lors l'individu « drogué » exprime une demande tout à fait irrationnelle, conditionnée par le produit et non plus par les prix, les revenus et les coûts. La théorie décrite par Louis Levy-Garboua permet de tenir compte des changements de goûts au cours de la vie du consommateur. La rationalité dans les comportements de consommation est donc applicable même si l'on observe une modification de ceux-ci ou de l'environnement de l'individu.

22 - Comportement et fonction de consommation

Les comportements de consommations de l'usager de drogues sont spécifiques. Tout d'abord, ils ne correspondent pas aux comportements traditionnels de consommation et, de plus, ils sont d'une très grande diversité, due à l'hétérogénéité des produits et de leurs usages. La modélisation paraît dès lors relativement difficile à réaliser.

221 - La forme de la courbe d'indifférence

Plusieurs auteurs se sont posés la question de la forme de la fonction de consommation. Pour certains, comme Michael White et William Lusksetich ou Bertrand Lemercier cités par Pierre Kopp¹, les préférences des individus ne sont pas convexes, c'est à dire que le comportement est inverse au comportement de consommation traditionnel. Entre un panier de biens et la drogue, l'usager choisira toujours la drogue, c'est à dire qu'il y a spécialisation dans la consommation de drogue et concavité de la courbe d'indifférence. Pour Pierre Kopp cette position n'est pas vérifiée. En effet, il existe diverses façons de consommer les drogues et

¹ - KOPP P. [1997], p33.

notamment d'en réguler l'usage. Ainsi cette vision des choses ne permet pas de prendre en compte tous les comportements de consommation puisque l'optimum se situera forcément dans un coin et non dans un mélange des biens (paniers de biens et drogue). Cette hypothèse de spécialisations dans la consommation d'un bien ne correspond qu'à la faible population des usagers parfaitement dépendants ou toxico-dépendants.

222 - Le modèle d'« addiction rationnelle » : exposé et limites

Le problème du consommateur réside en fait dans un arbitrage entre les effets néfastes d'une consommation de drogues et le bien être qu'elle doit apporter¹. Dès lors, il s'agit pour lui de trouver un équilibre où il arbitre également entre le temps présent et le temps futur. Cette idée est reflétée par la théorie de l' « addiction rationnelle » de Gary Becker et Kevin Murphy². Pour ces auteurs de Chicago, les fluctuations de la demande sont engendrées par le comportement du consommateur constraint de calibrer sa consommation afin d'arbitrer entre les effets contradictoires de la drogue.

Dans leur modèle, ces auteurs distinguent les deux composantes de l'addiction : la dépendance (*reinforcement*) et l'accoutumance (*tolerance*). L'individu doit arbitrer entre un bien « normal » $y(t)$ et une drogue $c(t)$ pour maximiser sa satisfaction sous une contrainte de revenu. La drogue engendre des effets secondaires sur la personne qui la consomme. L'importance des effets secondaires est représentée par le « capital addiction » $s(t)$ qui indique les effets négatifs présents de la consommation passée du produit. L'utilité retirée par l'individu de sa consommation dépend de ces trois paramètres telle que :

$$U(t) = U\{c(t); s(t); y(t)\}$$

Les deux composantes de l'attachement sont donc :

- L'accoutumance, notée (u_s), signifie que les effets de la drogue diminuent avec les quantités consommées ($u_s = du/ds < 0$). La consommation présente diminue l'utilité de la consommation future en augmentant le capital d'addiction $s(t)$.

- La dépendance, notée (u_{cs}), signifie que plus la consommation antérieure a été forte et plus le désir de consommer de la drogue à présent est fort ($dc/ds > 0$). La dépendance indique que la consommation antérieure augmente l'utilité marginale de la consommation présente ($u_{cs} = d''u/dc ds > 0$).

Le consommateur est conditionné par ces deux effets. D'une part, la dépendance le pousse à consommer plus de drogue afin d'augmenter l'utilité marginale de sa consommation de drogue future. D'autre part, l'accoutumance le pousse à en consommer moins car la consommation présente de drogue augmente son capital d'addiction et diminue son utilité totale future. Compte tenu de la rationalité du consommateur, il fixe sa consommation présente au niveau $c(t)$. En ce point se situe la solution du modèle en fonction des variables suivantes : le taux

¹ - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p44.

² - BECKER G. et MURPHY K. [1988].

d'actualisation (σ), lorsque ce taux tend vers l'unité, le consommateur déprécie le futur; l'effet positif de la dépendance sur l'utilité totale (u_{cs}); l'effet négatif de l'accoutumance sur l'utilité totale (u_s); et le taux de dépréciation dans le temps des consommations passée (δ), lorsque ce taux tend vers l'unité, les effets de la consommation présente de drogue sur l'utilité future sont forts¹.

Grâce à ce modèle, les auteurs rendent compte de la gestion de sa carrière de consommation de l'usager de drogues. La prise en considération de tous les paramètres permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle l'accroissement des effets des consommations passées sur la consommation présente et son effet positif sur l'utilité marginale du niveau de consommation doivent être supérieurs aux effets négatifs dus à la hausse de la consommation passée et des conséquences futures d'une augmentation du niveau de consommation. Ceci est résumé par l'expression suivante :

$$(\sigma + 2.\delta).u_{cs} > -u_{ss}$$

Selon Bernard Morel et Frédéric Rychen², l'arbitrage dépend également du pouvoir toxicomanogène du produit consommé. Si le taux de dépréciation est faible et le taux de préférence pour le présent fort, le consommateur aura une tendance à la consommation de drogues. Ces auteurs résument ceci en disant que « l'accoutumance est plus forte lorsque les individus ont une forte préférence pour le présent (σ fort) et accordent peu d'attention aux conséquences néfastes futures de leurs actes »³. Ceci renforce la thèse selon laquelle ce sont les jeunes et les pauvres qui sont attirés par les drogues, puisqu'ils donnent plus d'importance au présent qu'au futur et n'accordent que peu de place aux projets d'avenir. La consommation de drogue serait due à une certaine myopie des individus vis-à-vis de leur futur.

Un taux de dépréciation élevé affecte négativement l'utilité future. Dès lors il est possible de considérer la résistance d'un individu aux effets des drogues, dans ce cas le taux de dépréciation est faible et le consommateur a une marge de manœuvre vis-à-vis de sa consommation. Il est important de souligner que dans ce modèle l'individu, parce qu'il est rationnel, maîtrise sa consommation et est capable, lorsque les effets néfastes sont trop élevés, de stopper sa consommation. Selon le psychiatre Marc Valleur⁴, l'usager est conscient de son état et fait des tentatives répétées pour réduire, contrôler ou abandonner son comportement.

Les niveaux de consommation représentent donc des états instables. L'usager aurait tendance à consommer jusqu'à ce que : $(\sigma + 2.\delta).u_{cs} = -u_{ss}$, au-delà il stoppe sa consommation et fait appel aux prises en charges prévues pour les usagers de drogues. Ainsi pour Gary Becker, Michael Grossman et Kevin Murphy⁵, les états

¹ - KOPP P. [1997], p37.

² - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p48.

³ - ibid.

⁴ - VALLEUR M. [1998], pXLI.

⁵ - BECKER G., GROSSMAN M. et MURPHY K. [1991].

constants instables ont une place importante dans l'analyse des dépendances rationnelles, ils expliquent pourquoi la même personne est parfois fortement dépendante des cigarettes, drogues ou autres biens et à d'autres moments en arrête complètement la consommation.

Pierre Kopp¹ reconnaît les vertus de ce modèle mais propose néanmoins certaines critiques vis-à-vis de celui-ci. Tout d'abord il se pose la question de la capacité des économistes à aborder des comportements aussi complexes et multiples. De plus, le modèle n'explique pas pourquoi à certaines époques la consommation de drogues connaît un boum et à d'autres elle est fortement diminuée. En fait, l'analyse de ces auteurs américains ne reflète que le comportement des usagers réellement dépendants du produit qu'ils consomment (héroïne et cocaïne essentiellement), c'est à dire seulement une frange des consommateurs. L'auteur français recommande donc de distinguer soigneusement les différents segments de la demande. Selon lui, les consommateurs occasionnels ou réguliers, dépendants ou non, ne réagissent pas de manière identique aux changements de l'environnement institutionnel et en particulier à la variable prix.

En annexe, nous faisons une proposition d'illustration de modèle de consommation. Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous ne sommes pas certains de la véracité théorique de ce modèle, de plus, nous sommes conscients des limites d'une telle proposition. Néanmoins, il nous semblait intéressant de proposer une idée d'analyse.

23 - L'effet des prix sur la demande

Il ne serait pas cohérent d'aborder le sujet de la consommation sans évoquer l'influence du prix des produits sur les comportements, d'autant plus que ces prix sont conditionnés par la prohibition que l'Etat impose sur ces marchés.

Traditionnellement, il est supposé que la demande de drogue est inélastique par rapport à la hausse des prix. Depuis les années 1970, les études tendent à démontrer que l'élasticité n'est pas la même dans le court et dans le long terme et qu'elle varie suivant les produits et leur usage. Le modèle établi par Gary Becker, Michael Grossman et Kevin Murphy que nous avons vu a été l'objet de nombreuses recherches empiriques. Pour Pierre Kopp², « il convient de noter que l'élasticité de la drogue est généralement supérieure (en valeur absolue) à celle des autres produits. Cela tient au niveau élevé du prix de la drogue et vient également relativiser l'opinion selon laquelle les prix seraient sans effets sur les consommateurs de drogues ».

Dans son livre, L'économie de la drogue, Pierre Kopp cite plusieurs travaux. Frank Chaloupka et Henry Saffer en 1995 qui évaluent l'élasticité-demande au prix de la cocaïne entre -0,72 et -1,1 et celle de l'héroïne entre -1,8 et -1,6. La hausse des

¹ - KOPP P. [1997], p40-41.

² - KOPP P. [1997], p32.

prix n'aura les mêmes effets sur la demande suivant qu'elle vient d'un consommateur récent ou d'un d'un « gros » consommateur. L'individu au début de sa carrière de consommation aura plutôt tendance à la restreindre alors que la personne dépendante devra augmenter ses revenus afin de maintenir constante sa consommation. Il faut aussi tenir compte du degré de pureté des produits.

Au colloque de mars 1998 du CNRS, Pierre Kopp fait ce constat empirique : les drogues sont sensibles aux prix. Il y a un effet sur le comportement de consommation si l'usager ressent le fait que le prix va être élevé durablement. Pour lui, il faut distinguer la sensibilité à court terme de l'élasticité de participation. Il tire trois leçons sur ce que doit être le prix d'une drogue dans l'illégalité : 1) il doit être suffisamment haut pour que le coût de participation soit élevé; 2) il doit être assez bas pour permettre son augmentation à terme et séparer les différents usagers; 3) il ne doit pas être non plus trop élevé pour que le coût social associé à la consommation ne soit pas trop fort.

Finalement, les prix ont des effets aussi divers que les produits et leurs usages. Globalement, on suppose qu'une baisse des prix inciterait à la consommation (encore que cela dépende aussi des époques) et qu'une hausse dissuade les plus jeunes d'entrer dans la consommation.

Conclusion de Chapitre

Les particularités des comportements de consommation sont à mettre en relation avec celles des comportements d'offre au sein d'un système où les actions des individus sont conditionnés par le cadre de prohibition concernant les drogues. Comme pour la production, même s'il est possible de modéliser certains comportements, il ressort une grande diversité des réactions face aux produits et à leurs usages.

Le système des drogues constitué par les marchés des drogues et par la masse des consommateurs, quelque soit leur usage, peut être considéré comme une immense sphère, partiellement déconnectée du monde réel. En effet, il n'y a aucune relation entre les coûts de production et les prix à la consommation, les comportements sont conditionnés par l'interdiction reposant sur les drogues. Cependant, il n'est que partiellement déconnecté du monde réel car, malgré tout, il lui est parfaitement adapté, ce système réagit aux signaux du monde qui l'entoure. Il lui est d'autant plus adapté, que ce système se reproduit au sein même du monde de l'économie formelle et qu'ils produisent de fortes externalités.

Deuxième partie

LES IMPACTS ECONOMIQUES

Chapitre 4 - L'influence des marchés des drogues

Les marchés des drogues sont créateurs de nombreuses externalités positives et négatives. Les externalités sont des interactions entre des agents ne passant pas par les marchés, auxquelles ne correspond aucun prix. Ces externalités entrent en jeu dans le cadre de la prohibition. Rappelons qu'il ne s'agit pas de savoir si elles existeraient ou non dans le cadre d'une légalisation de ces marchés, mais de comprendre ce qu'il se passe dans ce cadre défini. Tout au long de la filière, les actions des intervenants, du producteur au consommateur, ont des effets sur leur environnement.

Section 1 - La rente des pays producteurs

De manière générale, c'est l'appât du gain qui pousse les individus ou organisations à produire des drogues. La réflexion porte plus souvent sur les plantes à drogue que sur les drogues de synthèse. D'une part, il est difficile de situer exactement les lieux de production de ces produits et, d'autre part, cette production n'est pas forcément localisée dans les pays dont nous allons parler. Le problème des drogues de synthèse aurait plutôt tendance à concerter les pays appelés « consommateurs ».

11 - Des économies de rente

La quantité d'argent à revenir dans le pays producteur ne représente qu'une faible partie du prix auquel a été vendu le produit au consommateur. Il demeure néanmoins que ce revenu est bien supérieur à celui procuré par tout autre produit et qu'il est difficile d'en négliger les effets sur l'économie.

Charles-Henri de Choiseul Praslin¹ compare les pays producteurs de drogues aux pays producteurs de pétrole. Chacun de ces produits constitue une rente puisqu'il est peu aisés d'en substituer la consommation. Comme pour le pétrole, les forces productives se concentrent sur la production du bien qui rapporte le plus aux dépens des autres secteurs de l'économie. Il n'est plus nécessaire de produire ce dont on a besoin, il suffit de l'importer grâce à l'argent dont on dispose.

111 - Une théorie de la rente

Pierre Salama² propose une analyse en terme de rente dans le cadre d'une comparaison avec les matières premières. Les drogues comme les matières premières ont un prix éloigné de leur coût de production. L'écart constaté est dû aux

¹ - CHOISEL PRASLIN C-H. de [1991], p7.

² - SALAMA P. [1994].

rapports de force internationaux pour les matières premières et à l'interdiction en ce qui concerne les drogues.

Les analyses en terme d'économie rentière sont de deux types. D'une part, ces analyses insistent sur les comportements particuliers comme les comportements contre-productifs provoqués par la nature rentière d'un produit. D'autre part, l'analyse en terme de « dutch disease »¹, c'est à dire les effets d'une entrée soudaine et importante de devises tirées d'une activité portant sur un produit de rente.

Selon cet auteur, on peut analyser les économies productrices de drogues comme des économies rentières. En effet, dans ce cas l'enrichissement provient bien plus de l'interdit que de l'exploitation de la force de travail. Les revenus importants procurés par la drogue favorisent le développement d'une économie de services (immobilier, spéculations sur la terre) et nécessitent une redistribution importante (corruption, milices privées, activités de légitimation). Un aspect n'apparaît pas dans les économies productrices de drogues, aucune bureaucratie ne peut venir se greffer sur cette rente du fait de son caractère illicite. La poursuite de l'enrichissement par la famille dirigeante d'un pays ne peut donc s'asseoir sur ce type de rente. Les produits illicites relèvent d'organisations criminelles, pour ces dernières il ne s'agit plus de s'approprier la rente mais de la fonder. Le coût associé à cette rente est constitué par la corruption et la violence. L'argent capté est blanchi et s'infiltra dans un premier temps dans les activités de spéculation. Par la suite, il pourrait éventuellement se placer dans les activités industrielles et financières du pays, ce qui constituerait un effet positif. On remarque que ce type de rente favorise plutôt la violence, la corruption et les activités de légitimation que les effets positifs sur la modernisation.

Pierre Salama énonce une autre rente, celle-ci aurait plus d'effets positifs. Il s'agit du « Dutch Disease », c'est à dire d'une surappreciation de la monnaie d'un pays suite à un apport massif et soudain de devises dues à l'exportation de ressources naturelles. Les effets positifs sont les effets traditionnels d'un pays qui détient une monnaie forte, les importations sont peu chères, le pays connaît une période de désinflation. Les externalités dépendront de la nature des importations, s'il s'agit de biens de luxe, l'effet sera nul sur le pays, mais s'il s'agit de biens d'équipement il est possible que l'industrie soit positivement concernée. Les effets pervers englobent le prix élevé des exportations, la baisse de la compétitivité des industries de substitution aux importations. Les investissements s'orientent vers le secteur le plus rémunérateur aux dépens des autres et vers les services et l'immobilier, ceci contribue à déformer l'appareil de production national. Les exportations industrielles ne sont plus motivées par rapport au produit rentier, ce qui désagrège encore la structure productive du pays. Finalement, on observe une désindustrialisation relativement massive de l'économie rentière. Pierre Salama vérifie cette hypothèse en la confrontant à la réalité économique des pays producteurs de drogues². Il observe un mouvement d'appréciation de la monnaie

¹ - SALAMA P. [1994], p47-48 et 51.

² - ibid, p53.

péruvienne par rapport au dollar entre 1985 et 1992, de plus ce pays connaît une désindustrialisation. Néanmoins, il constate aussi que certains pays ont connu une très forte inflation (Pérou, Bolivie) et que d'autres ne connaissent pas de désindustrialisation (Colombie, Mexique).

L'auteur précise que même si tous les critères de l'économie de rente ne sont pas vérifiés, les économies productrices de drogues ont des comportements similaires à celle-ci. Selon lui, ce type d'économie connaît une appréciation de son taux de change qui a des effets sur l'industrie, puis sur le commerce extérieur et enfin sur le revenu. L'argent de la drogue se fond dans l'économie du pays producteur et lui permet de s'enrichir d'une façon différente de celle proposée par le monde occidental.

112 - Les effets constatés dans les pays producteurs

Nous admettons de manière générale que la production de plantes à drogues relève de l'économie de la rente. Voyons en quoi ces rentes affectent la vie dans ses pays.

En Afrique, la mise en place des plans d'ajustement structurels ont, nous l'avons vu, conduit à la mise en culture de plus en plus de plantes à drogues. Selon Philippe Triay-Koné¹, le danger pour les économies africaines, c'est que la drogue se substitue aux cultures vivrières comme c'est le cas dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Congo. Par conséquent, il y aurait à long terme un problème de ravitaillement en aliments pour les villes.

Les travaux les plus nombreux concernent les pays d'Amérique Latine, notamment en raison de leur proximité des Etats-Unis. Le rapport Ramsès² de 1990 proposait un tableau regroupant des indicateurs de la « narco-économie » en 1987 dans les pays andins :

Tableau 8 - Les indicateurs de la « narco économie » dans les pays andins en 1987

Pays	Emplois		Recettes d'exportation		
	nombre	en % de la population active	en millions de dollars	en % des exportations légales	en % du PIB
Bolivie	500 000	20-25	375	75	6
Colombie			700	13,5	1,8
Pérou	500 000	7	375	14,5	1,4

Source : Ramses 1990 [1989], d'après « The cocaine economies », *The Economist*, 8 octobre 1988.

Les drogues font vivre un très grand nombre de personnes, les chiffres cités précédemment sont anciens mais ils montrent que dans ces pays la place de la

¹ - TRIAY-KONE P. [1998], p8.

² - Ramses 1990 [1989], p119.

drogue par rapport aux critères de l'économie légale n'est pas négligeable. Dans les pays andins, les trafiquants recyclent leur argent dans l'élevage (les barons de la cocaïne seraient propriétaires de 60% des terres cultivables de leur pays) ou l'immobilier, les agences de voyage, les hôtels, les entreprises de tourisme et les banques, pour l'argent qui revient effectivement dans le pays.

Notons que certains trafiquants, après avoir accumulé certaines sommes, se recyclent en toute bonne foi dans le secteur formel sans jamais faire marche arrière. C'est le cas du Général Khun Sa en Birmanie qui, suite à un accord avec la junte militaire, se retire du marché de l'opium et de l'héroïne mais en contrepartie peut placer sa fortune dans la sphère légale de l'économie. Par ailleurs, certains pays sont peu regardant sur l'origine des capitaux des entreprises qui se forment sur leur territoire car celles-ci sont une source de richesse et de croissance pour eux.

Couvrat et Pless¹ considèrent plus particulièrement la Bolivie où en 1984 le PIB officiel atteignait 3,15 milliards de dollars et le PIB « coca » 3 milliards de dollars, selon une estimation confidentielle du gouvernement de La Paz. Selon la banque centrale bolivienne, seuls 20% des narco-dollars reviennent dans le pays, mais cela représente tout de même 600 millions de dollars, une somme équivalente aux recettes officielles (cf. tableau page précédente). Pour Alain Labrousse², des gouvernements comme celui du Pérou peuvent difficilement se passer des 700 millions de dollars que laisse le narco-trafic dans le pays.

Une économie de rente dans le cadre de la prohibition garde des aspects de concurrence, celle-ci ne pouvant pas se faire par les prix, elle se fait dans la lutte violente pour la domination des marchés et dans la recherche de protections institutionnelles.

12 - L'influence, la violence et la corruption

La rente des drogues est formée par des organisations d'essence criminelle puisque les drogues sont globalement interdites. L'effet majeur est un pourrissement dû à la corruption par les riches trafiquants de la vie politique et de l'appareil gouvernemental, y compris souvent la police et l'armée³. La corruption existe parce que les trafiquants ont besoin d'une protection au sein de l'appareil d'Etat et que les hommes et partis politiques ont besoin d'argent. La corruption pourrait être comprise comme la rencontre d'une offre d'argent contre une demande de protection et d'une demande d'argent contre une offre de protection.

La corruption rend finalement l'Etat à la solde des narco-trafquants, ce qui permet à des organismes comme l'Observatoire Géopolitiques des Drogues⁴ de

¹ - COUVRAT J-F. et PLESS N. [1988].

² - in L'état du monde 1992 [1991], p433.

³ - WOLF M. [1998], p11.

⁴ - O.G.D. [1996].

classer certains Etats comme des narco-Etats (Pérou, Pakistan, Maroc, Nigeria, etc.), voire comme des narco-dictatures (Birmanie) ¹.

Les drogues ont également un caractère violent. D'une part, elles permettent à des guérillas de s'armer et donc d'entretenir des tensions permanentes. D'autre part, la violence s'exprime en direction des individus qui font obstacle aux trafiquants, c'est à dire ceux qui au sein de l'appareil politique ou juridique refusent la corruption et ceux qui sont des concurrents sur un même marché. La violence et la corruption sont contre-productifs, d'autant plus que certains pays n'ont pas besoin de ce type de raison pour entrer en guerre civile.

En parallèle, subsiste un autre problème, plus dangereux à terme puisqu'il concerne les dégâts écologiques. Les modes de production, notamment de l'héroïne et de la cocaïne, entraînent des dommages substantiels sur l'environnement ². Nous avons vu les produits chimiques utilisés dans le processus de transformation des produits, ceux-ci disparaissent dans la nature et polluent les cours d'eau. Comme dans l'agriculture légale, la culture intensive crée des dommages à l'environnement à cause des engrains chimiques. Ainsi au Maroc, dans le Rif où est produit le cannabis, l'écosystème est bouleversé par les engrains, l'irrigation et la monoculture, les conséquences sont importantes en terme d'érosion et d'appauvrissement des sols. Dès lors, ces terres sont abandonnées et ne constituent plus un potentiel productif pour le pays ³.

L'impact principal pour les pays producteurs de drogues est en relation avec les fortes sommes d'argent que procure leur commerce. Seulement tout l'argent gagné n'est pas réinvesti dans le processus productif dans la mesure où il n'est sans commune mesure avec ce dernier. Par conséquent, une majeure partie de ces sommes prend la direction de l'économie légale. Pour cela, il faut faire oublier à l'argent en circulation son origine illégale, c'est à dire le blanchir.

Section 2- L'argent lié aux marchés : les raisons et les méthodes du blanchiment

L'illicite crée le blanchiment à tout moment du processus de production et de consommation. Le trafiquant qui investit dans une entreprise du secteur légal blanchit ses gains, tout comme le revendeur de rue qui achète son pain ou le paysan producteur qui achète des outils de travail.

Les raisons du blanchiment sont évidentes, un agent ne peut utiliser dans la sphère formelle de l'économie de l'argent issu d'un processus criminel ou

¹ - CHRISTOPHE P. [1998] *Birmanie, la dictature du pavot*, Philippe Picquier éditeur.

² - WOLF M. [1998], p11.

³ - O.G.D. [1996], p115.

délictueux. Cette nécessité de blanchir les capitaux acquis par les trafiquants dans le système bancaire légal est le talon d'Achille du trafic de stupéfiants¹.

Le problème est complexe, les sommes sont très importantes (les profits représentent 80% des revenus²) et sont représentées en espèces. Le but de la manœuvre est de donner une image respectable à l'argent « sale » afin de pouvoir le placer à moindre risque.

De la complexité du problème découle la complexité des techniques de blanchiment de l'argent. Le premier réseau important de blanchiment au niveau international (le système de l'économie mondiale permet actuellement de brouiller de façon plus efficace les chemins empruntés par l'argent à blanchir) est celui de Meyer Lansky entre les Etats-Unis et la Suisse dans les années 1960³. Des casinos de Las Vegas, l'argent sale était transféré sous forme de virements vers Genève en passant par Miami et Nassau dans les Caraïbes ou en espèces par des convoyeurs vers Zurich. Le rapatriement des capitaux se faisait de façon astucieuse, Meyer Lansky et ses partenaires s'empruntaient à eux-mêmes l'argent déposé auprès des banques suisses.

Les affaires de blanchiment ne manquent pas dans l'histoire bancaire internationale comme le démontre le scandale de la BCCI (Bank of Credit and Commerce International). Elle fut fermée en 1991 pour cause de blanchiment massif pour le compte de nombreux trafiquants importants⁴. Pour l'O.G.D., cette banque a sombré dans la plus vaste débâcle financière de cette fin de siècle.

Les techniques de blanchiments sont nombreuses, plus ou moins complexes et plus ou moins astucieuses. Un organisme intergouvernemental est chargé de concevoir et de promouvoir des stratégies de lutte contre le blanchiment des capitaux, son rôle est aussi de décrire et de dénouer les techniques de transformation de l'argent « sale ». Il s'agit du GAFI (Groupe d'Action Financière) créé en 1989 à Paris à l'initiative du G7. Il regroupe 26 pays et 2 organisations internationales. Ce groupe remet un rapport annuel. Les spécialistes distinguent trois grandes étapes dans le recyclage de l'argent « sale » :

1) le placement : conversion des espèces en monnaie scripturale.

2) l'empilage : dissimulation des sources par la multiplication des virements de compte à compte.

3) l'intégration : absorption des sommes dans les circuits légaux.

Ce blanchiment se fait autour de trois acteurs successifs : les transporteurs d'espèce, les banquiers et les paradis fiscaux.

¹ - O.G.D. [1996], p218.

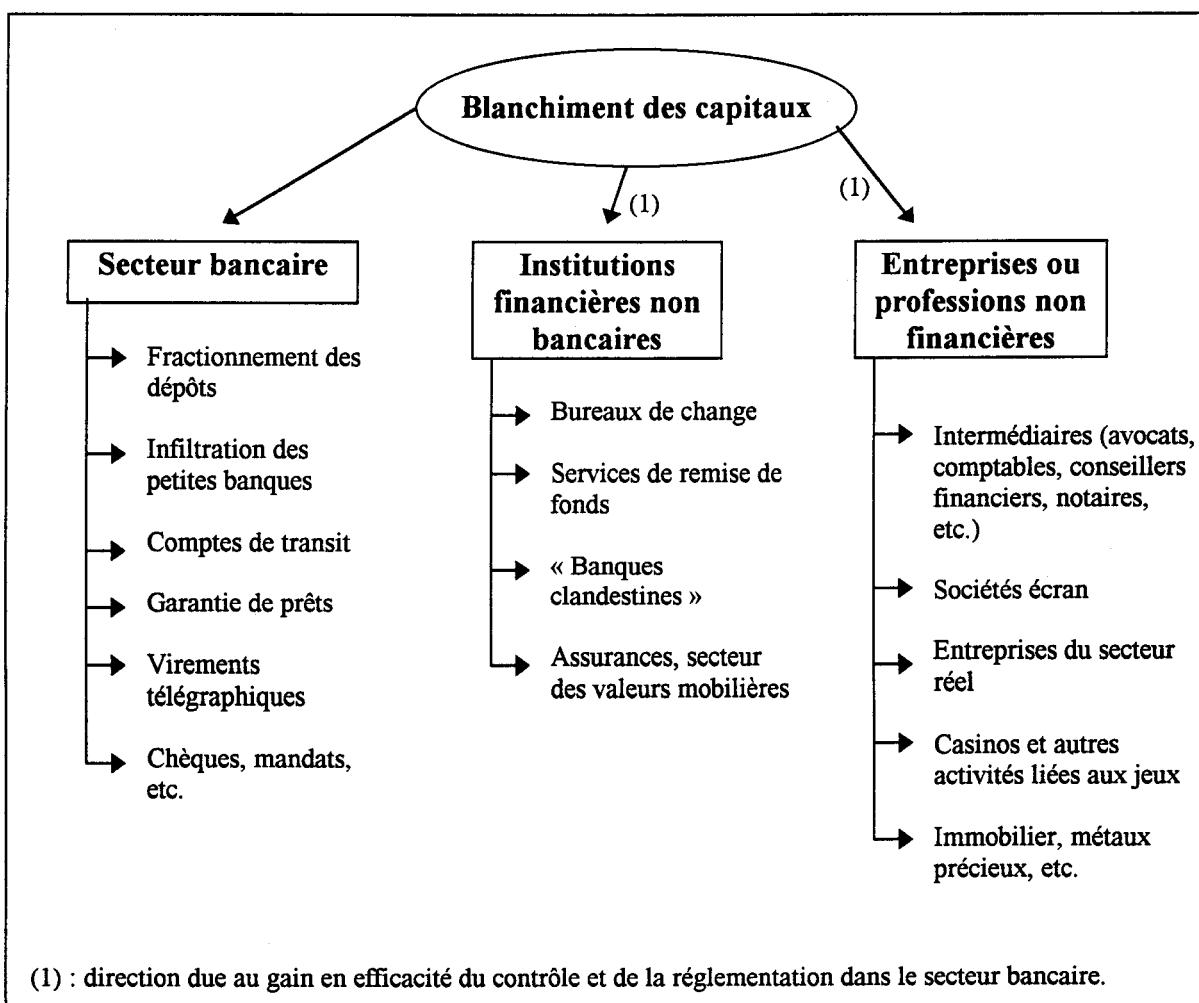
² - Ramses 1996 [1995], p146.

³ - O.G.D. [1996], p217.

⁴ - ibid, p222.

Au début le blanchiment passait surtout par l'immobilier, le commerce et d'autres biens aisément identifiables. Mais les trafiquants ont appris à dissimuler leur argent avec l'aide d'experts des systèmes bancaires, financiers et de gestion. Notons qu'aujourd'hui le recyclage des narco-devises demande une fine connaissance des législations afin de pouvoir jouer avec et de les contourner. A partir de l'extrait du rapport 1996-1997 du GAFI¹, nous avons établi le schéma suivant sur les différentes techniques de blanchiment. L'intérêt est de montrer la multitude des pistes que peuvent prendre les fonds à blanchir et leur interaction quasi-constante avec les éléments de l'économie légale.

Figure 5 - Les différents secteurs du blanchiment des capitaux



Source : d'après GAFI [1997] le blanchiment des capitaux.

Selon une estimation du directeur général du FMI, le blanchiment représente probablement entre 2% et 5% du PIB mondial². Selon le GAFI, trois axes de « veille » doivent intéresser les autorités : les porte-monnaie électroniques, la banque sur internet et les banques directes.

¹ - GAFI [1997].

² - dépêche AFP [1998], février.

A la complexité des techniques de blanchiment s'ajoutent la diversité des lieux de ce type d'activité et des destinations des sommes blanchies. Tout d'abord, il ne semble pas excessif de supposer que l'argent blanchi peut infiltrer n'importe quel agent économique. Il est donc très difficile de déceler le l'argent qui aurait été « sale » une fois qu'il se diffuse dans la sphère légale.

Le blanchiment se fait dans les institutions financières dont les clients peuvent être anonymes, c'est à dire dans les paradis fiscaux. L'économie de ces territoires en est directement influencée, tout n'est qu'hôtels, banques, tourisme et loisirs.

Selon le dernier rapport du GAFI¹, le blanchiment de l'argent « sale » est plus particulièrement présent en Asie du Sud-Est, en Amérique Latine et en Europe de l'Est. L'organisme déplore la rareté des sources d'information sur l'Asie Pacifique mais il estime que l'Indonésie et la Malaisie paraissent devoir retenir l'attention. Dans ces pays la criminalité financière est caractérisée par les fraudes à grande échelle et la corruption et ils présentent de nombreux facteurs attractifs pour les blanchisseurs. Les Caraïbes constituent la région la plus sensible. En fait, partout où se produisent ou transitent les drogues, elles croisent systématiquement de fortes sommes d'argent. Le problème est de déceler ces filières parallèles à celles des drogues, sachant que le GAFI dispose de très peu d'informations sur des pays d'Afrique ou du Moyen-Orient. L'Europe de l'Est reste un sujet important, voire même croissant de préoccupations, l'origine des fonds provenant de la région restant très souvent impossibles à établir.

Cette courte approche du blanchiment est justifiée en ce sens que les marchés des drogues génèrent de très fortes sommes d'argent qu'il faut bien utiliser. Cet argent qui circule provient d'un seul et même acte, celui de la consommation finale. C'est ce phénomène qui intéresse le plus les auteurs occidentaux, dans la mesure où celui-ci se déroule sous nos yeux.

Section 3- Quels calculs pour les pays consommateurs ?

Peut-être plus qu'ailleurs, c'est dans les pays consommateurs que le phénomène est le plus caché mais aussi le mieux connu. Les outils d'analyse y sont les mieux développés et il faut admettre que les statistiques restent relativement transparentes. Ce qui caractérise les pays consommateurs c'est le développement d'une économie souterraine, dans les zones défavorisées (banlieue) c'est une économie du « dernier recours ». Il ne s'agit pas de production comme dans les secteurs informels des pays en développement mais d'échanges cachés, souterrains, parce qu'interdits par les législations en vigueur. Deux problèmes majeurs préoccupent notamment les sociologues et les économistes : d'une part, celui de la relation entre consommation de drogue et criminalité et, d'autre part, le problème du coût social de la consommation de stupéfiants.

¹ - dépèche AFP [1998], 12 février.

31 - Les liaisons entre la criminalité et la consommation de drogues

Soulignons tout de suite un aspect du thème. L'usage de drogues et la délinquance peuvent exister l'un sans l'autre. La causalité des deux phénomènes incite à la prudence. En notant que la consommation même de produits stupéfiants est un délit, il semble que seul un tiers du prix du produit est couvert par la criminalité, la prostitution, le reste provient du petit trafic ou de la sphère légale¹. Il convient de considérer que le lien avec une activité délinquante dépend de la « culture » à laquelle l'usager appartient. Pour certains sociologues, il existe des facteurs de vulnérabilité, des facteurs socio-culturels associés à l'usage et la délinquance fait partie de ce paysage. Cela dépend aussi des choix de consommation et des comportements de l'usager.

L'idée de base est que le prix élevé de la drogue et l'absolue nécessité de consommation qu'elle engendre pousse l'usager à entrer en délinquance pour ce procurer le produit à tout prix. Globalement les études empiriques se contredisent comme le montre Pierre Kopp². Le problème de ses études réside notamment dans l'utilisation de différents outils économétriques et de sources statistiques différentes, il en résulte en définitive qu'il est difficile de faire la part des choses dans ces diverses recherches. Le lien entre la consommation et la délinquance existe mais nous ne savons toujours pas dans quel sens il agit, ni de quelle manière.

La violence est aussi présente au niveau des dernières étapes de la distribution. En effet, il existe une certaine concurrence entre les différents revendeurs finaux. L'illégalité dans laquelle ils se trouvent ne leur permet pas de recourir aux voies institutionnelles pour protéger leurs droits de propriété, la violence se substitue à la justice.

Une étude récente de Jeff Grogger et Mike Willis³ a pour objet l'étude de l'influence de l'introduction du crack sur la hausse du taux de criminalité urbain dans 27 aires urbaines des Etats-Unis. L'intérêt de ce travail réside dans le produit étudié (le crack est un produit relativement nouveau) et dans les observations que les auteurs font sur la criminalité aux Etats-Unis sur la période des années 1980.

Leur étude requiert deux types de données : (i) la date à laquelle le crack a été introduit dans chaque aire urbaine et (ii) les taux de criminalité du centre-ville et de la zone suburbaine pour chaque aire urbaine. Leur modèle dispose des informations sur 27 MSA (*Metropolitan Statistical Areas*) pour la période allant de 1979 à 1991.

La date d'introduction du crack provient de deux sources : la police et les admissions en urgence pour consommation de stupéfiants. Ces deux sources diffèrent, néanmoins la moyenne pour chacune se situe en 1986. Concernant les taux de criminalité, ils proviennent du rapport annuel du FBI. Ils sont distribués en

¹ - Colloque CNRS [1998], Hans-Jörg Albrecht (Max-Plank Institut).

² - KOPP P. [1997], p41.

³ - GROGGER J. et WILLIS M. [1998].

fonction de la nature du crime (les crimes violents : meurtre, viol, agression et vol avec violence; les crimes contre la propriété : cambriolage, vol à l'étalage et vol de voiture).

L'estimation porte sur les différences des taux de criminalité entre centre-ville et zone suburbaine, et la période précédent l'introduction du crack et la période suivant cette introduction. La difficulté réside dans le fait qu'il faut écarter les variables autres que l'introduction du crack qui pourraient expliquer une augmentation de la violence. Le modèle théorique comporte deux équations :

$$(1) \quad Y_{it}^c = I_{it} \cdot \gamma^c + U_{it} \cdot \beta^c + \mu_{it} + \delta_t^c + \varepsilon_{it}^c$$

$$(2) \quad Y_{it}^s = \mu_{it} + \delta_t^s + \varepsilon_{it}^s$$

avec $i=1, \dots, N$ et $t=1, \dots, T$.

Y_{it}^c représente le taux de criminalité dans le centre-ville de la MSA i à l'année t . Y_{it}^s représente le taux de criminalité dans la zone suburbaine de la MSA i à l'année t . I_{it} est une variable qualitative indiquant la période après l'introduction du crack (1 pour l'année d'introduction du produit et les années suivantes, 0 pour les autres). U_{it} est une variable indiquant l'écart existant entre les deux dates d'introduction obtenues auprès des deux sources (1 pour chaque année de cette période, 0 pour les autres). Ces variables sont absentes de l'équation (2) car les auteurs font l'hypothèse identificatrice que les effets de l'introduction du crack sont limités aux centres-villes. δ_t^c et δ_t^s sont les effets influençant les taux de criminalité respectivement dans les centres-villes et dans les zones suburbaines, indépendamment de l'introduction du crack. μ_{it} représente les effets fixes (l'étendue du pouvoir judiciaire, l'état des autres marchés de drogues illicites ou les chocs sur le marché local du travail) spécifiques à chaque MSA et année, et communs aux deux zones. γ^c et β^c sont les paramètres à estimer. ε_{it}^c et ε_{it}^s sont les termes d'erreur.

La soustraction entre (1) et (2) donne une équation à estimer de la forme :

$$(3) \quad Y_{it}^c - Y_{it}^s = I_{it} \cdot \gamma^c + U_{it} \cdot \beta^c + \Delta_t + \varepsilon_{it}^c - \varepsilon_{it}^s$$

avec $\Delta_t = \delta_t^c - \delta_t^s$

La régression permet d'obtenir des résultats significatifs. Les meurtres en centre-ville ont augmenté de 20% suite à l'introduction du crack, les viols de 15%, les vols violents de 27% et les agressions de 50%. Contrairement à la hausse des meurtres et des viols, les effets sur les vols violents et les agressions sont fortement significatifs. Pour les crimes contre la propriété, aucun n'est significatif, même si les coefficients sont positifs.

Les auteurs notent les limites de ce modèle et proposent de le renforcer en y intégrant des variables démographiques (la part de noirs et la part d'hommes de 16 à 29 ans dans la population locale). Ces variables sont significatives. Ces variables augmentent la précision avec laquelle l'effet de l'introduction du crack est mesuré. L'effet estimé de cette introduction ne change quasiment pas suite à cet ajout. En fait ces deux variables renforcent le modèle dans la mesure où elles sont connues pour annoncer les crimes.

La conclusion est que l'introduction du crack conduit à une hausse considérable des crimes violents mais n'a quasiment pas d'effet sur les crimes contre la propriété. L'autre observation est que les modèles avaient prévu une diminution de la criminalité dans les années 1980. Le modèle de Grogger et Willis démontre au contraire qu'elle augmente après 1983, cela semble donc lié à l'introduction du crack. Cependant, si le crack explique la hausse de la criminalité après 1983, les auteurs n'ont pas d'explication pour la nouvelle hausse de 1988. Ils sont les premiers à avancer que l'augmentation du crime urbain après 1983 peut être due à deux composants distincts.

Les auteurs font deux hypothèses dans l'interprétation de leurs résultats. Tout d'abord, les crimes violents et les crimes contre la propriété jouent des rôles très différents sur le marché du crack. La violence permet aux revendeurs de pallier à l'absence de droits de propriété complets dans les rapports avec les fournisseurs sur un marché fortement concurrentiel. Les crimes contre la propriété proviennent d'usagers qui ont besoin d'argent pour se procurer la drogue. La seconde hypothèse consiste à dire que l'introduction du crack est comparable à une innovation technologique sur le marché de la cocaïne dont il est un dérivé. Le crack est la forme la plus toxique de la cocaïne, c'est aussi la seule forme fumable et peu onéreuse de ce produit. Le processus de synthèse du crack réduit le coût unitaire de l'intoxication à la cocaïne, cela satisfait la définition habituelle de l'innovation technologique en économie. En réponse à cette innovation, la courbe d'offre d'intoxication à la cocaïne change de forme, augmentant les quantités échangées et les opportunités de profits. Dès lors qu'un marché est caractérisé par des droits de propriété incomplets, son expansion conduit à une augmentation de la violence.

Dans cette étude, la violence croît suite à l'introduction d'une nouvelle forme de drogue. Les auteurs font l'hypothèse de l'inélasticité de la demande sur le marché du crack, ce qui peut être justifié par la très forte toxicité du produit et la forte dépendance qu'il entraîne. Ce travail est important dans la mesure où il analyse une situation particulière. Les indicateurs de la relation entre crime et drogue ne peuvent être observés qu'au moment de chocs (forte baisse/hausse des prix, nouveau produit, etc.) pour qu'il soit possible d'en déduire des hypothèses cohérentes. Il est aussi important de bien choisir les variables qui doivent faire l'objet d'une régression.

Les liens entre la criminalité et la consommation de drogues restent encore à éclaircir. Néanmoins ces aspects participent d'un calcul plus complexe de l'impact global de la consommation de drogues sur l'environnement économique et social d'un pays, c'est à dire dans une situation législative et temporelle donnée.

32 - Le calcul du coût social dans le cadre des drogues

La question se pose de savoir combien coûte à un territoire la consommation de drogue qui se fait en son sein. L'illégalité est créatrice de coûts externes dans la mesure où les agents y participants détournent des éléments de l'économie légale. Les drogues sont sujettes à ces calculs et de nombreuses recherches sont mises en

œuvre afin de déterminer le coût pour la société de la consommation de drogues illicites.

321 - Le coût social en question

Lorsqu'un agent entreprend une action, il est censé en supporter les conséquences tant positives que négatives. Nous pouvons penser que si les effets négatifs de la consommation d'un produit sont plus forts que les effets positifs, l'individu en arrêtera la consommation. Dans le cas de certains produits, la totalité des effets n'est pas supportée par le seul consommateur. Si ces effets externes sont positifs, la situation de la société en sera améliorée, mais s'ils sont négatifs un coût externe sera supporté par des individus autres que celui qui a consommé le bien.

Il arrive que le coût privé supporté par le consommateur soit inférieur au coût social engendré par sa consommation. Cela signifie que le consommateur va poursuivre sa consommation au-delà de la marge du coût social, c'est à dire à la marge de son coût privé. Dans ce cas, certains agents subissent des pertes sans contrepartie d'un avantage. Ainsi, la prise en compte du coût social va donc au-delà de l'optimisation du coût individuel¹.

L'usage des drogues illicites cause des problèmes de santé et sociaux qui impliquent des coûts économiques pour la société. Le cadre de l'analyse du coût social des drogues est celui que nous connaissons pour l'étude du phénomène des drogues, c'est à dire le cadre de la prohibition globale. Selon Pierre Kopp, le coût social de la drogue se partage entre trois éléments²:

- Les dépenses privées : achat de produits stupéfiants et dépenses ne faisant pas l'objet de remboursements (avocat, certains frais médicaux, etc.).

- Les dépenses publiques : sommes engagées par la collectivité pour lutter contre le phénomène des drogues. Elles se divisent en trois actes : la répression, les soins et la prévention.

- Les coûts externes : il s'agit de l'ensemble des coûts infligés indirectement à la société par le trafic et la consommation de drogues (perte de productivité, absentéisme, décès prématurés, remboursement des soins, prise ne charge de maladies liées à la consommation de stupéfiants - sida, hépatites -, destructions engendrées par la délinquance, etc.).

Le calcul du coût social est un prologue à l'estimation de la nature optimale des politiques publiques. Le but du calcul est de savoir si une situation ne serait pas meilleure au sens de Pareto, c'est à dire une situation dans laquelle les coûts sociaux des drogues seraient réduits. Cependant, en dehors des dépenses publiques, il est difficile de connaître le coût privé, bien que des études soient menées sur les budgets des consommateurs de drogue. Il est encore plus difficile de faire la lumière sur les coûts externes, ils sont indirects et certains ne sont pas quantifiables, comme la tristesse et la douleur de parents dont l'enfant est toxicomane.

¹ - GREFFE X. [1997], p84.

² - KOPP P. [1998], pXXVII.

Selon des auteurs comme Martin Wolf¹, les coûts sociaux de la drogue au sens large ne s'avèrent pas suffisants pour justifier les coûts, qu'il considère élevés, de l'interdiction. D'ors et déjà dans le débat sur le calcul du coût des drogues apparaît le clivage prohibition / légalisation. Le discours en terme de coût des drogues penche pour la prohibition, celui du coût de l'interdiction pour une légalisation du marché. Mais nous considérons que ce débat n'a pas d'intérêt sur ce thème étant donné le postulat de la prohibition. Il serait vain d'imaginer ce qu'il adviendrait si les drogues étaient dépénalisées, légalisées ou si la répression les concernant était renforcée. Le but du calcul est d'établir un fait et de chercher à partir de ce point les moyens d'améliorer au moins les conditions de consommation des stupéfiants qui engendrent le plus d'effets néfastes. Nous reviendrons sur ce débat dans la dernière partie.

Pierre Kopp propose de comparer le coût social des drogues illicites aux coûts sociaux générés par l'alcool et la nicotine. Il considère que « traiter ensemble l'alcool, le tabac, l'usage abusif de certains médicaments garantirait que chaque drogue soit prise en compte au prorata de ses effets négatifs sur le bien-être de la collectivité et non en fonction d'a priori idéologiques »². Une étude toute récente³ sur les effets des drogues en général prend en compte toutes les familles de psychotropes (héroïne, cocaïne, ecstasy, psycho-stimulants, alcool, benzodiazépine, canabinoïdes et tabac) et les classe en fonction de la dépendance qu'ils engendrent, de leur toxicité et de leur dangerosité.

Les recherches concrètes sur le coût social des drogues en sont à leur balbutiement, notamment au niveau de nations toutes entières. Néanmoins quelques travaux ont récemment vu le jour.

322 - L'état des recherches

Le coût social de la drogue pose le problème de son calcul complet et notamment du calcul des coûts indirects. Les recherches sont en cours.

L'exemple canadien⁴

Cette étude utilise la méthode du coût de la maladie (*COI : cost-of-illness*) et une approche en terme de capital humain pour estimer le coût économique basé sur la fréquence de l'usage de drogues illicites dans l'Ontario pour 1992. En 1994, le Symposium international sur les coûts économiques et sociaux de l'abus de substances a établi un programme de directives internationales. Ces directives recommandent l'utilisation de l'approche en terme de coût de la maladie pour étudier les coûts économiques de l'usage de drogues illicites.

¹ - WOLF M. [1998], p12.

² - KOPP P. [1997], p110.

³ - le rapport Roque remis au ministère de la santé a été rendu public le 16 Juin 1998.

⁴ - XIE X., REHRN J., SINGLE E., ROBSON L. et PAUL J. [1998]

La méthode nécessite d'évaluer plusieurs variables : la renonciation à la productivité, le coût des problèmes liés à la drogue, la liaison entre l'usage de drogues illicites et les maladies, la mort et les blessures, le taux d'escompte approprié et la valeur du revenu du ménage et des avantages extra-salariaux. Dans cette étude, l'approche en terme de capital humain est utilisée pour mesurer la perte de productivité due à la morbidité et à la mortalité liées à la drogue. L'approche basée sur la fréquence nécessite des informations détaillées sur le cours et la durée de la maladie.

Tableau 9 - Le coût des drogues illicites dans l'Ontario en 1992

Coûts directs	Coûts des drogues illicites
Soins médicaux	
Coût des soins d'hôpital	14,77
Coût des services d'ambulance	0,42
Coût des soins en résidence	10,29
Organismes non résidentiels	5,07
Organismes d'évaluation et d'orientation(1)	2,16
Coût des médecins	3,72
Prescription de drogues en dehors de l'hôpital	2,17
Soins à domicile	0,62
Total des soins médicaux	39,19
Employés des programmes d'assistance	1,32
Coûts administratifs pour les transferts de paiements	0,54
Recherche, prévention et formation	3,3
Application de la loi	
Police	43,83
Justice	13,96
Services de correction pour adultes	70,26
Services de correction pour jeunes	5,89
Total du coût d'application de la loi	133,94
Accidents de véhicules motorisés	4,2
Total des coûts directs	196,9
Coûts indirects	
Perte productive due à la morbidité	119,93
Perte de productivité due à la mortalité	172,47
Total des coûts indirects	292,4
Coût total	489,29

(1) « Assessment/referral agencies.

Source : Xie X. & al. [1998], p83.

Les coûts directs mesurent la valeur des ressources qui pourraient être allouées à d'autres usages en l'absence d'usage de drogues illicites. Les coûts indirects mesurent la valeur de la renonciation à la production due aux pertes de productivité. Une supposition implicite sous-jacente au calcul des coûts indirects est que les ressources sont allouées de façon optimale dans la société. La réduction de productivité due à l'usage de drogues est estimée par la relation entre les salaires et la présence de problèmes liés à la drogue, toutes choses égales par ailleurs. Pour chaque groupe par age et par sexe, la perte de productivité due à la morbidité liée à la drogue est estimée comme le produit du taux de réduction d'efficacité, le nombre d'usagers de drogues illicites et la moyenne annuelle de la valeur moyenne de la production par tête. La perte de productivité associée à la mortalité due aux drogues illicites est le produit de la valeur présente des salaires futurs et du nombre de morts attribuables aux drogues illicites, calculée sur une base précise par âge et par sexe.

L'estimation du tableau précédent donne un coût économique de l'usage de drogues illicites dans l'Ontario en 1992 de 489,29 million de dollars canadiens. Le coût direct représente 0,07 % du produit intérieur brut canadien pour cette année de référence et 68 % de ce coût direct est dépensé pour l'application de la loi. Les coûts indirects représentent quant à eux 60 % du coût total¹. Il faut noter que le calcul des coûts indirects dans cette étude est dépendant du taux d'escompte choisi pour les salaires futurs (6 %). Le résultat donne une estimation de la perte due à l'usage de drogues illicites de 9184 personnes par an. Le nombre de jours restés dans les hôpitaux publics à cause de cet usage est estimé à 20 690. Manifestement, l'usage des drogues illicites cause des dommages dans les sociétés.

L'article mentionne un travail de Rice & al.² qui utilise la méthode COI pour les Etats-Unis en 1985. Les coûts directs de l'usage de drogues illicites y sont de 15,3 milliards de dollars américains, c'est à dire 0,38 % du produit intérieur brut. L'application de la loi explique 86 % des coûts directs et les coûts indirects représentent 64 % du coût total, bien que l'auteur ait inclu dans son étude la perte de productivité associée aux victimes et aux criminels, ce qui n'a pas fait l'étude sur l'Ontario.

Dans une précédente étude, Xie & al.³ utilise la même méthode appliquée à l'abus d'alcool et de tabac. L'estimation des coûts directs dus à l'abus d'alcool est de 1255,05 millions de dollars canadiens (coûts indirects : 1602,46 millions), pour le tabac, les coûts directs sont de 1102,56 millions de dollars canadiens (coûts indirects : 2581,16 millions) pour l'Ontario en 1992. Bien que l'usage de ces deux substances soit légal, l'abus d'alcool et de tabac impose une charge économique énormément plus élevée, tant directement qu'indirectement, que l'abus de drogues illicites.

¹ - XIE X. & al. [1998], p83.

² - RICE D. & al. [1990] *The economic cost of alcohol and drug abuse and mental illness 1985*, DHHS Publication n°90-164, Office of Financing and Coverage Policy of the Alcohol, Drug Abuse and Mental Health Administration, Institute for Health and Aging, San Francisco, Californie.

³ - XIE X. & al. [1996] *The economic costs of alcohol, tobacco and illicit drug abuse in Ontario : 1992*, Addiction Research fondation, Toronto.

Le problème de ce type d'étude est de ne pas informer les preneurs de décisions sur le secteur dans lequel il faut allouer le plus de ressources. La prise en compte des coûts indirects pose également des problèmes à de nombreux analystes. Enfin, la notion d'équité est compromise car la mesure de la perte de productivité est restreinte à la population active.

L'exemple français¹

Le travail d'évaluation du coût de la politique publique en matière de drogue a été pris en charge par Pierre Kopp et Christophe Palle suite à l'appel d'offre lancé par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies. Les politiques publiques en matière de drogue constituent une composante du coût social de la drogue. Les auteurs précisent qu'ils ont minimisé les dépenses, en ce sens qu'ils n'ont pas tenu compte des dépenses des collectivités locales. Leur étude consiste à fixer les contours sur le plan financier des politiques publiques tout en sachant qu'elles ne se réduisent pas à une dimension budgétaire.

Tableau 10 - Le coût direct des drogues en France

Nature des dépenses	Montant (budget propre)	Montant des crédits interministériels
Justice.....	1520,00	16,56
service judiciaire.....	200,00	
administration pénitentiaire.....	1320,00	
Police.....	1194,00	24,84
Gendarmerie.....	459,20	10,35
Douanes.....	530,00	20,25
Santé.....	629,10	26,10
Affaires sociales.....	14,00	14,58
Délégation interministérielle à la ville.....	62,00	9,45
MILDT.....		45,36
Education nationale.....		9,90
Jeunesse et sport.....	17,70	8,28
Recherche.....	42,00	2,43
Affaires étrangères.....	14,00	7,20
Coopération.....	18,00	1,80
Travail, emploi et formation professionnelle....		0,81
Contribution au budget drogue de l'UE.....	30,00	
Total.....	4530,00	197,90
Sida.....	943,00	
traitement hospitalier.....	924,00	
prise en charge extra-hospitalière.....	19,00	

(Source : KOPP P. et PALLE C. [1997])

¹ - KOPP P. et PALLE C. [1997].

Le flou qui encadre le coût social des drogues nécessite la délimitation du domaine sujet des politiques publiques. Ainsi les auteurs posent la question de la limite des trois domaines de la politique publique, c'est à dire la répression, le traitement sanitaire et la prévention. La répression concerne toute personne interpellée pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS). Cependant, il est reste relativement difficile de prendre en compte la délinquance liée à l'usage de drogues puisque la personne est interpellée pour un crime ou délit et non pour une ILS. En matière de soins, la question de la prise en compte ou non des dépenses liées à la contamination par le virus du VIH chez les toxicomanes se pose, ces dépenses sont-elles liées au sida ou à la toxicomanie ? Enfin, en matière de prévention, il est difficile d'estimer les dépenses qui s'adressent directement aux usagers de drogues illicites.

Les résultats du tableau précédent montre que la mise en oeuvre de la politique publique française en matière de drogue coûte au moins 4,7 milliards de francs dont près de 198 millions de crédits interministériels. Cependant, les auteurs précisent que le flou prévaut en la matière, ainsi, les chiffres présentés constituent plutôt des ordres de grandeur. Notons tout de même la prédominance des fonds « drogues » alloués au domaine répression (2,7 milliards en tout). Le coût des incarcérations pour ILS est très élevé et il est sous-estimé puisque les ILS ne constituent pas tous les actes de délinquance des usagers de drogue. Au niveau des forces de Police, en 1995, le budget « drogues » se répartit entre les brigades spécialisées (503,3 millions), les forces de sécurité publique (586 millions) et les actions de prévention (105 millions).

Le domaine sanitaire est difficile à cerner puisqu'il se décompose en deux volets : le volet répressif (injonction thérapeutique, obligation de soins) et le volet des soins et de la prévention. Si dans le premier cas il est aisément d'identifier les dépenses, dans le second la multiplicité des sources de financement et la forte composante locale rend les dépenses difficiles à estimer, ainsi celles-ci sont sous-estimées. Enfin, concernant le sida, au-delà de savoir s'il faut le prendre en compte dans les dépenses liées à la toxicomanie, le coût pour la collectivité des dépenses hospitalières et de celles de la médecine de ville pour le traitement de l'infection de VIH chez les usagers de drogues dépasserait 1 milliard de francs¹.

Les auteurs soulignent le problème de l'estimation des fonds destinés à la prévention, notamment auprès des jeunes, considérant que tout ce qui épanoui les jeunes contribue à la prévention des conduites à risque. Pour ce qui est de la recherche sur le sujet, toute connaissance en neurobiologie a des répercussions en matière de toxicomanie, et les laboratoires ont tendance à minimiser le montant des budgets qui leur sont alloués.

Le calcul du coût social des drogues est indispensable pour évaluer l'efficacité des politiques publiques et proposer des orientations, notamment en terme de réduction des risques associés à l'usage et à l'abus de substances psycho-actives.

¹ - KOPP P. et PALLE C. [1997], p28.

Les travaux en la matière nécessitent un consensus international qui permettrait des évaluations régionales et des comparaisons afin de mieux pouvoir cibler les politiques de lutte contre les drogues et la toxicomanie.

Conclusion du chapitre

Le phénomène des drogues concerne un espace bien plus vaste que les seules filières de production-distribution-consommation. Leurs effets se répercutent dans tous les secteurs des activités économiques et sociales que ce soit positivement ou négativement. L'argent de la drogue contribue à stimuler l'économie soit au niveau de la nation, soit localement. Le problème est de calculer l'étendue des secteurs touchés directement ou indirectement par les marchés des drogues. Ce calcul est un préalable à l'estimation de l'efficacité des politiques de lutte. Si ce calcul est mieux adapté aux pays consommateurs qu'aux pays producteurs, il est tout de même nécessaire de comprendre comment fonctionnent les politiques de lutte, de savoir si elles sont réellement efficaces.

Chapitre 5 - Les politiques de lutte et leurs conséquences

Traditionnellement, les autorités des pays consommateurs rejettent la faute de la consommation de drogues sur l'offre, c'est à dire sur les pays producteurs. Inversement, ces derniers justifient la production de drogues par la demande exprimée par les pays consommateurs. Cette vision du monde des drogues influence depuis longtemps les directions prises en terme de lutte contre les stupéfiants. Selon Couvrat et Pless¹, « incapables de contenir la demande, les gouvernements des pays consommateurs concentrent leurs efforts sur l'offre », ces auteurs parlent dès lors d'un choc des nations. De plus, les centres internationaux de décision dépendent principalement des pays occidentaux qui les financent, c'est à dire que ce sont les pays consommateurs qui orientent les politiques de lutte en direction de la production principalement et du trafic.

Section 1 - La lutte contre la production et le trafic de drogues

Dans le cadre de la prohibition globale dictée notamment par les Etats-Unis, la cible privilégiée de la lutte est la production de plantes à drogue et la transformation des produits. D'autre part, un effort est fait pour mieux lutter contre la circulation et le blanchiment de l'argent « sale ».

11 - La coordination et les aides internationales

Nous l'avons vu dans le premier chapitre, la prohibition est le fait des grandes puissances industrialisées et notamment des Etats-Unis. Pour cela, de nombreuses conférences internationales ont été réunies. Le leader incontestable de la lutte est les Etats-Unis. Les présidents successifs (Nixon, Ford, Reagan, Bush) appliquent à chaque mandat le même programme : réprimer la demande, supprimer l'offre et anéantir le trafic.

Le rôle des Nations Unies est central, elles établissent les normes internationales en matière de lutte et ont mis en place le FNULAD (Fonds des Nations Unies de lutte contre l'abus de drogues) devenu le PNUCID (Programme des Nations Unies de contrôle international des drogues) en 1990. La prévention détient une place dans ces programmes, ainsi que l'élimination des cultures illicites, le renforcement de la lutte contre le trafic et la coordination de la répression.

Les Etats-Unis sont les plus présents directement sur le terrain comme à la fin des années 1970 où ils ont mené des campagnes d'éradication des cultures de cannabis au Mexique. Ces campagnes ont eu plusieurs conséquences, d'une part ce

¹ - COUVRAT J-F. et PLESS N. [1988], p101.

fut une catastrophe écologique (désherbants et défoliants chimiques sont utilisés contre les plantes à drogue) et, d'autre part, la production s'est déplacée vers d'autres pays comme la Colombie. L'action des Etats-Unis en terme de politique étrangère en matière de drogues consiste à « certifier » ou « décertifier » des pays impliquer dans la production ou le trafic en fonction du leur degré de coopération avec la stratégie répressive américaine¹. Le refus de certification entraîne l'application de sanctions économiques telles que la suppression de l'aide économique ou militaire, la perte d'avantages commerciaux comme les préférences tarifaires². La décision de certification / décertification est souvent remise en cause par les Etats visés, sachant qu'elle est aussi influencée par les liens que l'Administration américaine entend entretenir avec ces pays.

L'éradication des cultures de plantes à drogues est vivement soutenue financièrement et militairement par les Etats-Unis. Les moyens sont importants pour mener une véritable guerre armée contre les trafiquants et les laboratoires clandestins. La question de l'efficacité se pose dès lors que les Etats injectent des fonds dans un secteur. Ce type de politique ne fait pas augmenter significativement les prix à la consommation, le coût de production de la drogue ne représentant dans le cas de la coca que 0,5 % du prix final de cocaïne³. L'éradication est impressionnante mais la mesure de ses coûts et bénéfices n'est peut-être pas à la hauteur du spectacle offert par les soldats américains dans les zones de productions latino-américaines.

L'action vis-à-vis des pays producteurs ne devrait pas se faire sur l'éradication pure et simple des cultures sans suivi de la situation, mais plutôt sur la base de l'incitation des paysans à produire autre chose que de la drogue.

12 - Le développement alternatif

Les propositions des Nations Unies vont dans le sens de la substitution de production. L'objectif de ces programmes est de remplacer la culture de drogues par la culture de produits licites. Le principe est l'équivalence de revenu procurer par les deux types de cultures ou la compensation à travers des plans de développement des infrastructures (routes, écoles, hôpitaux).

Les expériences de développement alternatif sont multiples, que ce soit en Amérique Latine ou en Asie. Leur efficacité est aussi à estimer. L'aide doit être importante pour que la rentabilité du substitut soit équivalente à celle de la culture de drogues et il faut être certain que la substitution contribue à faire diminuer globalement la production de drogues. Encore une fois, si les prix à l'exportation sont augmentés, ceci reste sans effet ou si peu sur les prix à la consommation⁴.

¹ - Ramses 1998 [1997], p69.

² - Ramses 1990 [1989], p126.

³ - KOPP P. [1997], p89.

⁴ - ibid, p90.

Michel Koutouzis et Alain Labrousse¹ évoquent les effets pervers des politiques de développement alternatif. Celles-ci posent des problèmes écologiques. En effet, pour obtenir le même revenu avec des produits licites qu'avec des produits illicites, il faut produire un très grande quantité de ces premiers. En Thaïlande, l'extension des cultures sur brûlis a conduit au déboisement, à l'érosion des sols et à l'assèchement des cours d'eau à cause de l'irrigation massive, auxquels s'ajoute la pollution due à l'usage massif des produits chimiques (engrais notamment). Un autre problème s'est posé en Thaïlande, la substitution de la culture de pavot à rendu l'offre pour consommation traditionnelle déficitaire. Par conséquent, les paysans se sont vus proposer de l'héroïne qui implique la toxicomanie et aussi des épidémies de sida dues au mode de consommation par injection. Ces facteurs contribuent à la disparition de certaines ethnies. L'Observatoire Géopolitique des Drogues n'exclut pas une volonté de reprise en main de certaines régions par les Etats par l'intermédiaire des politiques de substitution.

Notons que le désir des paysans n'est pas d'être dans l'illégalité mais de vivre de la meilleure façon possible. Pour cette raison, Alvarez² propose de mener l'élimination des cultures avec la participation des paysans eux-mêmes et que celle-ci offre de nouvelles possibilités économiques viables. Ainsi, les débouchés pour les produits alternatifs susceptibles d'apporter des sources de revenus supplémentaires doivent se développer, tout en incitant les paysans à participer à la protection de l'environnement. Cet auteur substitue la revalorisation de l'être humain à la logique de répression³. Cette politique doit inciter les populations paysannes des pays en développement à sortir de leur situation illégale. L'extrême pauvreté des pays producteurs a poussé implicitement les paysans à créer une conjoncture de déséquilibre tant au Nord qu'au Sud, que ce soit sur le plan humain (toxicomanie), sur le plan économique (blanchiment), social (perte des valeurs éthiques, violence, dislocation des institutions) ou politique. Selon elle, une politique revalorisant l'être humain devrait fortifier une économie devenue plus stable. L'aide doit s'adresser aux régions à faible revenu dans un objectif de prévention dans les milieux les plus défavorisés, pour que ces régions ne deviennent pas un terrain favorable à de futures cultures de drogues.

Dans un même ordre d'idée, de nombreux économistes latino-américains proposent d'allier la lutte contre la drogue et les politiques de développement. En effet, seul le bien-être peut contribuer à améliorer le quotidien sans qu'il y est besoin de recourir aux cultures illicites. Dans son article, Philippe Triay-Koné⁴ va dans le sens d'une valorisation des productions locales et d'un véritable engagement dans un processus de recapitalisation des exploitations agricoles, malheureusement ce type de politique est contraire à l'application des plans d'ajustement structurels. Selon cet auteur, la répression sans accompagnement, notamment en ce qui concerne le cannabis, réduit la production mais fait augmenter les prix. La hausse

¹ - KOUTOUZIS M. et LABROUSSE A. [1996]

² - ALVAREZ M. [1992].

³ - ibid, p85.

⁴ - TRIAY-KONE P. [1998], p9.

des prix rend plus attractif le marché, ce qui entraîne une stimulation de la délinquance et de la criminalité. Ainsi, selon lui¹, l'Afrique est confrontée au cycle pervers : répression - hausse des prix - hausse de la criminalité. La question se pose donc de l'efficacité de la répression et du tout-prohibition qui ne semble en rien enrayer le développement du phénomène, à moins qu'il n'en soit une des causes.

Le couple dette - drogue, où la seconde permet de mieux supporter la première est l'un des facteurs cruciaux de l'incitation à la production dans les pays surendettés. L'apparition à échelle de plus en plus grande du continent africain dans la production et dans le trafic laisse deviner quelle direction certains pays pourraient prendre afin de mieux vivre et de supporter, d'une part, les plans d'ajustement structurels et, d'autre part, l'environnement économique mondial dans lequel ils ont les plus grandes difficultés à s'insérer. Le traitement du développement et de la réduction de la dette nécessite la prise en compte de ce couple causal parmi les autres critères plus conventionnel. La liaison dette - drogue a besoin de mesures globales pour être brisée.

L'efficacité des politiques de développement alternatifs est encore à démontrer, il en va de même pour toute politique visant directement la production. Les efforts fournis en la matière ne laissent pas apercevoir de détérioration de la consommation. Nous l'avons vu précédemment, le talon d'Achille du système des drogues est constitué par les processus de blanchiment de l'argent. La diminution de la rentabilité des marchés permet de lutter contre la motivation des organisations criminelles de participer activement à la filière des drogues.

13 - La lutte contre le trafic et le blanchiment

La lutte contre le trafic et le blanchiment se situe à la limite entre celle visant la production et celle visant la consommation. Il s'agit de toucher les trafiquants au moment où ils blanchissent l'argent acquis au cours des ventes de drogues et de saisir la drogue lorsqu'elle circule sous forme pure et en grande quantité. Les moyens mis en oeuvre sont importants, notamment en matière de trafic international. Il s'agit entre autres de priver les trafiquants de leurs revenus. La lutte se dirige également vers le commerce des précurseurs entrant dans les processus de fabrication des drogues, notamment à travers un Groupe d'action sur les produits chimiques mandaté par le G7 à Londres en 1991.

131 - La lutte contre le blanchiment

En terme de blanchiment, c'est le GAFI qui agit au niveau international. Son but en terme de lutte est de faire des propositions législatives en matière de détection et de répression du blanchiment de l'argent en général et de l'argent de la drogue en particulier. La lutte contre le blanchiment n'est pas une lutte armée, elle se fait par l'observation des flux financiers et la détection des sommes suspectes. Le démantèlement d'un réseau dépend par la suite du bon vouloir des autorités

¹ - TRIAY-KONE P. [1998], p9.

nationales. Les instances de lutte contre le commerce de drogues illicites proposent de confisquer les produits financiers du trafic de stupéfiants, le but est de rendre le trafic moins lucratif, de stopper le réinvestissement et de remonter les filières. Le GAFI précise qu'au niveau européen, l'introduction de l'Euro risque de priver les organismes chargés de lutter contre le blanchiment du « premier signal » permettant de repérer un réseau. Cet organisme estime qu'il faudra être beaucoup plus vigilant pendant une certaine période¹.

En France, deux services ont vu le jour en 1990. L'Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF) est un service de police au sein de la Direction centrale de la police judiciaire. Son but est d'assurer la répression des infractions à caractère économique, commercial et financier liées à la criminalité du « monde des affaires », et notamment au trafic de stupéfiants. Le Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers (TRACFIN) est un service du Ministère des Finances, il est chargé de combattre le blanchiment d'argent en coopération avec les organismes bancaires. Ces organismes doivent dans la mesure du possible alerter le TRACFIN de tout comportement bancaire suspect, notamment les dépôts de fortes sommes sous forme liquide.

Comme pour toute politique, la légitimation de la lutte contre le blanchiment passe par l'évaluation de son efficacité. Le directeur du département de lutte contre le crime financier du Trésor américain indiquait récemment² que le coût du blanchiment pour les trafiquants est passé de 5 à 7 % des sommes blanchies à 25 à 35 %. Néanmoins, il reconnaît que la lutte contre ce phénomène a très peu d'impact sur le prix de la drogue aux Etats-Unis. Le syndrome est le même en matière de lutte contre le trafic, les quantités saisies peuvent être croissantes, leur évolution demeure difficile à interpréter. La hausse des saisies n'est pas forcément due à l'intensification de la répression, elle peut être liée à la hausse du trafic comme à la « chance » de démanteler un réseau. Cependant il est malaisé d'évaluer les répercussions tant en amont qu'en aval sur les prix et le trafic d'une intervention policière en un point de la filière.

132 - L'efficacité de la répression du trafic en question

La politique répressive au sein du trafic a pour objectif de faire augmenter le risque d'arrestation encouru par les trafiquants³. Pour ceux-ci, ce risque constitue un coût affectant négativement les bénéfices. Ils peuvent se protéger contre lui en recourant à la corruption, dans la mesure où ils sont organisés, c'est à dire qu'ils détiennent un savoir-faire spécifique en terme de relation avec les autorités.

Dans un article de 1996, Pierre Kopp propose d'analyser les effets d'une politique répressive dans le cadre d'un modèle économique. Il considère deux groupes au sein du trafic : les « trafiquants organisés » qui ont un accès à la

¹ - dépêche AFP [1998], février.

² - ibid.

³ - KOPP P. [1996], p109.

corruption et les « trafiquants marginaux » qui n'en ont pas. Son analyse porte sur le risque - corruption, sur la menace d'entrée de « trafiquants marginaux » et sur les gains espérés par les « trafiquants organisés ». Dès lors, il considère que le trafic de drogue se fait dans le cadre d'une concurrence imparfaite formée d'oligopoles et de petits trafiquants.

Le modèle repose sur un certain nombre d'hypothèses¹. Les effets de la corruption sont donnés et constituent un des paramètres du modèle. La répression frappe les trafiquants avant la distribution de la drogue, ainsi il est privé du produit espéré de la vente et il supporte le coût d'organisation de son activité. L'accès aux conditions de productions est identique pour les deux groupes, excepté en matière de corruption. La coordination entre les « trafiquants organisés » et les autorités publiques fixe un prix de vente « socialement acceptable » des drogues, ainsi les autorités ne peuvent accepter un effondrement du prix de la drogue. Enfin, les « trafiquants organisés » ravitaillent l'essentiel des marchés, alors que les « trafiquants marginaux » ne fournissent que la demande laissée vacante par les premiers dans la mesure où elle est profitable.

A raison de la corruption les « trafiquants organisés » ont une fonction plus avantageuse que l'autre groupe, dans la mesure où ils ont moins de risque de se faire arrêter. Le coût total de production est fonction de la quantité de drogue, du coût « normal » de production (transport, etc.), du coût unitaire (constant) associé à la réalisation du risque d'être arrêté et de la probabilité de la réalisation de ce risque. Pour maintenir les « trafiquants marginaux » en dehors du marché alors que toute la demande n'est pas satisfaite, les « trafiquants organisés » doivent maintenir le prix de marché à un niveau qui engendre une espérance de gains négative pour les premiers. Dans cette situation d'exclusion, Pierre Kopp propose d'analyser l'effet de la répression sur les seuls offreurs restant sur le marché.

La répression pose deux questions. Modifie-t-elle le statut d'exclu des « trafiquants marginaux », et altère-t-elle ou conforte-t-elle l'espérance de gains des « trafiquants organisés » ? L'accentuation de la répression a pour effet d'augmenter la probabilité de réalisation du risque et par conséquent son coût. La répression engendre trois types d'effets, la contrainte d'exclusion est desserrée par la hausse du risque pour les « trafiquants organisés » et par les quantités vendues par ces derniers qui diminuent, cependant, les prix augmentent, ce qui renforce l'exclusion. Le problème du modèle réside dans la spécification du signe de la variation de la condition d'exclusion (exprimée par une différentielle totale fonction de la quantité optimale échangée par les organisations, du prix d'échange et de la probabilité d'être arrêté lorsqu'on appartient à une organisation). L'auteur en conclu qu'il existe une valeur de l'élasticité-prix de la demande pour laquelle l'augmentation de la répression et la variation en prix et quantités offertes par les organisations n'affecte en rien la condition d'exclusion des « trafiquants marginaux ». En deçà de cette élasticité, la condition d'exclusion se renforce et au-delà elle se relâche².

¹ - KOPP P. [1996], p112-113.

² - ibid, p121.

L'espérance de profit des trafiquants dépend également de l'élasticité-prix de la demande, ainsi les trois cas (baisse, hausse et constance des profits) sont envisageables. Suite à l'étude des deux effets, il est possible de présenter l'impact global d'une politique publique répressive en analysant l'élasticité lors d'un classement de l'effet associé à l'exclusion par rapport à celui associé aux espérances de gains. Lorsque l'élasticité-prix de la demande est supérieure au plus à l'effet le plus fort alors on se situe dans une zone de totale inefficacité de la politique, lorsqu'elle est inférieure à l'effet le plus faible on se situe dans une zone de totale efficacité et entre les deux, on se situe dans une zone d'inefficacité partielle de la politique.

Cette répartition suivant les effets de la politique permet de faire la lumière sur l'efficacité des politiques répressives. La politique est inefficace lorsque l'élasticité-prix de la demande est supérieure aux deux effets, c'est à dire que la demande est insensible aux prix. Dans cette situation, les trafiquants peuvent accroître leurs espérances de profits dans la mesure où les usagers souhaitent consommer à tout prix, de plus, la situation est telle que les « trafiquants marginaux » peuvent entrer sur le marché. Inversement, plus la demande est sensible aux prix et plus la politique répressive est efficace. L'élasticité-prix de la demande est inférieure aux deux effets. Cette situation renforce les conditions d'exclusion et ne permet pas aux « trafiquants organisés » d'augmenter leurs prix. Pour ces derniers le risque augmente et ils ne peuvent l'insérer comme coût supplémentaire. Dans la situation intermédiaire, l'un des effets est toujours présent, ceci rend la politique partiellement inefficace, si ce n'est paradoxale¹.

La lutte contre les gros trafiquants n'est donc efficace, dans les limites de ce modèle, que dans la mesure où l'élasticité-prix de la demande le permet. Il faut cependant tenir compte de la capacité de l'offre à s'adapter aux différents groupes de consommateurs afin de déjouer les effets attendus de la politique. L'efficacité de la politique de répression du trafic dépend fortement des comportements et de la prise en charge de la consommation.

Récemment, au congrès de l'ONU sur les drogues dans le monde, les pays consommateurs, c'est à dire les pays occidentaux, ont reconnu la part de la demande dans la stimulation de la production et du trafic. Dorénavant, la faute du problème des drogues repose sur les épaules de tous les pays concernés. Ainsi, il convient de déterminer quelle serait la politique optimale, notamment concernant la consommation de drogues.

Section 2 - Quelle politique pour freiner la consommation ?

Le but des politiques de lutte est de faire augmenter les prix des drogues afin de dissuader une frange de la population d'essayer ces produits et de faire

¹ - KOPP P. [1996], p124-129.

renoncer les consommateurs à leur usage. Cependant, les consommateurs semblent capables de moduler leur usage en fonction des signaux des marchés qui malgré l'illégalité leur sont perceptibles. Le problème est de savoir si la lutte contre la drogue peut pousser les prix à tenir compte du coût social réel, c'est à dire, finalement, de savoir si les politiques publiques, quelles qu'elles soient, sont efficaces.

21 - Analyse de l'effet des prix

L'esprit des politiques de lutte est que la répression fait augmenter les prix et que des prix élevés réduisent la consommation. Nous l'avons vu dans le troisième chapitre, la consommation de drogue relève de comportements d'une grande diversité selon le produit et l'usage qui en est fait. Ainsi, il faut tenir compte de l'élasticité-prix de la demande, comme dans l'étude de l'efficacité de la répression du trafic. On peut supposer qu'une hausse des prix n'aura pas les mêmes effets sur tous les consommateurs et que les filières ne réagissent pas de la même façon selon le produit, l'endroit où elles sont touchées et l'intensité de la force répressive, cela en fonction de la structure de la filière.

L'effet du prix sur la consommation ne sera pas le même si le consommateur est dépendant du produit ou s'il en fait une consommation occasionnelle. Dans le premier cas, le rapport demande-prix aura tendance à être inélastique (courbe de demande verticale), alors que dans le cas d'une consommation occasionnelle, on remarque plus généralement une élasticité de la demande part rapport au prix. Suite aux premiers travaux postulant que la demande est inélastique et que la hausse des prix entraîne une hausse de la délinquance de la part des usagers, la question de la différenciation des élasticités est approfondie¹.

L'élasticité dépend de l'environnement du consommateur, du coût effectif² de la consommation (achat, recherche, pourcentage de coupe, risque), du niveau de l'usager dans sa carrière de consommation (nouveau consommateur ou ancien). Les nouveaux consommateurs ont un coût effectif plus élevé que les anciens parce qu'ils ne connaissent pas encore tous les « trucs » de la filière. De plus, leur demande est plus élastique au prix dans la mesure où ils ne sont pas encore dépendants du produit. D'autres auteurs avancent l'idée que la demande est élastique lorsque les prix sont bas car sur le marché se trouvent des consommateurs « de passage », mais qu'elle tendrait à être inélastique lorsque le prix augmente et que les usagers occasionnels quittent le marché, ainsi il ne reste plus que les consommateurs dépendants. Des études portent également sur la relation existante entre la hausse des prix et la demande volontaire faite par les consommateurs dépendants d'aide au sevrage.

Les combinaisons entre la demande et les prix sont multiples, un peu à l'image de la relation entre l'usage de drogues illicites et la criminalité. La complexité du

¹ - KOPP P. [1994], p1344.

² - Mark H. Moore, cité dans KOPP P. [1994], p1345.

problème réside dans la multitude de produits et d'usages mais aussi de cultures entourant l'usage. Néanmoins, il faut reconnaître que les prix élevés sont dissuasifs, notamment pour les jeunes dont les ressources financières ne sont pas assez importantes pour entrer en consommation, cela est notable pour la consommation de tabac dans les pays où il est très cher du fait des taxes. Les prix constituent une barrière à l'entrée, mais comme dans les campagnes d'éradication ou de substitution de cultures, la lutte contre les drogues et les toxicomanies nécessite des mesures d'accompagnement qui en améliorent l'efficacité.

22 - L'efficacité des politiques publiques

La mesure de l'efficacité des politiques publiques passe par l'estimation des coûts et des bénéfices qu'elle engendre. Le problème est de savoir si la politique mise en place atteint ou non la cible qu'elle s'est fixée au préalable.

Selon Couvrat et Pless¹, la consommation de stupéfiants répond à des malaises sociaux profonds et complexes. Notons en terme de critique que la consommation de drogues répond également à une demande récréative à des degrés différents (cannabis, ecstasy, cocaïne, etc.). Les orientations de politiques peuvent être vastes, cela renforce la nécessité d'en estimer l'efficacité.

Le calcul du coût social des drogues considéré précédemment est un préalable à l'estimation de l'efficacité des politiques publiques. Ainsi, une fois connu, il permet aux autorités de corriger le tir de certaines politiques ou d'en mettre en place de nouvelles afin de réduire ce coût social. Une politique est efficace dans la mesure où les bénéfices qu'elle engendre pour la société sont supérieurs aux coûts de la mise en place de celle-ci. On parle dès lors de la recherche d'une politique optimale, c'est à dire qu'au point optimum toute dépense supplémentaire engendre des bénéfices qui lui sont nécessairement inférieurs.

L'objectif est de savoir reconnaître dans une situation institutionnelle déterminée où l'on se positionne par rapport à l'optimum. Selon Pierre Kopp², la notion de coût social est un guide pour la détermination d'une politique de la drogue rationnelle et efficace. Les drogues étant encadrées par la prohibition, l'efficacité est à rechercher dans une loi optimale. Cependant, la maximisation de l'efficacité en matière de politique publique doit tenir compte de l'environnement. Pierre Kopp³ propose d'analyser la politique en terme de « second rang ». Dans ce cas, la maximisation se fait sous la contrainte du caractère irréductible des comportements déviants par rapport au paradigme de la concurrence pure et parfaite. L'objectif en matière de drogue est donc de définir la meilleure intervention publique apte à minimiser le coût social de la drogue sous contrainte de respect de la loi prohibitionniste.

¹ - COUVRAT J-F. et PLESS N. [1988].

² - KOPP P. [1998], pXXIX.

³ - KOPP P. [1997], p82-83.

Cette minimisation du coût social est à rechercher dans la réduction du risque pour les consommateurs. D'après Anne Coppel¹, la réduction du risque est une politique de santé publique de lutte contre les effets néfastes de l'usage de drogues (cette politique est originaire de Grande Bretagne). Selon elle, en France, il s'agit d'une « politique de lutte » et non pas d'une « *drugs policy* », en ce sens qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de d'éradiquer les drogues mais de vivre avec. Son état des lieux est positif, il y a une demande de réduction de risque (échange et distributeurs de seringues notamment) et de prise en charge de la part des usagers. Par ailleurs, ses programmes de prise en charge, de substitution réduisent la délinquance de nécessité. Selon Hans-Jörg Albrecht², la politique de réduction de risque envisage de lutter contre la paupérisation et les dégradations de situations économiques et sociales qui constituent des facteurs de risques. Il lui semble également qu'il n'existe pas de lien entre la politique pénal au sein d'un territoire et le nombre d'usagers de stupéfiants.

En terme d'efficacité en France, le cadre légal ne semble pas des plus efficaces pour tous les chercheurs. Selon Laurence Simmat-Durand du CESDIP³, la loi de 1970 interdit l'usage de stupéfiants dans un objectif de santé individuelle et publique. Cependant, à travers l'injonction thérapeutique⁴, il semble que l'objectif sanitaire, qu'elle considère de toute façon peu clair, soit occulté par l'objectif répressif. L'efficacité de la mesure est probablement faible, d'autant plus qu'il existe une forte ambiguïté au niveau du degré de « dureté » des drogues. C'est donc le cadre de la loi qui est remis en cause dans la mesure où elle est difficile d'interprétation concernant les soins et la prise en charge des usagers de drogues.

L'idée de base est que, comme le précise Pierre Kopp⁵, l'important dans la politique publique antidrogue ce n'est pas l'objectif de réduction de la consommation, qui apparaît comme peut réaliste du fait de son coût très élevé, mais plutôt une réduction du coût social lié à l'usage de drogues. Les chiffres à retenir en terme d'efficacité ne sont pas les évolutions du nombre de consommateurs mais l'évolution du coût social générée par leurs comportements. Selon cet économiste, le nombre de consommateurs et le coût social n'est pas nécessairement corrélé⁶.

La recherche de l'efficacité absolue des politiques publiques se fait dans un environnement critique vis-à-vis des modes d'application du cadre législatif. Selon Françoise Tulkens⁷, il existe des incohérences en matière de drogues illicites entre logique, politique et pratique. Les trois modes d'intervention possibles (pénal, médico-social et fiscal) sont incompatibles, l'échec de l'un annonce l'entrée en

¹ - Colloque CNRS [1998].

² - ibid.

³ - ibid.

⁴ - L'injonction thérapeutique est, en France, la décision de justice obligeant un usager de drogues à se faire soigner.

⁵ - KOPP P. [1997], p83.

⁶ - ibid, p84.

⁷ - Université Catholique de Louvain la Neuve au Colloque CNRS [1998].

scène d'un autre. La quête de la loi parfaite débouche sur une logique monopolistique, or le monopole a la prétention de tout contrôler. Selon elle, l'impôt comme le pénal choisissent leurs cibles. La question se pose des choix et des priorités en terme de politique. Elle répond à cela en proposant qu'au niveau européen, la lutte contre la toxicomanie et la recherche de la loi parfaite constituent les priorités. En effet, elle constate l'éclatement des pratiques, de plus, il existe une fracture entre la loi (« mythique et absurde ») et ses applications.

Le débat de l'efficacité des politiques est influencé par la position des intervenants vis-à-vis du problème, les sociologues et les médecins n'ont, par exemple, pas la même vision du phénomène. Le calcul économique, plus « froid » en terme de décision, ne laisse la place au choix qu'au moment où nous disposons de deux situations optimales. Dès lors, la préférence pour l'une ou pour l'autre des situations ne peut se justifier que par des convictions culturelles, politiques, morales ou par la connaissance particulière d'un phénomène.

Si l'efficacité d'une politique n'est pas vérifiée, quelle position faut-il adopter à son égard ? L'opinion publique semble attendre à la fois plus de répression et plus de prévention sans véritablement s'interroger sur les moyens à mettre en oeuvre et sur leur efficacité réelle. Seulement, le phénomène des drogues nécessite un traitement en profondeur difficile à mettre en oeuvre, ainsi la répression a ses limites et la prévention est à définir¹. Selon Pierre Kopp², « en cherchant à éradiquer la consommation de drogues sans distinguer les différents produits (cannabis, cocaïne et héroïne), la puissance publique se refuse à définir des cibles privilégiées ». Il ajoute par la suite que « centrer la politique de la drogue, comme c'est encore le cas, sur l'objectif unique de réduction de la consommation par la répression est coûteux et contre-productif ».

Cependant, le cadre d'évolution du système des drogues est spécifique, l'interdit dicté par l'Etat ne semble en tant que tel pas efficace à tous. Dès lors, un autre débat prend la place, plus populaire celui-là dans la mesure où les enjeux sont plus directement perceptibles que l'individu soit consommateur ou non.

23 - Le débat prohibition - légalisation

Dès lors qu'un problème se pose, notamment en terme d'externalités négatives, la question est de s'avoir s'il faut en interdire les causes ou s'il faut l'internaliser afin que les ressources se réallouent « naturellement ». Le choix entre les deux positions pourrait se faire si le calcul de leur coût social respectif permettait d'estimer que l'une est plus optimale que l'autre.

Pierre Kopp souligne qu'aucune étude ne permet de définir laquelle des deux politiques : prohibition ou légalisation, minimise le coût social des drogues³. Selon

¹ - Ramses 1990 [1989], p128.

² - KOPP P. [1998], pXXXI.

³ - KOPP P. [1997], p68.

lui, chaque camp a ses arguments propres, mais le problème est que pour faire un choix objectif il faut être sûr que les avantages de la méthode ne sont pas inférieurs aux désagréments qu'elle engendre. Ce calcul ne lui semble pas réalisable, dès lors ce sont les convictions de chacun qui les mènent à leurs choix.

L'interdiction a l'effet d'une taxe sur les produits. La courbe d'offre s'élève, les agents étant attirés par ce qui procure des revenus importants, en effet, les bénéfices procurer par les drogues sont importants. La prohibition engendre des activités illégales qui lui sont complémentaires, en effet, la violence est intimement liée aux échanges au sein des marchés des drogues et les agents s'organisent sous la forme de groupes criminels. Cette position est notamment soutenue par le Prix Nobel Milton Friedman¹ pour qui la liberté individuelle doit mener seule les choix des agents et que la légalisation des drogues permettrait d'éliminer le marché noir et les organisations criminelles. Bernard Morel et Frédéric Rychen² reconnaissent que le système des drogues souligne les incohérences du système commercial international, ainsi, dans un monde libéral, pourquoi interdirait-on le commerce de produits pour lesquels la demande est élevée.

La réponse à la légalisation est qu'une telle politique ferait diminuer les prix et par conséquent ouvrirait plus grandes les portes vers la consommation. Pour les prohibitionnistes la consommation n'est pas liberté mais aliénation. Cependant, certaines études³ montrent qu'une légalisation n'aurait pas à terme de conséquence sur le nombre de consommateurs puisque la répartition dans la population des individus souhaitant consommer et ne souhaitant pas consommer serait la même. La critique est que justement l'interdiction dissuade les individus qui souhaiteraient consommer de la faire. Le débat est sans fin et ne fait pas forcément avancer le travail économique. Ainsi, selon Pierre Kopp⁴, « infléchir la politique actuelle exige d'éviter le piège du débat opposant les partisans de la prohibition et de la légalisation ». L'objectif à court et moyen terme est d'améliorer la situation dans le cadre établi.

Cependant, il considère qu'après l'estimation des coûts sociaux totaux, il est possible de se poser la question de la légalisation et de la fiscalisation. Le raisonnement doit se faire à partir de l'amont : le bien est-il légal ou prohibé ? Il note que si l'on se situe dans un contexte de légalisation, on perd aussi une partie du coût concernant le marché noir⁵. Par conséquent la question se pose de savoir si, dans le cadre d'une légalisation, la prise en charge des coûts sociaux ajoutée à la fiscalisation entraînerait un prix inférieur à celui du marché noir.

Enfin, il est nécessaire de distinguer au sein du débat les différentes drogues et leurs différents usages, le calcul du coût social devrait dès lors estimer la part que

¹ - Freidman Milton et Rose [1984] *La Tyrannie du statu quo*, Lattès.

² - MOREL B. et RYCHEN F. [1994], p117.

³ - KOPP P. [1997], p69-70.

⁴ - KOPP P. [1998], pXXXIX.

⁵ - Colloque CNRS [1998].

chaque produit tient dans le coût total des drogues. Il faut ainsi démontrer qu'une consommation (licite ou illicite) est véritablement dangereuse et coûteuse avant d'en plonger les consommateurs dans l'illégalité.

Conclusion de chapitre

Le système des drogues, dans le cadre connu de la prohibition, génère de fortes externalités que les politiques publiques sont chargées de corriger. L'Etat, initiateur de la prohibition, doit aussi lutter contre les effets néfastes de la consommation de drogue. Il est par conséquent nécessaire pour lui d'allouer au mieux les ressources dans la lutte contre le système des drogues, c'est à dire que ses dépenses doivent être le plus efficaces possible pour minimiser les coûts sociaux générés par les drogues. L'endadrement des coûts sociaux nécessite également un système pénal et médico-social adapté à la diversité des comportements et des usages.

CONCLUSION GENERALE

L'économie des drogues est un vaste programme dès lors qu'il s'agit d'en étudier tous les aspects. Les relations établies au sein du « système drogue » sont multiples et complexes. La place de l'Etat est importante dans la mesure où il gouverne la prohibition et la lutte contre le phénomène. Cette contrainte sur le marché conditionne les comportements des acteurs, qu'ils se situent du côté de l'offre ou de la demande. Les agents participants au « système drogue » doivent acquérir les règles prévalant dans une économie dirigée par l'illégalité de leurs actions. La raison de l'interdiction des drogues est qu'elles ont des effets pervers sur les individus qui les consomment, ainsi leurs comportements sont déterminés par le produit qu'ils consomment et la façon dont ils en font usage.

Les marchés des drogues constituent un système en croissance endogène producteur de nombreuses externalités en raison des profits qu'ils génèrent. Leur développement est dû tant aux revenus que les drogues procurent à tous les agents des filières qu'à la consommation. Ni l'un, ni l'autre ne sont irréductibles, l'individu humain ne peut ou ne souhaite pas diminuer la consommation d'un produit dont il a envie et ceux qui profitent des bénéfices de trafic de drogues n'ont pas d'autres moyens de se procurer de telles sommes dans le secteur de l'économie réelle. Pourtant, l'Etat se doit, pour faire respecter l'interdit, de lutter contre ce phénomène. Son guide doit être la minimisation du coût social générer par les drogues, c'est à dire qu'il doit mener la politique la plus efficace possible en terme de réduction des risques (pour les consommateurs et les non-consommateurs) sous la contrainte de ne pas gaspiller les deniers publics. Le problème réside donc dans l'évaluation du coût social réel des drogues.

Les drogues illicites ne permettent pas une analyse en terme d'une drogue unique et homogène qui produirait les mêmes effets sur tous les individus et dans toutes les situations. Les produits sont multiples, il existe un grand nombre de dérivés des produits naturels, de nombreuses drogues de synthèse et un usage dérivé des produits licites. Le produit ne suffit pas, il faut également tenir compte de la multiplicité des modes, situations et environnements d'usage d'un seul et même produit. Les travaux doivent nécessairement tenir compte de cette hétérogénéité. Les études concernant les usagers de cannabis ne peuvent être comparables à des études sur les héroïnomanes. Leurs comportements ne sont pas les mêmes sinon qu'ils ont lieu sous la même contrainte d'interdiction. Les politiques publiques doivent tenir compte de ces aspects mais elles peuvent également prévenir contre l'usage de toutes les substances nocives pour l'organisme (qu'elles soient illicites ou non).

Si la toxicité des produits dirigeait seule les décisions en terme de politique publique, en s'appuyant sur le récent rapport du Professeur Roquet, le cannabis serait autorisé et l'alcool et le tabac interdit. Ainsi, d'autres facteurs influent sur la décision d'interdiction telles que la culture, la morale, l'idéologie. Le problème des drogues dépasse la sphère de l'économie, cependant, celle-ci s'insère dans le vaste

domaine d'étude des sciences humaines. L'économie de la drogue ne peut évoluer sans tenir compte des autres discipline concourant à l'étude du même phénomène mais sous des angles différents.

Le rôle de l'Etat est primordial dans les marchés des drogues. Il en est à la fois l'auteur, un acteur et un spectateur.

L'Etat est auteur. Il est à l'origine de l'illicéte encadrant les marchés des drogues, car pour des raisons de santé publique et individuelle il interdit l'usage, le commerce et la production de ce type de produits à ses citoyens. L'interdit a également des origines morales, mais le débat économique ne porte pas sur le bien et le mal. Si l'Etat ne fait pas peser d'interdit sur son territoire, comme c'est le cas pour certains pays producteurs, c'est l'interdit international qui fait pression sur lui. L'Etat est aussi, par conséquent, l'auteur des politiques de lutte contre la toxicomanie et le trafic de stupéfiants. Il est coordinateur et financier à travers les divers organismes chargés de la lutte et de la prévention (des polices aux programmes d'aide au développement en passant par la subvention d'associations menant des actions sur le terrain).

L'Etat est acteur. Il fut durant de longues périodes un fournisseur de drogues. Certains pays sont fortement liés au trafic et au blanchiment de l'argent provenant de celui-ci. Il est acteur malgré lui à travers la corruption de ses fonctionnaires. Dans la lutte, il est acteur à travers les institutions répressives, préventives et médicales.

Enfin, l'Etat est un spectateur au sein du « système drogue ». Il assiste malgré lui aux actions des individus qui bravent les interdits, il est spectateurs de leurs comportements, qu'il ferme les yeux ou qu'il tente de les comprendre. Il est ainsi l'observateur du phénomène.

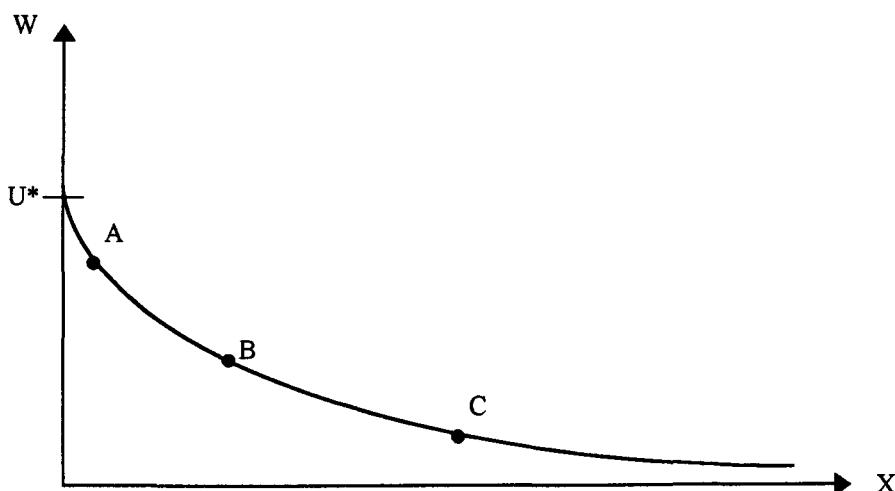
L'étude des drogues en économie laisse un large champ d'investigation. Il reste encore beaucoup de comportements et de relations à comprendre. Le cadre d'étude est celui d'une économie dirigée par l'illégalité et dont les interactions avec l'Etat et les individus sont multiples et complexes.

ANNEXE

Chapitre 3, section 22 - Une proposition d'illustration de modèle

Avant d'aborder le problème des effets des prix sur la consommation, nous souhaitons proposer une contribution à la compréhension du comportement de consommation. Reprenant l'idée que les courbes d'indifférence sont convexes, l'individu arbitre entre un bien normal homogène (panier de biens autres qu'addictifs) et une drogue. Nous considérons, pour tenir compte de tous les comportements, qu'il existe une solution en coin.

Soient W le bien normal homogène et X la drogue tels que la fonction d'utilité s'écrit comme ceci : $U = f(W, X) = W \cdot X$. Un individu peut très bien ne pas consommer de drogue, c'est à dire que pour $X = 0$, $W = U^*$ (limite de W lorsque X tend vers 0 est U^*), néanmoins il ne peut pas ne pas consommer ainsi lorsque W tend vers 0, X tend vers $+\infty$, dans le cas contraire l'individu meurt de ne plus se nourrir et l'étude de son comportement n'a plus lieu d'être. La courbe d'indifférence est décroissante ($dX/dW = -U/W^2 \leq 0$) et convexe ($d^2X/dW^2 = 2.U/W^3 \geq 0$). On illustre ce modèle par le schéma suivant :



Selon la théorie micro-économique traditionnelle¹, le bien X n'apporte pas assez d'utilité au consommateur pour qu'il accepte de consommer un peu moins de W à partir du point où il dépense tout son budget sur W , c'est à dire que $TMS_{X/Y} > -P_x/P_w$, le rapport des prix des biens. Compte tenu du rapport de prix (la drogue coûte très cher) et de la fonction de préférence du consommateur (tout le monde ne consomme pas de drogue), il est fort possible que le consommateur n'achète pas du tout de drogue. La solution en coin est toutefois celle qui se rapproche le plus de la tangence.

¹ - GAUTHIER G. et LEROUX F. [1988], p68-69.

Si l'on quitte le raisonnement en terme d'utilité cardinal pour celui de l'utilité ordinaire, on peut supposer que sur une même courbe d'indifférence le consommateur peut préférer une situation à une autre (puisque le consommateur est rationnel). Cette courbe pourrait dès lors représenter les comportements des individus vis-à-vis des différents produits et des différents usages de ceux-ci. Dès qu'il quitte le point U^* , l'individu consomme ne serait-ce qu'une petite quantité de drogue.

Au point A, on peut dire qu'il s'agit d'un consommateur de cannabis, une partie de son revenu sera consacré à cette consommation mais la priorité est accordée au autre bien, le caractère « attachant » du produit n'est pas fort. L'individu a dans ce cas la possibilité de retourner facilement au point de non-consommation de drogue.

Le point B peut illustrer le cas d'un consommateur de cocaïne ou d'héroïne dans un usage récréatif (comme c'est le cas par exemple chez les consommateurs d'ecstasy dans les phases descendantes de l'effet de cette dernière). Le consommateur consacre une plus grande partie de son revenu à la drogue, il joue dès lors plus avec les deux paramètres définis par Becker (accoutumance et dépendance). L'individu se situe à la limite de la toxicodépendance, il gère sa consommation. Il peut aussi s'agir dans ce cas de figure d'un usager invisible car bien inséré.

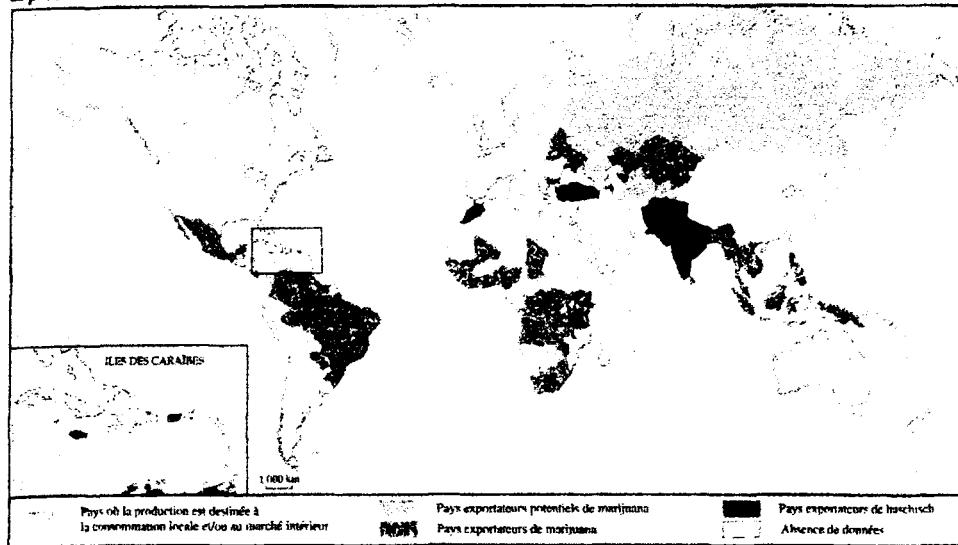
Au point C, on peut considérer que le consommateur est totalement aliéné par le produit qu'il consomme, son temps et son revenu sont consacrés à l'achat du produit et à sa consommation. Il y est attaché très fortement mais garde tout de même une notion de réalité puisqu'il consacre encore une partie de son revenu à la consommation de biens normaux. Il est pour lui difficile de remonter la pente vers U^* sans une aide extérieure, qu'elle soit demandée volontairement ou qu'elle soit imposée.

En fait, le comportement d'addiction débute dès lors que la consommation de X est telle qu'elle empiète de plus en plus largement sur celle de Y. La continuité de la courbe ne signifie pas que dès son entrée dans la consommation de drogue, l'usager est irrémédiablement attiré vers $X = +\infty$, mais suivant son environnement un risque subsiste.

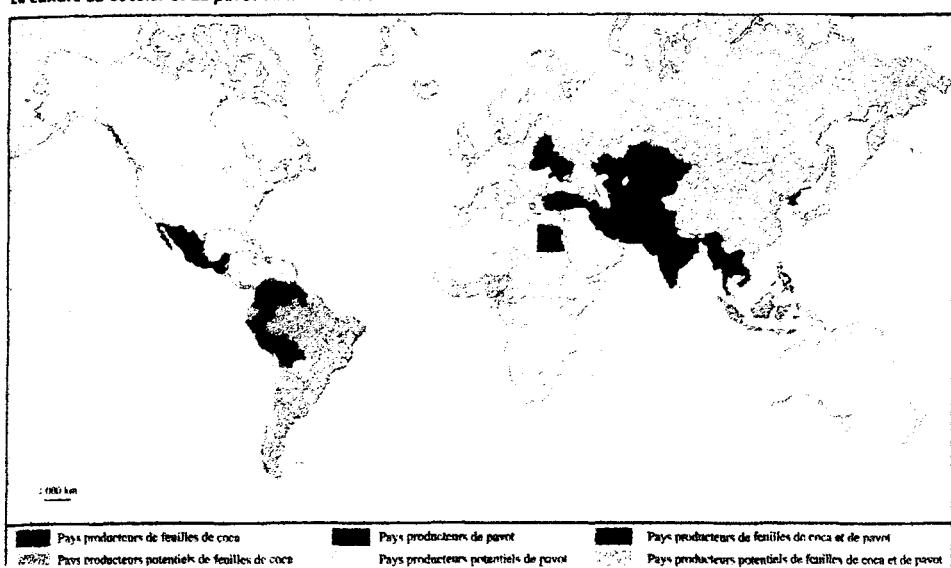
Cette proposition constitue une hypothèse, des limites subsistent. Vers le point C, une augmentation de la consommation de X ne se ferait qu'au prix d'une faible diminution de celle de W. Ceci n'est pas cohérent étant donné que les drogues coûtent beaucoup plus cher que les bien normaux. Cela pose la question de la substituabilité entre des biens normaux et des drogues. Les conditions exactes de l'utilisation d'une telle proposition restent encore à définir. Pour finir, on peut penser, entre autres, qu'une des raisons de l'entrée dans la consommation serait la baisse du prix des drogues. Si P_x diminue, alors le rapport : - P_x/P_w augmente et se rapproche du $TMS_{X/W}$, cela pourrait inciter un individu à essayer un nouveau produit qu'il n'avait pas eu l'idée de consommer auparavant.

ANNEXE - Cartes

La production du cannabis et de ses dérivés dans le monde



La culture du cocaïne et du pavot dans le monde



Source : O.G.D. [1996], p3 et 5.

BIBLIOGRAPHIE

- **ALVAREZ M.** [1992] *Drogues : substituer un développement alternatif aux cultures illicites* in Le Courrier Afrique-Caraïbe-Pacifique n°132, mars-avril (p 82-86).
- **BECKER G. et STIGLER G.** [1977] *De gustibus non est disputandum* in American Economic Review n°67 (p76-90).
- **BECKER G. et MURPHY K.** [1988] *A theory of rational addiction* in Journal Political Economy, vol. 96, août (p 675-700).
- **BECKER G., GROSSMAN M. et MURPHY K.** [1991] *Rational addiction and the effect of price on consumption* in American Economic Review, vol. 81, n°2, mai (p 237-241).
- **CHOISEUL PRASLIN C.-H. (de)** [1991] *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presse du CNRS, Paris.
- **Collectif FTP** [1997] *Petit dico des drogues*, L'Esprit Frappeur, Paris.
- **COUVRAT J.F. et PLESS N.** [1988] *La face cachée de l'économie mondiale*, Hatier, Paris.
- **DELILE J-M.** [1998] *Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde*, C.E.I.D., O.F.D.T.
- **Direction centrale de la police judiciaire, Ministère de l'intérieur** [1996] *Les deux faces d'une réalité sociale : criminalité et délinquance - Chiffres et tendances - Données définitives pour 1994* in Problèmes politiques et sociaux n°767, 17 mai (p 11-16).
- **DUPUIS M.C.** [1996] *Stupéfiants, prix, profit : l'économie politique du marché des stupéfiants industriels*, collection Criminalité Internationale, PUF, Paris.
- **ESCOHOTADO A.** [1995] *Histoire élémentaires des drogues - des origines à nos jours*, Editions du Lézard, Paris.
- **FONSECA G.** [1992] *Economie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique* in Revue Tiers-Monde, tome XXXIII, n°131, juillet/septembre (p489-516).
- **GAFI (Groupe d'Action Financière)** [1997] *Le blanchiment de capitaux* in Problèmes Economiques n°2.524, 11 juin (p1-8).
- **GAUTHIER G. et LEROUX F.** [1988] *Microéconomie, théorie et applications*, deuxième édition, Gaëtan Morin éditeur, Montréal.
- **GREFFE X.** [1997] *Economie des politiques publiques*, deuxième édition, Dalloz, Paris.
- **GRIMAL J.C. et MAZEL O.** [1990] *L'économie de la drogue*, Dossiers et Documents n°174, Février, Le Monde.
- **GROGGER J. et WILLIS M.** [1998] *The introduction of crack cocaïne and the rise in urban crime rates*, Working Paper n°6353, NBER, janvier.
- **INGOLD R.** [1997] *L'ecstasy : recherche pilote*, I.R.E.P., O.F.D.T., Novembre.
- **INGOLD R.** [1998] *Le cannabis en France*, Anthropos, Paris.
- **KOPP P.** [1992] *Les analyses formelles des marchés de la drogue* in Revue Tiers-Monde, tome XXXIII, n°131, juillet/septembre, (565-579).
- **KOPP P.** [1994] *Consommation de drogue et efficacité des politiques publiques* in Revue Economique n°6, novembre (p1333-1357).
- **KOPP P.** [1995] *Colombie : organisations criminelles et drogues* in Problèmes d'Amérique Latine n°18 : *Socio-économie de la drogue dans les pays andins*, juillet/septembre (p21-39).
- **KOPP P. et PALLE C.** [1997] *Le coût de la politique publique de la drogue* in Mire Info n°38, juillet (p25-28).
- **KOPP P.** [1997] *L'économie de la drogue*, collection Repères, La Découverte, Paris.
- **KOPP P.** [1998] *Coût social et choix de politique* in Actualité et dossier en santé publique n°22, Revue trimestrielle de Haut

Comité de la santé publique, dossier, mars (pXXVII-XXXI).

- KOUTOUZIS M. et LABROUSSE A. [1996] *Géopolitique et géostratégies des drogues*, collection Poche Géopolitique, Economica, Paris.

- KOZEL N. et LAMBERT E. [1994] *L'abus de drogues aux Etats-Unis*, in *Futuribles* n°185, mars (p 57-72).

- LABROUSSE A. [1996] *Les drogues dans le monde : la part du Sud* in *Drogues et narco-trafic, le point de vue du Sud*, Centre transcontinental, Louvain-la-Neuve et L'Harmattan, Paris.

- LABROUSSE A. [1997-a] *Drogues : des réseaux planétaires* in Sciences Humaines, hors-série n°17, juin/juillet (p40-43).

- LABROUSSE A. [1997-b] *Le marché mondial des drogues* in *Futuribles* n°222, juillet/août (p23-40).

- L'état du monde 1992 [1991] *Annuaire économique et géopolitique mondial*, éd. La Découverte, Paris.

- LEVY-GARBOUA L. [1979] *Perception and formation of choice in Sociological economics*, Louis Levy-Garboua Ed., Sage Publications, Londres (p97-121).

- MOREL B. et RYCHEN F. [1994] *Le marché des drogues*, éditions de l'aube.

- NADELMANN E.A. [1992] *Régimes globaux de prohibition et trafic international de drogues* in *Revue Tiers-Monde*, tome XXXIII, n°131, juillet/septembre (p537-552).

- Observatoire Européen de Drogues et des Toxicomanies [1996] *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union Eurepoéenne - 1995*, Les Communautés européennes.

- Observatoire Européen des Drogues et des toxicomanies [1997] *Rapport annuel sur l'état du phénomène des drogues dans l'Union Européenne - résumé et points essentiels*.

- Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies [1996] *Drogues et toxicomanies, indicateurs et tendances*.

- Observatoire Géopolitiques des Drogues (O.G.D.) [1996] *Atlas mondial des drogues*, PUF, Paris.

- OUAZZANI A. [1996] *Le kif au Maroc : de la survie au narco-trafic* in *Drogues et narco-trafic, le point de vue du Sud*, Centre transcontinental, Louvain-la-Neuve et L'Harmattan, Paris.

- PIRO P. (dir. par) [1994] *Ces narcodollars qui payent la dette* in *Interdépendances* n°18, novembre/décembre, CIMADE, Paris (p7-22).

- Ramses 1990(sous la direction de T. de MONBRIAL et P. JACQUET) [1989] *Synthèse annuelle de l'évolution du monde*, IFRI, Dunod, Paris.

- Ramses 1996 (sous la direction de T. de MONBRIAL et P. JACQUET) [1995] *Synthèse annuelle de l'évolution du monde*, IFRI, Dunod, Paris.

- Ramses 1997 (sous la direction de T. de MONBRIAL et P. JACQUET) [1996] *Synthèse annuelle de l'évolution du monde*, IFRI, Dunod, Paris.

- Ramses 1998 (sous la direction de T. de MONBRIAL et P. JACQUET) [1997] *Synthèse annuelle de l'évolution du monde*, IFRI, Dunod, Paris.

- SALAMA P. [1994] *Macro-économie de la drogue dans les pays andins* in *Futuribles* n°185, mars(p43-56).

- SCHIRAY M. [1992] *Economie de la drogue : construction d'un champ de recherche* in EHRENBERG A. *Penser la drogue, penser les drogues - I~ état des lieux*, Ed. Descartes, Paris (p155-175).

- SCHIRAY M. [1994] *Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques - Les stratégies de survie et le monde des criminalités* in *Futuribles* n°185, mars (p23-41).

- THEVENIN C. et INCIYANE E. [1996] *L'économie de la drogue*, Dossiers et Documents n°239, janvier, Le Monde.

- TRIAY-KONE P. [1998] *Le commerce des drogues en Afrique* in *Problèmes Economiques* n°2.552, 21 janvier (p7-10).

- UMPRIMNY R. [1996] *Le narco-trafique comme forme particulière de l'accumulation mercantile* in *Drogues et narco-trafic, le point de vue du Sud*, Centre transcontinental, Louvain-la-Neuve et L'Harmattan, Paris.

- **VALLEUR M.** [1998] *Au-delà des produits, les conduites addictives* in Actualité et dossier en santé publique n°22, Revue trimestrielle de Haut Comité de la santé publique, dossier, mars(pXL-XLIII).
- **WOLF M.** [1998] *L'analyse économique de la drogue* in Problèmes Economiques n°2.552, 21 janvier (p 10-14).
- **XIE X., REHRN J., SINGLE E., ROBSON L. et PAUL J.** [1998] *The economic costs of illicit drug use in Ontario, 1992* in Health Economics vol. 7, n°1, février (p81-85).

AUTRES SOURCES

- **O.G.D.** [1997] *La géopolitique mondiale des drogues 1995 / 1996 - Rapport annuel*, internet, « <http://www.ODG.org> ».
- **G.D.R. Psychotropes, Politique et Société** [Mars 1998] *Les drogues en France - Politiques, marchés, usages*, Colloque à Paris, CNRS.

Sommaire

PARTIE I - LES MARCHES DES DROGUES	p5
<u>Chapitre 1 - Les drogues, l'Etat et l'interdit</u>	<u>p6</u>
Section 1 - La spécificité des marchandises concernées	p6
Section 2 - La base de la prohibition : une décision institutionnelle	p8
21 - Le bien-être et l'intervention de l'Etat	p8
22 - L'intervention de l'Etat sur les marchés des drogues	p10
Section 3 - Les régimes de prohibition : origine et application	p11
31 - Un court historique des régimes de prohibition	p11
32 - La mise en application de la prohibition	p14
Section 4- L'intervention de l'Etat, l'illégalité et ses conséquences en économie	p15
41 - Une approche de l'illégalité	p15
42 - Les drogues, des marchandises illégales	p16
<u>Chapitre 2 - L'offre sur les marchés des drogues</u>	<u>p18</u>
Section 1- L'origine des produits et leur géographie	p18
11 - Brève approche historique sur l'origine et l'évolution des produits	p18
111 - Des origines à la découverte de l'Amérique	
112 - Le commerce de l'opium	
113 - Le XIX ^e siècle	
114 - Le XX ^e siècle	
12 - La géographie des drogues	p24
121 - De la coca à la cocaïne et au crack	
122 - Du pavot à l'héroïne	
123 - Le cannabis et ses dérivés	
Section 2 - Les estimations et leur vraisemblance	p27
21 - les différentes approches de quantification	p27
22 - Les estimations de production	p28
23 - Limites et critiques des estimations	p28
Section 3 - Les raisons de la production et de commercialisation	p31
31 - L'argent, nerf de la production moderne	p31

311 - Les drogues pour survivre	
312 - Etude de cas : le Maroc	
 32 - l'approche géopolitique	p35
321 - Les guerres et les drogues	
322 - Etude de cas : la Birmanie	
 33 - Le rôle des grandes organisations	p36
 Section 4 - Des marchés, des réseaux, un système	p38
41 - la structure des marchés	p38
411 - Les logiques communes à la filière	
412 - Les logiques liées à la transformation et à la distribution intermédiaire	
413 - Les logiques liées à la distribution finale	
 42 - Les caractéristiques des marchés	p41
421 - Concurrence ou monopole	
422 - Le risque et sa gestion	
 43 - La diversité des filières	p45
44 - Des réseaux ?	p46
45 - Un système ?	p47
 Section 5 - La formation des prix et des revenus	p48
51 - La formation des prix	p48
511 - L'évolution des prix dans la filière	
512 - La nature des coûts	
 52 - La distribution des revenus	p51
 <u>Chapitre 3 - Les phénomènes de demande</u>	p53
 Section 1- Estimation et définition de l'usage des drogues	p53
11 - situation et estimation de la demande	p53
12 - une définition de l'usage et de l'usager	p57
 Section 2- Les comportements de demande	p58
21 - les choix de consommation	p58
22 - comportement et fonction de consommation	p60
 221 - La forme de la courbe d'indifférence	
222 - Le modèle d' « addiction rationnelle » : exposé et limites	

23 - L'effet des prix sur la demande	p63
PARTIE II - LES IMPACTS ECONOMIQUES	p65
<u>Chapitre 4 - l'influence des marchés des drogues</u>	<u>p66</u>
Section 1- La rente des pays producteurs	p66
11 - Des économies de rente	p66
111 - Une théorie de la rente	
112 - Les effets constatés dans les pays producteurs	
12 - L'influence, la violence et la corruption	p69
Section 2- L'argent lié aux marchés : les raisons et les méthodes du blanchiment	p70
Section 3- Quels calculs pour les pays consommateurs ?	p73
31 - La liaison entre la criminalité et la consommation de drogues	p74
32 - Le calcul du coût social dans le cadre des drogues	p76
321 - Le coût social en question	
322 - L'état des recherches	
<u>Chapitre 5 - Les politiques de lutte et leurs conséquences</u>	<u>p84</u>
Section 1 - la lutte contre la production et le trafic de drogues	p84
11 - La coordination et les aides internationales	p84
12 - Le développement alternatif	p85
13 - La lutte contre le trafic et le blanchiment	p87
131 - La lutte contre le blanchiment	
132 - L'efficacité de la répression du trafic en question	
Section 2 - Quelle politique pour la consommation ?	p90
21 - Analyse de l'effet des prix	p91
22 - L'efficacité des politiques publiques	p92
23 - Le débat prohibition - légalisation	p94